STOP
AU CAMBRIOLAGE !
Besoin de Protéger vos Biens et de Sécuriser votre Famille ?
01 600 00 00

LA SEMAINE AFRICAINE

63ème année

www.lasemaineafricaine.net

N° 3530 du Mardi 22 Septembre 2015 - 64e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (242) 06.678.76.94 / 05.528.03.94 / 06.889.98.99 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

11es Jeux africains

Mission accomplie, avec grand succès, par le Congo!

Le président Sassou-Nguesso remettant la boule lumineuse à une artiste

(P.3)

Paroisse Saint-Antoine de Padou (Diocèse de Pointe-Noire)

La Schola populaire a célébré le cinquantième anniversaire de sa fondation

(P.13)

C.s.l.c (Conseil supérieur de la liberté de communication)

Philippe Mvouo appelle les acteurs politiques à un discours apaisé

(P.5)

U.pa.d.s (Union panafricaine pour la démocratie sociale)

Gaspard Kaya Magane considère comme «nulle et de nul effet», la sanction prise contre lui

(P.15)

Ministère de la justice, des droits humains et de la réforme de l'Etat

(P.15)

Le grand chantier de la révision des codes juridiques en vigueur au Congo a repris

Aimé Emmanuel Yoka (P.15)

Pascal Tsaty-Mabiala, premier secrétaire de l'U.pa.d.s

«Je vous l'assure, l'U.pa.d.s au pouvoir demain ne changera pas de Constitution»

(P.6)

Session du conseil national de l'éducation

Vers la suppression du concours d'entrée en 6e et la réforme du C.e.p.e

(P.7)

Point de vue

Le piège de la «gouvernance électorale»: effets pervers et risques

Par Cicéron Massamba

(P.19)

Séjournez à Pointe-Noire, sans dormir n'importe où !
Choisissez
OKEN PALACE HOTEL

OFFRE D'EMPLOIS

SYNERGIE ET SYSTEMES cherchent des candidats expérimentés, dynamiques, ambitieux, postes à pouvoir dans le domaine de la boulangerie

Adresse mail: jsmartcoordo@jsmart-ccs.com ou dépôt à l'enceinte de la direction générale de la poste, en face de Congo télécom tél: 06 491 17 88

(DATE LIMITE DE RECEPTION: VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2015, A 16H00)

MANAGER: BAC+3 (licence) minimum 3 ans d'expérience dans un poste similaire

RESPONSABLE PRODUCTION-QUALITE-LIVRAISON: BAC+2 (BTS) ((minimum 2ans d'expérience. Connaissance Excel souhaitable)

DIVISEUR: minimum 6 mois d'expérience dans un poste similaire

PETRISSEUIR: minimum 2ans d'expérience (connaissance en pétrissage dosage, mélange).

Façonneur: (minimum 6 mois d'expérience dans un poste similaire).

TABLISSE: (minimum 3 mois d'expérience dans un poste similaire).

POINTEUR: (minimum 6 mois d'expérience dans un poste similaire)

FOURNIER: (minimum 2 ans d'expérience dans un poste similaire)

AIDE-FOURNIER: (minimum 1 an d'expérience dans un poste similaire).

LIVREUR: (minimum 2 ans d'expérience dans un poste similaire) (avoir un permis de catégorie A,B,C).

GRAISSEUR:

NETTOYEUR:

Vendeuse COMPTOIR: (6 mois d'expérience nécessaire dans le poste similaire).

Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE/Notaire
Avenue Charles De Gaulle, immeuble ex-Air Afrique,
face hôtel Elaïs,
Tél: 06 664.85.64/04 432.52.12/01.034.74.47.
B.P: 4821.E-mail: yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire,
République du Congo.

INSERTION LEGALE

Suivant acte reçu par Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE, Notaire à la résidence de Pointe-Noire, en date du 25 Novembre 2014, enregistré au domaine de timbre, en date du 01 Décembre 2014, sous le folio 206/66 N°10191, immatriculé au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le N° RCCM CG/PNR/14 B 743 du 01 Décembre 2014. Il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, conformément à l'acte uniforme OHADA, relatif au droit des sociétés commerciales et G.I.E, dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: HENGDA CONSTRUCTION CONGO, en sigle «H.C.C»;

Forme juridique: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle;

Capital: Un million (1.000.000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts de 10.000 de valeur nominale;

Siège social: Centre-ville, vers le rond-point Kassaï, Pointe-Noire, République du Congo;

Objet: Construction, Commerce général, Importation-exportation (matériels de construction), Industriel, Transport;

Gérance: La société est gérée et administrée par Monsieur FENG Bo.

Pour insertion,
Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE.

COMMUNIQUE

Les enfants BEAU SACCOT, MFUMU FYLLA, Mme YOKA née FYLLA Saint Eude Patricia, NICK FYLLA, NONO FYLLA, Cathy NIANGA, AMINA CISSÉ et leurs enfants.

La famille BOYAKA Julie et MOKASSA ainsi que leurs enfants: Stève Davy LOEMBA, Olivier Dathet.

Les enfants MBOYO ont la douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances; particulièrement à Tonton FYLLA et aux enfants LOTÉLÉ, à Kinshasa, le décès de leur mère, soeur, tante et grand-mère, BEAU-SACCOT SOPHIE, survenu le vendredi 18 septembre 2015, au CHU de Brazzaville.

Le deuil se tient au n°1 de la rue Gamboma, au Plateau des 15 ans, non loin du Pont du Centenaire.

La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.

AVIS DE VENTE

PARCELLE A VENDRE
Sise 303, Rue Ndolo, vers Ngamakosso.
Arrêt de bus «Arrêt ya kala», non loin du P.s.p Ngamakosso
(Sur le goudron)
Dimensions: 18,43 X 18 = 331,74 m2

CONTACTS: +242 06 415 23 66/05 633 11 62

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION

CABINET

PROGRAMMME DE DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE SANTE

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 007 /MSP/2015/CT/PDSSII

RECRUTEMENT D'UN CABINET D'AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE SANTE (PDSSII)

1. Le Gouvernement Congolais et la Banque mondiale ont convenu de financer conjointement un deuxième Programme de développement des services de santé (PDSS-II) qui est rentré en vigueur le 21 janvier 2015 et couvrira une période de cinq (5) ans, et à l'intention d'utiliser une partie du montant de cet accord de financement pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant « Recrutement d'un cabinet en vue de réaliser l'audit comptable et financier du PDSS II, exercice 2015 et 2016»

2. L'objectif de l'audit financier et comptable est d'exprimer une opinion motivée professionnelle et indépendante sur la gestion des ressources affectées au projet à la fin de chaque exercice fiscal et ce conformément aux (i) Règles pratiques, règlements financiers, et procédures de gestion admises au plan international ;(ii) Prescriptions énoncées dans les documents de base du projet y compris les dispositions applicables dans le projet en matière d'administration, de suivi et évaluation, d'établissement des rapports ;(iii) Procédures et directives de la Banque Mondiale sur les aspects de gestion financière, comptable, de passation des marchés et d'établissement des divers rapports admis, compris le Code de conduite de la Banque mondiale.

3. La durée de la mission est de 21 jours par exercice, le contrat couvre les exercices clos au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2016.

4. Les cabinets intéresses sont invités à manifestes leur intérêt par écrit, par E-mail en produisant les informations indiquant les informations indiquant qu'ils sont bien qualifiés pour effectuer les services demandés (brochures, descriptions des prestations similaires déjà réalisés, l'expérience applicable à la mission, etc. …).

5. Les candidats peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse indiquée ci-dessous de 8h00 à 12h00 et 14h00 à 16h00 (heure de Brazzaville).

6. Les candidats seront sélectionnés selon la méthode de Sélection fondée sur la qualité technique et le cout (SFQC) conformément aux Directives: sélection et emploi des Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale (édition courante).

7. Les manifestations d'intérêts portant la mention «Recrutement d'un cabinet d'audit externe du PDSSS II» doivent être envoyées sous plis fermé ou par courrier électronique à l'adresse ci-dessous au plu tard le 02 octobre 2015 à 16 h00 (heure de Brazzaville) à l'adresse ci-dessous:

Monsieur le coordonnateur adjoint du Programme de Développement des Services de Santé (PDSS II)
5, rue Lucien Fourneau quartier
Bacongo –Brazzaville
(nouveaux logements)
Tél: 06 677 05 58/06 972 95 86 /
05 300 9205
E-mail: minsante.pdss@yahoo.fr

Fait à Brazzaville,- 17 septembre 2015

Le coordonnateur adjoint

Faustin EKOURA

11es Jeux africains

Mission accomplie, avec grand succès, par le Congo!

Les lampions des Onzièmes jeux africains de Brazzaville, qui célébraient également le cinquantenaire de leur existence, se sont éteints, samedi 19 septembre 2015, dans la soirée, au stade de l'Unité, à Kintélé, en banlieue Nord de la capitale, après dix jours de compétitions livrées par quelque 6000 athlètes représentant 51 pays dans 22 disciplines, dont deux de démonstration (le nzango et la boxe des pharaons). La grandiose cérémonie de clôture, sous le haut-patronage du président de la République, Denis Sassou-Nguesso, a connu la présence de trois chefs d'Etat africains: Teodoro Obiang Nguema Mbasogo (Guinée Equatoriale), Joseph Kabila Kabange (République Démocratique du Congo), Alpha Condé (Guinée-Conakry). Il y a eu aussi les représentants des chefs d'Etat du Rwanda et du Nigeria, du vice-président de la commission de l'Union africaine ainsi que de bien d'autres personnalités du monde politique, diplomatique, sportif et culturel. Tout est bien qui finit bien! Le Congo a relevé le défi de la plus grande fête de la jeunesse africaine et le spectacle de clôture, une fresque de son et lumière, a su le traduire, malgré la tempête et la pluie qui ont failli gâcher la soirée.

Le ministre Opimbat prononçant son allocution.

Le piroguier nageant dans un cours d'eau imaginaire.

Exaltantes et époustouflantes, les majorettes ont tenu le public présent au stade en haleine.

Prévue à 20h, la cérémonie de clôture, au Stade de l'Unité, à Kintelé, a débuté avec près de deux heures de retard, à cause d'une tempête de sable et d'un orage inattendu. Il y en a qui ont parlé de malédiction. Quoiqu'il en soit, le public a bravé le déchaînement des éléments de la nature, en restant sur les gradins, manifestant ainsi son attachement à célébrer l'olympisme africain.

C'est donc peu avant 22h qu'ont démarré les festivités marquant la clôture des Onzièmes jeux africains, retransmises en direct dans les médias audiovisuels. Une grande scène était installée autour de l'aire de jeu, dans un décor féérique réalisé à partir des effets de lumière multicolores, de feux d'artifice, de fumigènes de différentes couleurs, etc. Des artistes s'y sont exprimés, démontrant le meilleur d'eux-mêmes, dans ce grand moment de la fête de la jeunesse africaine. Différents ballets et autres parades de majorettes s'y sont succédé, avec la diffusion, sur écran géant, des images des premiers Jeux africains de 1965, à Brazzaville, et de la richesse de la faune et de la flore congolaises. Le tout assaisonné de sonorités africaines, de la world music, dans un scénario et un enchaînement technico-artistique extraordinaire, exceptionnel et époustouflant. Le concepteur du spectacle a voulu montrer à l'Afrique et au monde un pays ayant vécu des émotions, des scènes dramatiques (pleurs, larmes et souffrances), mais aussi des succès. Les chorégraphies accomplies par les jeunes artistes ont célébré aussi quinze jours de compétition dans le fair-play.

Ce sont les étendards aux couleurs nationales et les symboles des Onzièmes Jeux africains, qui ont ouvert le bal, suivis de la démonstration des majorettes qui ont décrit, sur fond d'une musique entraînante, divers numéros annonçant des messages à l'assistance. Puis s'en est suivi le spectacle autour d'un bassin d'eau entouré de jeux de lumières appuyés par des feux d'artifice. Avant que n'apparaisse un griot qui a retracé l'historique des Jeux africains et du Congo-Brazzaville. Peu après, se sont succédé sur scène les musiques traditionnelles des douze départements du Congo.

De même, il y a eu des séquences exceptionnelles, entre autres: une scène aérienne pour imiter un originaire des zones aquatiques quittant sa pirogue, en allant au fond de l'eau par la nage. Ses mouvements du corps étaient beaux à voir. En réalité, l'homme était suspendu par des cordes en plein air.

L'interprétation d'un chant de la chorale «Les Piroguiers du Congo», par la cantatrice Abel Mona, a été suivie par le défilé des athlètes des différents pays participant aux jeux.

Le spectacle a été interrompu par le discours du ministre des sports et de l'éducation physique du Congo, président du Coja (Comité d'organisation des jeux africains), Léon Alfred Opimbat. *«Cette édition vient de marquer non seulement le cinquantenaire desdits jeux, mais également, la mise en œuvre du processus de la nouvelle architecture du sport en Afrique. Les Onzièmes jeux africains ont donc vécu dans un climat de paix, de sécurité, de sérénité qui a conduit des athlètes à des grandes performances sportives. La jeunesse sportive africaine a pleinement communié dans un esprit chevaleresque, de fair-play»*, a-t-il déclaré.

Les autres phases de cette cérémonie ont été marquées par la lecture du message poignant d'Edson Arantes Do Nascimento, dit Roi Pelé, le footballeur brésilien, meilleur joueur du 20e siècle. Dans ce message adressé à la jeunesse africaine, il affirme que le but le plus important dans la vie, c'est de vivre en paix et en harmonie. Il a remercié le peuple congolais et son chef d'Etat, pour avoir reçu, affectueusement, la jeunesse africaine. Son représentant a, ensuite, remis au président Denis Sassou-Nguesso, un maillot national brésilien portant le n°10, numéro qu'il a porté durant sa fabuleuse et inégalable carrière footballistique.

Les artistes saluant le public après leur prestation.

Dans leur mot de remerciements, les athlètes africains ont loué l'organisation réussie des jeux. Le président Sassou-Nguesso leur a remis une boule lumineuse, pour éclairer leur avenir *«toujours vers des lendemains radieux»*, a-t-il dit.

Après la remise, par le ministre Opimbat, du drapeau de l'Union africaine, organisatrice de ces jeux, au vice-président de la commission de cette institution, le président de la République a, officiellement, clos les Onzièmes jeux africains, suivant la formule consacrée. Il était minuit. Le spectacle a continué, après le départ des officiels, avec les orchestres de la place et bien d'autres.

Grâce à la volonté de ses dirigeants, le Congo, qui a amélioré son palmarès dans ces jeux, en glanant 31 médailles, dont 8 en or, a gravé son nom dans l'histoire du sport africain, en organisant à deux reprises, les Jeux africains.

Alain-Patrick MASSAMBA

Editorial

La tolérance, pour donner la chance à l'avenir démocratique en Afrique

La révolution démocratique burkinabé, qui s'est produite du 28 au 31 octobre 2014 et qui a débouché sur la démission du président Blaise Compaoré est, souvent, montrée en Afrique comme le modèle de résistance d'un peuple contre la tyrannie. Le soulèvement populaire qui a eu raison du régime du président renversé s'érigeait ainsi comme le point de départ du «printemps subsaharien», après le «printemps arabe» déclenché par la «révolution de jasmin», en Tunisie (décembre 2010-janvier 2011), dans un continent où la démocratie a du mal à se faire du chemin. Mais, une fois tournée la page de l'enthousiasme révolutionnaire, le plus dur reste toujours de mettre en application l'idéal démocratique tant rêvé, dans la gestion de l'Etat et de la Nation.

La transition burkinabé avait démarré par une étape laborieuse de mise en place du gouvernement. Le corps d'élite formé en 1996, par l'ancien président Blaise Compaoré et qui était le véritable bras armé de son pouvoir, le fameux «Régiment de sécurité présidentiel», avec ses 1300 hommes bien entrainés et équipés, avait noyauté le pouvoir, après avoir échoué à s'en emparer, dans le feu de la révolution démocratique. Le lieutenant-colonel Yacouba Isaac Zida, qui avait joué un rôle dans l'aboutissement de la révolution démocratique, s'était imposé, en manœuvrant, habilement, pour se faire nommer premier ministre, tout en prenant le portefeuille de la défense. Un de ses proches, le colonel Auguste Denise Barry, était nommé au poste de ministre de l'administration territoriale et de la sécurité (ministère de l'intérieur). Le gouvernement de transition, composé de 24 membres pour 26 portefeuilles, comptait, en tout, quatre officiers militaires. Le président de transition, Michel Kafando, cumulait, lui-même, ses responsabilités à la tête du pays avec le poste de ministre des affaires étrangères. Dès lors, la transition burkinabé était plombée, car le régiment de sécurité présidentielle et l'armée étaient toujours là, en politique, et les contradictions n'allaient pas tarder à apparaître entre, d'abord, le tout-puissant premier ministre et le président de transition sans véritable assise, et, ensuite, la longue crise entre le «Régiment de sécurité présidentiel» et son ex-commandant adjoint, qui n'était autre que le premier ministre de transition. Comme pour ne pas faciliter le déroulement de la transition, les tensions et les contradictions étaient vives entre la classe politique et la société civile, requinquée par son rôle moteur dans la deuxième révolution burkinabé et dont les acteurs majeurs occupaient des postes importants au sein du gouvernement. Inspiré du mouvement sénégalais «Y en a marre», le collectif «Balai citoyen», fondé en 2013 par un reggae man, Sams'K Le Jah, très populaire au Burkina Faso, et un avocat, Me Guy Hervé Kam, après son «coup de balai contre Blaise Compaoré», s'est érigé en véritable gardien de la deuxième révolution burkinabé, grâce à ses clubs composés de membres appelés Cibal (Citoyens balayeurs). Il influencera la révision du code électoral, pour exclure de la participation aux élections, les partisans du président renversé. En effet, en avril dernier, le Conseil national de transition (parlement de transition), dirigé par un membre de la société civile, avait voté la révision du code électoral, en déclarant «inéligibles» aux élections législatives et présidentielle, prévues le 11 octobre 2015, les partisans de l'ancien régime ayant «soutenu un changement inconstitutionnel portant atteinte au principe de l'alternance politique». Cet amendement avait suscité un tollé dans les rangs du C.d.p, le parti de l'ancien président Blaise Compaoré. La cour communautaire d'Afrique de l'Ouest avait invalidé, le 13 juillet dernier, ce nouveau code électoral du Burkina Faso, pour cause de «violation du droit de libre participation aux élections». Les autorités de la transition burkinabé avaient recouru à la cour constitutionnelle, qui leur avait donné raison. Les putschistes du C.n.d (Conseil national pour la démocratie), avec à leur tête le général de brigade Gilbert Dienderé, ont affirmé s'être emparé du pouvoir, pour «mettre un terme au régime déviant de la transition qui s'est progressivement écarté des objectifs de refondation d'une démocratie consensuelle». L'Union africaine a craché sa colère, pour condamner le coup de force intervenu au Burkina Faso, en prenant des sanctions sévères contre les putschistes assimilés à des «terroristes» et en appelant au rétablissement des institutions de transition. Dans le pays, la résistance a commencé à voir le jour, à travers le pays. La médiation de la Cedéao (Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest), conduite par les présidents sénégalais, Macky Sall, et béninois, Boni Yayi, semble donner comme issue, le retour à la Transition, avec la possibilité aux candidats du parti de Blaise Compaoré de se présenter aux élections et l'amnistie accordée aux putschistes. Mais, cette solution ne fait pas l'unanimité, alors que lundi 21 septembre, on a appris que les forces armées restées fidèles au régime de transition se dirigent vers la capitale. Quoiqu'il en soit, rien ne sera plus comme avant, au Burkina Faso révolutionnaire. Si la transition avait fait preuve de tolérance, on n'en serait peut-être pas arrivé là. Bien sûr, la prise de pouvoir par la force est condamnable et inacceptable, mais la démocratie ne doit pas non plus se faire dans l'intolérance consistant à exclure certains, pour des raisons politiques, de la participation aux élections. Car, c'est le peuple qui tranche, par ses choix.

Joachim MBANZA

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, DU PLAN, DU PORTEFEUILLE PUBLIC ET DE L'INTEGRATION
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
DIVISION DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

ANNONCE LEGALE N°258/2015/BZ-C

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles suivants:

N° d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr./Dpt	Requérants
01	12834 du 22-07-15	Sect P13C, bloc 40ex-97; Plle 18ex-2445; Sup. 390,02m²	RUE MILANDOU (MOUKONDO)	7-BZV	TCHAMBOU TSAKEU
02	11007 du 19-09-14	Sect U, bloc - ; Plle - ; Sup. 3.285,75m²	RUE DES RAILS (CENTRE-VILLE)	3-BZV	Pierre ONGOUYA Urbain
03	8887 du 06-11-13	Sect DB, bloc 22 ; Plle 3 ; Sup. 159,18m²	RUE NON DENOMMEE	9-BZV	Ibrahim SIDIBE
04	12861 du 30-07-15	Sect P1, bloc 40 ; Plle 2 ; Sup. 343,40m²	34, RUE BANDAS	3-BZV	MOHAMED Yassine Salim
05	12853 du 23-07-15	Sect BJ, bloc - ; Plles 1 et 22 ; Sup. 1.001,25m²	MAKABANDILOU	9-BZV	ILOLONGO Colette
06	8752 du 16-10-13	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup. 800,00m²	VILLAGE DJIRI	POOL	OKO Baptiste Okson Evert
07	10657 du 05-08-14	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup. 400,00m²	KINTELE	POOL	GANDOU Alexandrine Doria
08	8757 du 16-10-13	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup. 400,00m²	VILLAGE DJIRI	POOL	OKO Beneth Grâce Eloïse
09	9187 du 31-12-13	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup. 323,20m²	VILLAGE DJIRI	POOL	OKO Benoît Benjamin Bonté de Dieu
10	12825 du 22-07-15	Sect BJ, bloc - ; Plles 33 et 34 ; Sup. 746,05m²	MAKABANDILOU	9-BZV	MBVOUYOU OKOGNI ITOUA Jean Michel
11	8756 du 16-10-13	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup. 600,00m²	VILLAGE DJIRI	POOL	OKO Benhardt Emmanuelo Geovany
12	8751 du 16-10-13	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup. 800,00m²	VILLAGE DJIRI	POOL	OKO Sylviana Emeline
13	8756bis du 16-10-13	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup. 400,00m²	VILLAGE DJIRI	POOL	OKO Brian Gino Erutin
14	8755 du 16-10-13	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup. 780,00m²	VILLAGE DJIRI	POOL	OK O Benédicte Odile Séphora
15	12855 du 29-07-15	Sect BF, bloc - ; Plle 9 ; Sup. 396,90m²	MASSENGO (IMPOH MANIANGA)	9-BZV	FOURVELLE Régina Chantale Léonie
16	11180 du 20-10-14	Sect P8, bloc 100 ; Plle 1bis ; Sup. 200,00m²	30BIS, RUE LOUOMO	4-BZV	ZEKAKANY Patricia Gracia
17	10577 du 25-07-14	Sect P9, bloc 8 ; Plle 4 ; Sup. 195,83m²	122BIS, RUE ITOUMBI	5-BZV	OMBO LEBARRAS Grace Inès
18	10576 du 25-07-14	Sect P9, bloc 9 ; Plle 23 ; Sup. 164,29m²	51, RUE OWANDO	5-BZV	OMBO LEBARRAS Jérémie Elysée
19	12577 du 09-06-15	Sect AT, bloc 165 ; Plle 08 ; Sup. 180,00m²	QUARTIER 49 NGAMBIO	4-BZV	TCHIGNANGA MOUISSOU Agnès
20	12578 du 09-06-15	Sect P13-2, bloc 06 ; Plle 02 ; Sup. 400,00m²	QUARTIER TSELAMPO	7-BZV	TCHISSAMBOU TCHIAMA Guillaume
21	12857 du 29-07-15	Sect B, bloc 128 ; Plle 05 ; Sup. : 460,00m²	IPOMBO (CQN°1)	CUVETTE	CHAKIROU Lambert
22	12334 du 29-04-15	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup. 6.049,33m²	VILLAGE EDOU	CUVETTE	NG. R. G. A.
23	12992 du 19-08-15	Sect P7, bloc 38 ; Plle 12 ; Sup. 392,00m²	77, RUE LAGUE	4-BZV	NDJAMISSANGO Freddy
24	12944 du 13-08-15	Sect W, bloc 1 ; Plle 10 ; Sup. 400,00m²	10, RUE ZOLA (ABOUA) NGAMAKOSSO	6-BZV	PERDYA ITOUA Jean Gilbert
25	12253 du 15-04-15	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup. 1.701,80m²	QUARTIER OBONDO	CUVETTE	NG. Maurice Cyr Bienvenu
26	12892 du 04-08-15	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup. 40.000,00m² soit 4ha00a	TERRE KOUOMI (NGAMBIO)	POOL	TARIQ Ahmed Hussein
27	11289 du 03-11-14	Sect BD, bloc - ; Plle 3 ; Sup. 491,04m²	3, RUE MBON	6-BZV	OKEMBA Jean Théodule
28	12823 du 22-07-15	Sect P7, bloc 44 ; Plle 45 ; Sup. 609,57m²	RUE NKO, PLATEAU DES 15 ANS	4-BZV	MOUGANI née LAMBI Colette
29	12910 du 08-08-15	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup. 800,00m²	LA BLEDE (QUARTIER KIMBOUALA)	7-BZV	NGUEMPIO Gérard Régis
30	12095 du 12-03-15	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup. 904,87m²	ODZIBA	POOL	NGONA née EHOUROSSIKA Pauline
31	12435 du 12-05-15	Sect PA, bloc 3 ; Plle 14bis ; Sup. 161m²	14BIS, RUE NKOUSSOU LA FONTIERE	4-BZV	MAHOUA Eugenie
32	12434 du 12-05-15	Sect P13, bloc 08 ; Plle 5 ; Sup. 360,00m²	19, RUE JOSEPH KIESSILA (ITSALI CITE DES 17)	7-BZV	MAHOUA Eugenie
33	12943 du 13-08-15	Sect W, bloc 1 ; Plle 17 ; Sup. 400,00m²	QUARTIER 68 MAMAN MBOUALE	6-BZV	NIANGA Jessica Sylvianie Charmante
34	13007 du 20-08-15	Sect BD, bloc 26 ; Plle 228 ; Sup. 515,28m²	9, RUE OLEME (EX-228, AVENUE DU DEPUTE)	7-BZV	ODOUBI OTORO Yvon Christian
35	11257 du 29-10-14	Sect -, bloc - ; Plles 1 et 16 ; Sup. 800,00m²	1, RUE NON DENOMMEE VILLAGE PK 45	POOL	TOUNGOU Jean Roger
36	12377 du 06-05-15	Sect BI, bloc - ; Plle 4 ; Sup. 400,00m²	MAKABANDILOU	9-BZV	BOUKAKA MOUKOKO Augustine Gloire Kelly
37	13093 du 24-08-15	Sect P/8, bloc 54 ; Plle 3 ; Sup. 369,49m²	8, RUE ITOUMBI	4-BZV	EBIOU née ONKA TANGOT Patriciat
38	13119 du 31-08-15	Sect BH, bloc - ; Plle - ; Sup. 903,02m²	QUARTIER IBALICO (MASSENGO)	9-BZV	PETOLO MAKOUZAYI Aimé Patrick
39	12826 du 22-07-15	Sect P3, bloc 91 ; Plle 9 ; Sup. 179,85m²	43, RUE LOUANGOS	3-BZV	KONTE Mahamadou
40	12994 du 19-08-15	Sect BD, bloc - ; Plle 9bis ; Sup. 211,55m²	KOMBO MATARI	9-BZV	AKOUALA Reine Natacha
41	12774 du 13-07-15	Sect P17, bloc 40 ; Plle 8 ; Sup. 509,37m²	48, RUE LAGUE (PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	MALEKA Godelive
42	12751 du 02-07-15	Sect -, bloc - ; Plle 10 ; Sup. 320,20m²	RUE LEOPAULD OKOMBI	9-BZV	EGLISE ASSEMBLEE DU ROI
43	13154 du 03-09-15	Sect -, bloc - ; Plles 3 à 7 et 10 à 14 ; Sup. 4.000,00m²	LIFOULA	POOL	KAMBA Richard
44	11177 du 20-10-14	Sect -, bloc - ; Plles 6 et 9 ; Sup. 800,00m²	KINTELE (LIFOULA)	POOL	NDZOUNDZA Jérémie Martial
45	12654 du 22-06-15	Sect AT, bloc 102 ; Plle 11 ; Sup. 200,00m²	69, RUE KIYINDOU NZOUBA	4-BZV	KUKA BANTSIMBA Marc José

Au-delà de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière)

Fait à Brazzaville, le 14 Septembre 2015

L'Inspecteur Divisionnaire,
Michèle Cyrine OBA

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, DU PLAN, DU PORTEFEUILLE PUBLIC ET DE L'INTEGRATION
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
DIVISION DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

ANNONCE LEGALE N°259/2015/BZ-C

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles suivants:

N° d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr./Dpt	Requérants
01	12457 du 27-05-15	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup.8.000m²	VILLAGE NGATSOU	POOL	ODESSI Mathieu
02	12935 du 12-08-15	Sect -, bloc - ; Plle 5 ; Sup. 459,00m²	KINTELE VILLAGE	POOL	NTSIBA Bienvenu Simplice
03	12326 du 29-04-15	Sect P7, bloc 136 ; Plle 5 ; Sup. 866,00m²	1816 ET 1813, AVENUE LOUTASSI	4-BZV	KOUNKOU née KOUSSIMBISSA et Enfants KOUNKOU
04	12793 du 14-07-15	Sect P10, bloc 66 ; Plle 17 ; Sup. 257,39m²	80TER, RUE TSABA	5-BZV	ILOKI Ursule
05	12357 du 04-05-15	Sect P13C ex P13-2, bloc 18 ex A, Plle 27 ; Sup. 445,16m²	MOUKONDO CITE DES 17	7-BZV	NKODIA KYND Gaëtan
06	12936 du 12-08-15	Sect -, bloc - ; Plle 7 ; Sup. 464,70m²	PK45 (QUARTIER NDIBOU)	POOL	BONGUI née Sophie Diane BOSSOTA
07	12530 du 01-06-15	Sect P13, bloc 98 ; Plle ; Sup. 1.722,011m²	QUARTIER LA TIEME	6-BZV	GATSE Brice
08	12652 du 22-06-15	Sect AT, bloc 113 ; Plle 2 ; Sup. 1.007,71m²	82 ET 84, RUE PASCAL IBOURITSO (NGAMBIO)	4-BZV	NKODIA KYND Gaëtan
09	12794 du 14-07-15	Sect P10, bloc 66 ; Plle 2 ; Sup. 256,42m²	80BIS, RUE TSABA	5-BZV	KABA-OSSA EPITSIO Sandrah
10	13099 du 26-08-15	Sect P11, bloc 75 ; Plle 10 ; Sup. 300,00m²	1451, RUE LOUDIMA	5-BZV	AMPION Tedd
11	13001 du 20-08-15	Sect BD, bloc - ; Plles 20 et 27 ; Sup. 800,00m²	BIKAROUA	9-BZV	NGANTSIBI Gisèle
12	12744 du 02-07-15	Sect P7suite, bloc 34 ; Plle 14 (ex 1778) ; Sup. 322,08m²	1778, RUE VINDZA (PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	BOTSEBE Norbert
13	8710 du 07-10-13	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup. 5.000,00m²	YIE TERRE IBINA	POOL	INDOTI Thérèse
14	8709 du 07-10-13	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup. 5.000,00m²	YIE TERRE IBINA	POOL	INDOTI Yvon Guy
15	9586 du 06-03-14	Sect -, bloc - ; Plle 9 ; Sup. 667,85m²	DJIRI MANIANGA	POOL	OBOUNGA Jacques
16	12996 du 20-08-15	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup. 3.200,00m²	VILLAGE MOUTOH	POOL	ILOKI Ipourou Idihi Exaucé
17	12995 du 20-08-15	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup. 3200,00m²	VILLAGE MOUTOH	POOL	ILOKI Ipourou Idihi Exaucé
18	13088 du 24-08-15	Sect P9, bloc 47 ; Plle 5 ; Sup. 186,00m²	94BIS, RUE MOULEKE	5-BZV	NGANONGO Monia Dorléa Euridice
19	10882 du 03-09-14	Sect P9, bloc 6 ; Plle 3 ; Sup. 390,95m²	110, RUE ITOUMBI	5-BZV	Société Civile Immobilière « EXAU IMMO »
20	10883 du 03-09-14	Sect P1, bloc 62 ; Plle 10 ; Sup. 410,97m²	12, RUE MAMADOU DIOP	3-BZV	NYANGUI Rufin Brice
21	12920 du 07-08-15	Sect AT, bloc 15 (ex36) ; Plle 41 ex 23 ; Sup. 415,00m²	23, RUE MPOUI DAMIEN (QUARTIER NGAMBIO)	4-BZV	IMPOUMA Benido
22	12559 du 08-06-15	Sect P13C, bloc 85 ; Plle 7 ; Sup. 410,27m²	52, RUE EMBIGOU BIS (MOUKONDO)	7-BZV	KITOKO-MAKANDA Jeanine
23	13141 du 1er -09-15	Sect -, bloc - ; Plles 17 et 18 ; Sup. 800,00m²	IGNIE QUARTIER NGAKOUBA	POOL	YELOUKOUDILA NDEBEKA Fabien ROCK
24	13105 du 27-08-15	Sect P13C, bloc 91 ; Plle 2521 ; Sup. 400,00m²	MOUKONDO	4-BZV	BALOSSA Guylain
25	9838 du 14-04-14	Sect P14-1, bloc 176 ; Plle 5 ; Sup. 330,48m²	1, RUE NGOUOMI	5-BZV	SOCIETE PLANETE INTELLIGENTE
26	12928 du 11-08-15	Sect P13, bloc - ; Plle 8 ; Sup. 201,30m²	QUARTIER LA BLAIDE	7-BZV	MABOUBA Willy
27	12928 du 10-08-15	Sect P14, bloc 123 ; Plle 5 ; Sup. 256,61m²	10, AVENUE PROLECTEUR	6-BZV	OSSIBI Clarcylin Silvère
28	13133 du 1er -09-15	Sect -, bloc - ; Plles 10 et 11 ; Sup. 800,00m²	QUARTIER IMPANI (IGNIE)	POOL	GANDONOU SOUROU François
29	10974 du 17-09-14	Sect AN, bloc - ; Plle 7 ; Sup. 270,00m²	MPIÉRÉ MPIÉRÉ II	7-BZV	MATOUBA LOUVOUANDOU Evelyne
30	12932 du 11-08-15	Sect -, bloc - ; Plles 1, 2, 11 et 12 ; Sup. 1.600,00m²	VILLAGE MANDIELE	POOL	GAMBOUELE Abongui Pominô
31	12811 du 20-07-15	Sect BH, bloc 89 ; Plle 718 ; Sup. 420,00m²	KOMBO MATARI II	9-BZV	MIYOUNA Rita Léandrine Hermine
32	12832 du 22-07-15	Sect BG, bloc - ; Plles 8 et 9 ; Sup. 800,00m²	MASSENGO	9-BZV	TOTOKANI Arsène, TOTOKANI née NKABA et Enfants
33	12831 du 22-07-15	Sect BG, bloc - ; Plle 3 ; Sup. 397,00m²	MASSENGO	9-BZV	TOTOKANI Arsène
34	12240 du 13-04-15	Sect -, bloc - ; Plle 2 ; Sup. 415,00m²	DJIRI PONT	POOL	TOTOKANI Arine Gloria
35	12241 du 13-04-15	Sect BF, bloc - ; Plle 18 ; Sup. 200,00m²	IMPOH MANIANGA	POOL	TOTOKANI Anna Merjale Sytia
36	12833 du 22-07-15	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup. 636,04m²	DJIRI PONT	POOL	TOTOKANI Arnelle Pascalina P.
37	12884 du 31-07-15	Sect CK, bloc 68 ; Plle 1 ; Sup. 400,00m²	IMPOH MANIANGA	9-BZV	MALIA Julienne
38	12222 du 10-04-15	Sect P8, bloc 101 ; Plle 7 ; Sup. 159,42m²	40BIS, RUE LOUOMO	4-BZV	LOKO née NDAMBA Adrienne
39	12409 du 08-06-15	Sect -, bloc - ; Plles 8 et 13 ; Sup. 800,00m²	LIFOULA PK45	POOL	NASSY PRATT Rod Espoir
40	12886 du 31-07-15	Sect CI, bloc 88 ; Plle 28 ; Sup. 400,00m²	MAKABANDILOU	9-BZV	ONDOUONO Honorine
41	12133 du 20-03-15	Sect BD, bloc - ; Plle - ; Sup. 380,00m²	QUARTIER NKOMBO MATARI	9-BZV	GNONGO Romain Sézard
42	12977 du 18-08-15	Sect -, bloc - ; Plles 1 à 5 et 16 et 20 ; Sup. 4.000,00m²	LIFOULA (IGNIE)	POOL	MALONGA Christ Horneley
43	12976 du 18-08-15	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup. 8.000,00m²	VILLAGE IBINA (IGNIE)	POOL	MALONGA Christ Horneley
44	13152 du 03-09-15	Sect CB, bloc - ; Plle 6 ; Sup. 400,00m²	RUE NDAKI (MAKABANDILOU)	9-BZV	NIANGA NGATSE MBOUALA EPOUDZA
45	13034 du 21-08-15	Sect BD, bloc - ; Plle 2 ; Sup. 388,09m²	6, RUE DE LA VICTOIRE	9-BZV	MBOURANGON Donatien Désiré

Au-delà de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Brazzaville, le 14 Septembre 2015

L'Inspecteur Divisionnaire,
Michèle Cyrine OBA

C.s.l.c (Conseil supérieur de la liberté de communication)

Philippe Mvouo appelle les acteurs politiques à un discours apaisé

Dans le cadre des concertations initiées par le C.s.l.c (Conseil supérieur de la liberté de communication), afin de sensibiliser les acteurs politiques à recadrer leurs discours, pour les rendre apaisants et rassurants pour la population, le président Philippe Mvouo et les membres du conseil étaient, jeudi 17 septembre 2015, face à la délégation de l'opposition républicaine, conduite par Nicéphore Thomas Filla Saint-Eudes et celle de l'I.d.c (Initiative pour la démocratie au Congo), conduite par Jean-Baptiste Bouboutou. La rencontre s'est déroulée au siège provisoire du C.s.l.c, au deuxième étage du Ministère de la justice, des droits humains et de la réforme de l'Etat, à Brazzaville, en présence de la presse. Comme avec les autres groupements politiques et la société civile, Philippe Mvouo les a exhortés à apaiser leurs discours politiques teintés, selon lui, *«de mots violents et des propos brutaux»*.

Philippe Mvouo.

Les représensables de l'I.d.c et de l'opposition républicaine.

D'entrée de jeu, Philippe Mvouo a fait remarquer aux deux groupements politiques que le discours politique théâtralise la démocratie congolaise. *«Le verbe crache la peur, laissant reculer l'optimiste, pour laisser le pessimiste gagner la place dans nos consciences. Les mots sont violents, les propos sont brutaux»*, a souligné le président du C.s.l.c. Pour lui, au lieu d'un discours politique apaisé enrichi par des idées prospectives, *«on laisse sonner les cloches étourdissantes de la catastrophe. Pourtant, il faut rassurer le peuple par une communication qui ne le plonge point dans le vertige. Une communication qui ne discrédite personne. Une communication qui n'ébranle pas la tranquillité, qui n'incite pas à la violence, qui ne perturbe pas la paix»*.

Le président du C.s.l.c a estimé que la parole utilisée par les acteurs politiques n'est pas propre. *«Une parole qui n'est pas de nature à nous aider à nous aimer dans la société et à tisser le filet de l'unité nationale»*, a fait constater Philippe Mvouo, qui a fait comprendre aux différents acteurs politiques que son institution ne s'intéresse pas à leurs choix politiques qui relèvent de leurs convictions et principes dogmatiques.

Dans cet élan, le président du C.s.l.c a rappelé aux uns et aux autres, les trois missions essentielles de son institution, à savoir: protéger les institutions de la République contre les déstabilisations à travers les médias; protéger la population contre toutes pollutions informationnelles et l'obligation de protéger la profession du journalisme.

Au cours de ces échanges interactifs, Marius Alain Ngoya-Kessi, secrétaire général du la C.a.d.d, parti membre de l'I.d.c, a interpellé le conseil, pour arrêter, selon lui, l'amalgame entretenu par le pouvoir, en faisant croire à l'opinion que ceux qui sont contre le changement de la Constitution sont contre la paix. *«On est pour la paix, on est contre la guerre. Mais, on ne veut pas du troisième mandat du président de la République. Cet élément de langage, il faut l'arrêter, le déconstruire et le déstructurer»*, a-t-il dit. En outre, il a dénoncé les intimidations permanentes dont fait l'objet les leaders de l'opposition. *«Là où le P.c.t et le gouvernement ne peuvent plus, c'est la Force publique qui se substitue pour traquer les opposants. C'est déloyal. Ce n'est pas de bonne guerre. Cela se comprend. Ailleurs, on procéderait au sondage d'opinion. Je vous apprends que le oui au changement de la Constitution est très impopulaire»*, a indiqué Marius Alain Ngoya-Kessi, qui, parlant du traitement de l'information, s'en est vivement pris à Télé-Congo, qui, selon lui, est devenue une chaîne privée des pouvoirs publics. *«C'est une honte nationale. On a comme l'impression que Télé-Congo et ses journalistes sont devenus des propagandistes du consensus contre la démocratie trouvé à Sibiti»*, a-t-il fait constater à Philippe Mouo à qui il a demandé de veiller, conformément à la Constitution, à l'inviolabilité de la liberté des consciences, à la manipulation et l'embrigadement des consciences. *«Que les citoyens s'expriment librement»*, a-t-il souhaité.

Pour le coordonnateur de l'opposition républicaine, Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint-Eudes, la question de l'éthique et de la morale doit être regardée du côté non seulement des journalistes, mais aussi des politiciens. *«On ne peut pas faire l'éloge de la violence, alors que tout le monde est perdant. La démarche des partis de l'opposition républicaine est de chercher, par tous les moyens, un consensus pour que le peuple demeure le seul gagnant. Ce n'est pas une démarche de compromission, mais de compromis républicain»*, a-t-il précisé, tout en plaidant pour un renforcement des capacités des journalistes et des acteurs politiques.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Ministère de l'enseignement primaire et secondaire, de l'alphabétisation, de la jeunesse et de l'éducation civique

Réussir la rentrée scolaire et régler le problème du déficit des enseignants

Régler le problème du déficit en personnels enseignants, réussir la rentrée scolaire, à partir du 1er octobre prochain et militer pour le climat d'apaisement en milieu scolaire, tels sont les points qui étaient au centre de l'entretien qu'Anatole Collinet Makosso, ministre de l'enseignement primaire et secondaire, de l'alphabétisation, de la jeunesse et de l'éducation civique, a eu, vendredi 18 septembre 2015, dans son cabinet de travail, à Brazzaville, avec une délégation de l'A.p.e.e.c (Association des parents d'élèves et étudiants du Congo), conduite par son président, Christian Grégoire Epouma.

Selon le président de l'A.p.e.e.c, qui est aussi secrétaire général de la F.a.p.e (Fédération africaine des parents d'élèves), son association mettra tout en œuvre pour la réussite de la rentrée scolaire 2015-2016: *«Ce sont des rencontres qui entrent dans le cadre de cette dynamique partenariale qui doit exister entre les pouvoirs publics et la société civile, c'est-à-dire les associations des parents d'élèves et les syndicats. Et donc, nous sommes venus pour échanger, surtout que cette audience a lieu 24 heures après la clôture de la 17e session ordinaire du conseil national de l'enseignement. Nous avons donc échangé sur les questions d'intérêt national, liées aussi à la rentrée scolaire dont la date est déjà connue, c'est bien le 1er octobre 2015. L'A.p.e.e.c œuvre dans le cadre de l'intérêt de l'enfant et des familles à l'école. Nous pensons qu'en termes d'apaisement du climat en milieu scolaire, il s'agit de pouvoir créer les conditions en amont pour qu'un certain nombre de problèmes soient réglés. Donc nous, Association des parents d'élèves et étudiants du Congo, nous sommes pour que quand une année scolaire est lancée, qu'elle se déroule le plus normalement possible, pour respecter le temps d'apprentissage. Nous l'avons dit au ministre que nous sommes conscients qu'il y a des promotions d'enseignants sorties de l'E.n.i et de l'E.n.s, qui sont là et qui n'attendent qu'à être recrutées. Je crois que ce problème est posé, on réussira à tenter de le régler. Vous étiez au conseil, vous avez entendu: il y a une politique de redéploiement également, les directeurs départementaux, tous ceux qui étaient présents, vont se mettre à regarder aussi la possibilité de procéder à un redéploiement du personnel pédagogique et même du personnel administratif. Alors donc, nous disons: ce n'est pas avec un bâton magique qu'on va régler cet épineux problème de déficit criant en termes d'effectifs en personnels enseignants»*.

Alain-Patrick MASSAMBA

Onu (Organisation des Nations unies)

Après les O.m.d, voici les O.d.d, pour le développement durable jusqu'en 2030

En prévision du sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Onu, qui vont adopter les O.d.d (Objectifs du développement durable), le département de l'information des Nations unies a organisé, mercredi 16 septembre 2015, une vidéoconférence en direct de New York, aux Etats-Unis d'Amérique, au siège de l'organisation, avec quelques capitales des pays francophones africains. A Brazzaville, cette vidéoconférence était animée par Thomas Gass, assistant du secrétaire général des Nations unies pour la coordination des politiques, avec la participation de quelques journalistes venus des médias publics et privés, en présence de Prosper Mihindou-Ngoma, responsable du Cinu (Centre d'information des Nations unies).

Vue des journalistes congolais pendant la vidéoconférence.

Sous le thème, «les objectifs du développement durable», la vidéoconférence était destinée à informer et sensibiliser les journalistes sur les O.d.d (Objectifs du développement durable), le nouveau programme de développement des Nations unies, pour la période 2015 à 2030, qui va succéder aux O.m.d (Objectifs du millénaire pour le développement), qui prennent fin en décembre 2015.

Les chefs d'Etat et de gouvernement de 193 pays membres des Nations unies se réunissent au sommet, du 25 au 27 septembre 2015, au siège des Nations unies, pour adopter les O.d.d. Eu égard au rôle crucial des médias pour garantir la mise en œuvre et le succès des O.d.d, le département de l'information des Nations unies a jugé utile d'informer et sensibiliser les journalistes avant le sommet.

Le débat était interactif entre New York et les quelques capitales africaines de l'espace francophone, notamment Antananarivo, Brazzaville, Lomé, Bujumbura et Niamey.

Pour Thomas Gass, *«la communauté internationale s'est mise d'accord sur une vision partagée de l'humanité jusqu'en 2030. Pour une fois, les 193 pays des Nations Unies se sont mis d'accord pour savoir comment ils veulent que le monde se développe dans les quinze prochaines années»*. Il a expliqué que c'est un développement durable qui démontre que le développement tous azimuts est comme répondant aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures pour répondre à leurs propres besoins. Un développement qui prend en compte des dimensions développement économique, sociale et environnementale. Cet agenda 2030 met l'accent sur les causes profondes de beaucoup de conflits dans le monde, c'est-à-dire en s'attaquant à l'exclusion, à l'illégalité et à la surutilisation de nos ressources. Les O.m.d (Objectifs du millénaire pour le développement), adoptés en 2000 pour une période de quinze ans, s'achèvent en fin décembre 2015.

Les rapports onusiens montrent que certains pays ne sont pas parvenus à atteindre cette feuille de route planétaire. Pendant le prochain sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Onu, du 25 au 27 septembre prochain, les dirigeants du monde vont se pencher sur la nouvelle feuille de route. Thomas Gass a affirmé que les objectifs du développement durable sont un pacte social entre les peuples et leurs dirigeants. C'est l'engagement de ne laisser personne pour compte. Il a suscité l'implication de la société civile dans ces engagements. Les objectifs de développement durable sont au nombre de dix-sept, contrairement aux O.m.d qui sont au nombre de huit. Les journalistes participants à cette vidéoconférence ont été invités à vulgariser le contenu de cet agenda.

Philippe BANZ

Coup d'oeil en biais

Une surprenante tempête de sable à Brazzaville, provoquant des dégâts

Le samedi 19 septembre dernier, c'était le jour de la clôture des Onzièmes jeux africains. Le public s'était dirigé à Kintelé, pour la cérémonie de clôture comportant un grand spectacle. Mais, à partir de 17h30, une surprenante tempête de sable a envahi les rues de la capitale. Tout d'un coup, il faisait nuit. Les automobilistes étaient obligés de mettre les lumières, pour rouler sur la voie publique, tant la visibilité avait baissé. La tempête était immédiatement suivie d'une averse, plus ou moins forte, dans les différents quartiers de la capitale. Il y a eu, finalement, des dégâts matériels: des panneaux publicitaires jetés par terre, des toitures de maisons emportées, des tôles arrachées, des baies vitrées démolies, etc. A Kintelé, où se déroulait la clôture des jeux africains, il y a eu une grande pluie qui a provoqué le report de la cérémonie de quelques heures. Y a-t-il à faire une relation avec les Jeux africains? Suivant les croyances traditionnelles, certains n'ont pas manqué de le faire.

Pertes en vie humaine et dégâts matériels, après un orage à Brazzaville

La violente tempête qui a soufflé sur la ville-capitale, samedi 19 septembre dernier, aux heures crépusculaires, a causé d'énormes dégâts matériels et des pertes en vies humaines. Selon des témoignages, un arbre est tombé sur un minibus roulant sur la voie goudronnée, dans les environs de la Direction des examens et concours. Cet accident aurait causé des blessés graves et des morts. Dans le 8e arrondissement, Madibou, des maisons non achevées, surtout à moitié tôlées, et d'autres construites en matériaux non durables, dans certains quartiers, ont vu une partie de leurs tôles ou leurs toitures être emportées. Au quartier Nkombo, dans le 9e arrondissement Djiri, les baies vitrées du C.n.r.tv (Centre national de radio et télévision) ont été endommagées. Sur l'avenue Matsoua, à Bacongo, vers le marché Total, un panneau publicitaire est tombé, car son socle était rouillé. Heureusement, il n'a pas fait de victime.

D'énormes dégâts également dans le district de Ngabé (Département du Pool)

Dans des villages du district de Ngabé, comme à Etaba, des dégâts ont été signalés, aussi, après la très violente et tourbillonnante bourrasque. Une grande partie de la population n'a plus d'habitations. Des personnes ont passé la nuit du samedi 19 au dimanche 20 septembre à la belle étoile. Les autorités locales, en l'occurrence le sous-préfet et le député de cette circonscription sont allés sur le terrain, pour se rendre compte de l'ampleur des dégâts causés. La population de cette localité appelle à la solidarité, pour se reloger, et interpelle notamment les pouvoirs publics.

Des dégâts matériels chez les sœurs de la Divine Providence de Ribeauvillé, à Kombé

La résidence des sœurs de la Divine Providence de Ribeauvillé, à Kombé, a subi des dégâts matériels, après le dynamitage d'un bloc de pierres au fleuve Congo, samedi 19 septembre 2015, par une entreprise exploitant de la pierre, laquelle appartient à un Chinois connu sous le pseudonyme de *«Loboko»*. La détonation du bloc de pierres a projeté un gros morceau de pierre qui a terminé sa course sur la toiture d'un bâtiment de la communauté, occasionnant, ainsi, d'importants dégâts matériels. Sr Vincent de Paul Ntiakabaka, doyenne de la communauté, qui y cohabite avec Srs Denise Bahoungoula, supérieure de la communauté, maîtresse des novices, et Rosia Mountima, membre de ladite communauté, a échappé, de justesse, à la mort. La pierre a perforé la toiture et le plafond de sa chambre à coucher.

La pluie a occasionné aussi sa part de dégâts

La pluie qui a suivi l'accident provoqué par la chute d'une grosse pierre chez les religieuses de la Divine Providence de Ribeauvillé, à Kombé, a amplifié les dégâts, en trempant les livres et les documents importants appartenant aux sœurs. De même, des vêtements n'ont pas été épargnés. Signalons que ce n'est pas pour la première fois que ce genre d'accident se produit chez les religieuses. En avril dernier, un accident similaire avait cassé les vitres de la gazinière. Désemparées et déboussolées, les religieuses ont demandé à la société chinoise coupable, de réparer les dégâts causés par l'exercice de leur activité. Reste à savoir quand est-ce que l'Etat rendra effective la mesure interdisant l'exploitation de la pierre dans la zone de Kombé, devenue une zone densément peuplée.

Des radiations au Parti pour l'alternance démocratique

Le président du P.a.d (Parti pour l'alternance démocratique), Emmanuel Ngouelondelé-Mongo, a signé des actes, le 1er septembre 2015, contre certains cadres de son parti. Ainsi, Gervais Mounkassa, membre du bureau politique et secrétaire général adjoint, est radié des effectifs du parti *«pour faute graves»*. Il est, désormais, libre d'adhérer à un parti de son choix. Romaric Moukouti, membre du bureau politique, est aussi radié pour *«fautes graves»*. Il lui est reproché, entre autres, *«d'avoir engagé le parti sans en avoir reçu mandat»*, *«le travail fractionnel et la pratique du sectarisme»*. Lui aussi est *«libre de tous ses engagements statutaires et politiques à l'égard du P.a.d»*.

De nombreux délestages, malgré la diversification des sources d'énergie

A Brazzaville, ces derniers temps, les coupures d'électricité intempestives persistent dans les zones de production et dans les quartiers d'habitation. Dans la zone du C.h.u (Centre hospitalier et universitaire), ces coupures d'électricité interviennent, souvent, au moment de la grande activité et dans les quartiers d'habitation, au moment où l'on a besoin de l'électricité, c'est-à-dire aux environs de 18h. Avec un peu de chance, l'électricité peut être rétablie, parfois, vers 22h, moment où presque tout le monde dort. Les délestages sont redevenus monnaie courante, alors que le pays a diversifié ses sources de production énergétique. Signalons que les groupes électrogènes que possèdent quelques administrations publiques et privées, ainsi que des P.m.e (Petites et moyennes entreprises) constituent des surcoûts financiers énormes grevant considérablement leurs budgets.

Pascal Tsaty-Mabiala, premier secrétaire de l'U.pa.d.s

«Je vous l'assure, l'U.pa.d.s au pouvoir demain ne changera pas de Constitution»

Après le message sur l'état de la Nation, prononcé par le Président de la République, Denis Sassou-Nguesso, le mercredi 12 août dernier, devant le parlement réuni en Congrès, le Premier Secrétaire de l'U.pa.d.s, Pascal Tsaty-Mabiala, a accordé une longue interview à notre rédaction, le dimanche 23 août 2015. Dans la deuxième partie de cette interview, il aborde la question de la Constitution, en exprimant la position de son Parti qui est contre le changement de la Constitution, mais serait favorable à une révision dite ciblée, c'est-à-dire qui exclue les dispositions intangibles de la Constitution, si l'opportunité le permettait.

Pascal Tsaty-Mabiala, premier serétaire de l'U.pads.

**** Monsieur le premier secrétaire, par rapport au débat sur la Constitution, votre parti, l'U.pa.d.s, continue-t-il d'affirmer sa position de maintenir l'ordre constitutionnel?***

**** Depuis le début, nous avons toujours affirmé que ce débat sur la Constitution n'en valait la peine. Et d'ailleurs, le président de la République, allant comme dans le sens de notre affirmation, n'a pas évoqué ce sujet, dans son message fleuve à la Nation, le 12 août 2015 dernier. Il n'a jamais dit, comme le prétendent ses partisans, que cette Constitution dont il est lui-même le maître-d'œuvre, était source de problèmes. Au contraire, lorsqu'il en a fait allusion, il l'a implicitement défendue en reconnaissant les vertus qu'elle a apportées à notre pays qui s'en sort plutôt bien, selon lui, avec un bilan élogieux et c'est grâce à cette Constitution parfaitement adaptée à nos us politiques et notre démocratie. Mais restons conforme à notre conviction. Même si mon Parti ne s'est pas encore officiellement prononcé sur la nature du régime qui convient le mieux à notre pays, je me permets de dire à titre personnel que le régime présidentiel avec ses avantages et ses inconvénients nous paraît le mieux adapté à notre réalité et qu'il garantit en plus la stabilité des Institutions, la paix et la concorde nationale. Et les leçons de l'histoire peuvent être rappelées: en 1958 à Pointe-Noire au moment d'installer la jeune République du Congo en proie au conflit entre le M.s.a et l'U.d.d.i.a, et plus près de nous en 1992 après le vote de la motion de censure, notre pays aurait évité les deux grandes crises de son histoire politique qui nous ont coûté les deux guerres civiles de 1959 et de 1997 si nous avions un régime présidentiel. C'est pourquoi je considère que le régime parlementaire ou sa version corrigée, le régime semi-présidentiel ne sont pas les meilleurs exemples pour notre pays. Un membre du Gouvernement actuel a osé affirmer que si l'opposition accédait au pouvoir en 2016, le pays entrerait dans l'ingouvernabilité avec un parlement hostile au nouveau pouvoir. Il faut simplement excuser ce jeune Ministre qui n'a pas encore pris le temps de lire la Constitution, auquel cas il aurait compris qu'au moyen des ordonnances le Président peut conduire et appliquer son programme jusqu'au renouvellement de la chambre en 2017.**

**** On suppose que si l'U.pa.d.s revient aux affaires, elle s'engage à garder la Constitution du 20 janvier 2002?***

**** Je vous l'assure, l'U.pa.d.s au pouvoir demain ne changera pas de Constitution. Tout au plus, y apportera des aménagements comme l'ont procédé des grandes démocraties comme les Etats Unis d'Amérique, en 228 ans, ou la France en 58 ans de vie constitutionnelle. Le renforcement de l'indépendance de la justice, la facilitation de la procédure de mise, en accusation du président de la République en cas de haute trahison ou encore l'encadrement par le parlement des nominations aux hautes fonctions civiles et militaires, pour éviter l'ethnicisation de l'Etat, pourraient faire l'objet d'un aménagement de la Constitution, si nous étions aux responsabilités.**

Bien entendu toutes ces révisions seront inscrites dans notre programme de gouvernement qui sera soumis aux suffrages populaires. Ce ne sera donc pas à la fin du mandat dans la confusion et la précipitation totales que nous y procéderions si cela s'avérait nécessaire.

**** Pour parler du référendum, est-ce que face au débat, aux tendances qui se sont dégagées, vous avez-vous-mêmes tenu un dialogue alternatif, est-ce qu'il ne serait pas démocratique justement de recourir au souverain primaire, un peu comme De Gaulle l'avait fait, interroger le peuple. Si vous êtes sûrs que votre position est partagée par un plus grand nombre de Congolais, est-ce que vous n'accepterez pas élégamment et démocratiquement, de conduire le président Sassou dont les partisans veulent le changement de la Constitution, à un référendum et vous mobilisez les Congolais, pour lui infliger un échec, démocratiquement parlant?***

**** D'abord je relève que vous faites allusion au général De Gaulle qui n'a jamais procédé ainsi.**

**** Je voulais dire le principe du référendum?***

**** Vous rappelez le général De Gaulle, mais autant que je le sache, ce grand homme politique français n'a appelé au référendum, en 1962, que pour faire évoluer le régime parlementaire issu de la Constitution du 4 octobre 1958. Cette importante réforme, sans doute la plus marquante de la Ve République a consacré le régime semi-présidentiel. Vous vous demandez pourquoi ne recourrions-nous pas au souverain primaire pour trancher le débat actuel entre les *«Oui»* et les *«Non»* au référendum, comme c'est le cas dans d'autres démocraties telles que la Suisse. J'ai souvent entendu dire par les partisans du président Sassou qu'il gagnerait toutes les élections, s'il en était candidat et c'est pourquoi nous recherchons, par tous les moyens, sa disqualification. Ce qui me fait toujours sourire. Tous les Congolais, pourtant, savent qu'en 1992 dans un scrutin ouvert, le plus crédible que notre pays ait pu organiser depuis l'indépendance, le président Sassou en fonction n'avait pu arriver au deuxième tour, se réduisait à jouer les faiseurs des rois. Autrement dit, dans un scrutin démocratique, libre et transparent ses chances de l'emporter sont minces. Mais tout ceci est derrière lui, il ne peut plus légalement se porter candidat à l'élection présidentielle. Il ne lui reste qu'à quitter le pouvoir, à laisser un Congo en paix et prouver le contraire de ce que nous lui prêtons.**

**** Monsieur le premier secrétaire, vous êtes à la tête d'un grand parti, c'est quand même le principal Parti de l'Opposition, en terme électoral, mais on constate que dans le camp de l'opposition, l'U.pa.d.s ne joue pas tellement le rôle de leadership qu'on aurait attendu de lui?***

****Tous les partis de l'opposition reconnaissent l'U.pa.d.s comme le principal parti de l'opposition. S'ils ne le disent pas ou peu, il n'en demeure pas moins vrai qu'ils le reconnaissent en leur fort intérieur. Quant à votre question de savoir pourquoi l'U.pa.d.s ne prend pas la tête de l'opposition et ne s'affirme pas, il ne peut y avoir aujourd'hui un leader de l'opposition comme bon nombre de nos partisans le souhaitent. Simplement parce que nous sommes une opposition plurielle, sans projet politique commun, qui n'est que circonstanciellement rassemblée autour d'un seul dénominateur commun: le respect de l'ordre constitutionnel. La recomposition de l'opposition avant l'élection présidentielle est une évidence dans les conditions de son regroupement actuel. A ce moment, programme contre programme, l'U.pa.d.s qui affirmera son leadership avec la réalité identitaire de cette nouvelle recomposition, et ses ambitions pour le pays avec une probable candidature à l'élection présidentielle, sortira forcement du bois et donc de sa réserve actuelle.**

**** Qu'est-ce que vous avez craint à Sibiti? Votre crainte était quoi?***

**** Qu'est-ce qu'il y avait à faire à Sibiti? Aller jouer les faire-valoir dans un jeu cadenassé depuis les travaux préparatoires où l'opposition a été soigneusement écartée? Non! Nous avons évité le ridicule. Après avoir dédaigneusement écarté notre dernière exigence, celle de nous remettre les documents de la commission préparatoire, pour en prendre connaissance au moins 24 heures avant le débat, il n'y avait plus de doute: le pouvoir ne souhaitait pas voir l'opposition réelle à Sibiti.**

**** C'est une initiative politique?***

**** Certainement. A une initiative politique, nous avons répondu par une position politique qui a débouché sur l'organisation d'un dialogue alternatif organisé à Brazzaville.**

**** Avez-vous un mot aux militants, comment vous voyez l'avenir à court terme, l'élection présidentielle de 2016 et les législatives de 2017?***

**** Je ne dirai pas que le parti se porte comme le Pont-neuf sur la seine. Incontestablement, il se porte mieux qu'avant le congrès de 2013. La querelle stérile a fait place au débat constructif et nous pouvons maintenant réfléchir au combat de demain, celui de l'élection présidentielle de 2016 à laquelle tout naturellement nous pensons tous les matins avant toute décision responsable, rationnelle et loin de l'émotion, il nous faut d'abord doter le parti d'un projet d'alternance. Nous nous en préoccupons, rassurez-vous.**

Propos recueillis par
Joachim MBANZA

Session du conseil national de l'éducation

Vers la suppression du concours d'entrée en 6e et la réforme du C.e.p.e

L'évaluation du code d'éthique éducative où seront édictés connaissances, attitudes et comportements moraux spécifiques aux exigences propres du métier d'enseignant; la suppression du concours d'entrée en 6e; la réforme du C.e.p.e (Certificat d'études primaires élémentaires) et la relance du C.e.p.e adulte, dès l'année scolaire 2015-2016; l'uniformisation de la tenue scolaire des établissements publics et privés, à compter de l'année scolaire 2016-2017. Telles sont quelques-unes des seize recommandations formulées par la 17e session du conseil national de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, qui s'est déroulée du 15 au 17 septembre 2015, au Ministère des affaires étrangères et de la coopération, à Brazzaville, sous le patronage du ministre Anatole Collinet Makosso.

Le ministre Anatole Collinet Makosso (au milieu).

Photo de famille à la fin des travaux.

Au cours de la session, les participants ont suivi et débattu des thématiques diverses et des sujets susceptibles de contribuer à l'amélioration du système éducatif national. Et pour y remédier, ils ont donc formulé un chapelet de recommandations portant sur: le redéploiement du corps enseignant en fonction des besoins exprimés dans tous les départements; l'ouverture d'une filière de formation des personnels de maîtrise des établissements scolaires; le regroupement expérimental des établissements scolaires de petite taille par la création des citées scolaires ou de villages scolaires, pour une meilleure gestion des ressources humaines, matérielles et financières disponibles; l'accélération du processus d'acquisition des titres fonciers, afin de lutter contre la spoliation des espaces réservés aux établissements scolaires; la délocalisation des antennes de téléphonie mobile à l'intérieur ou aux abords des établissements scolaires; la réactualisation et la vulgarisation du règlement intérieur des établissements scolaires (note de service n°1009 du 16 septembre 1981); la relance des chantiers vacances, afin de lutter contre l'oisiveté des élèves, pendant les vacances et les familiariser avec les milieux professionnels.

Les autres recommandations formulées portent sur: l'arrêt des cours d'appui ou des travaux dirigés organisés les journées de dimanche dans les établissements scolaires publics et privés pour les élèves en classe d'examen; la réhabilitation des centres médico-scolaires, en collaboration avec les Ministères en charge de la santé et des affaires sociales; l'intensification de la lutte contre la fraude et la corruption en milieu scolaire; le recrutement des enseignants et des alphabétiseurs à la Fonction publique, au titre de l'année 2015-2016, au regard du déficit criant; l'enseignement de l'instruction civique et morale dans tous les cycles d'enseignement; ainsi que la tenue régulière des sessions de la commission nationale de l'agrément.

Signalons que les participants ont, également, mis à nu, à travers un document, les éléments constitutifs de la fraude scolaire, dans lequel, il est relevé ce qui est considéré comme fraudes ou tentatives de fraudes imputables aux enseignants, et cadres du système éducatif, intervenant dans la chaîne de l'organisation et du déroulement des examens d'Etat, mais aussi aux élèves. Il s'agit, par exemple, des fraudes à l'inscription des candidats; la divulgation ou la vente des épreuves proposées, retenues ou non par un membre des sous-commissions de conception et de tri des sujets ou par toute personne impliquée, l'usage de pièces fausses, etc.

Pour clore cette session, le ministre Anatole Collinet Makosso a invité les acteurs du système éducatif, à faire que la sécurisation des parcours scolaires devienne le combat, l'acquis social du début du 21e siècle pour le Congo, en vue de préserver l'élite de demain et aller, sûrement, vers l'émergence.

Alain-Patrick MASSAMBA

Coopération médicale Congo-Cuba

Dr Marcia Cobas Ruiz et François Ibovi entendent renforcer la coopération médicale

Lors de son séjour à Brazzaville, Dr Marcia Cobas Ruiz, vice-ministre cubaine de la santé publique, chargée des relations internationales, a conféré, vendredi 18 septembre 2015, avec François Ibovi, ministre de la santé et de la population. Les entretiens entre les deux ministres ont porté, essentiellement, sur la coopération médicale entre les deux pays, la formation des étudiants congolais en médecine, à Cuba, ainsi que l'envoi probable de 800 autres étudiants congolais.

François Ibovi et Mme Marcia Cobas Ruiz.

Accompagnée de l'ambassadeur de Cuba au Congo, la vice-ministre cubaine de la santé publique, chargée des relations internationales, qui a foulé, pour la première fois, le sol congolais, s'est entretenue avec le ministre François Ibovi, dans son cabinet de travail, sis au Ministère de la santé et de la population, à Brazzaville.

D'entrée de jeu, le ministre congolais a fait lire à son homologue, les citations de José Marti, héros national cubain, inscrites sur un tableau placé sur l'un des murs de son bureau et qui stipulent: *«La meilleure médecine est celle qui prévient et non celle qui guérit»; «La meilleure façon de dire, c'est de faire»*. C'est la devise du Ministère de la santé et de la population.

Enchantée, Mme Marcia Cobas Ruiz, qui venait d'être accueillie dans cet esprit, a échangé avec François Ibovi sur la coopération médicale entre les deux pays respectifs, afin de la renforcer davantage. La vice-ministre cubaine a manifesté la volonté de son pays de continuer à former les étudiants congolais en médecine. A ce sujet, il a annoncé l'envoi, dans les tout prochains mois, de 800 nouveaux étudiants congolais à Cuba. *«Ils vont se former en médecine préventive et solidaire, afin d'être prêts à travailler partout où besoin se présentera»*, a précisé Mme Marcia Cobas Ruiz.

Donnant son appréciation sur les premiers étudiants congolais qui poursuivent leurs études à Cuba, la vice-ministre cubaine de la santé a fait savoir que tout se passe bien. *«L'appréciation est très bonne. Ils ont terminé l'étape préparatoire. Et ils sont sur le point de terminer la préparation basique, pour aller dans les institutions de santé où se forment les médecins»*, a-t-elle déclaré.

Dans le cadre du renforcement de l'offre des soins de santé en République du Congo, Mme Marcia Cobas Ruiz a annoncé la possibilité de faire travailler une équipe des médecins cubains à l'hôpital général d'Oyo, après son inauguration. La mission de la brigade médicale cubaine s'inscrit dans la tradition de coopération congolo-cubaine, vieille de cinquante ans déjà. Dans cet esprit, une brigade médicale cubaine, composée de vingt-trois médecins, était arrivée à Brazzaville, en avril 2014. Ces médecins s'ajoutaient aux quatorze autres qui étaient déjà arrivés, le 3 octobre 2013.

Cyr Armel YABBAT-NGO

P.r.c.c.e

Le guichet chèque service, inauguré à Brazzaville

Essentiellement financé par l'Union européenne, le P.r.c.c.e (Programme de renforcement des capacités commerciales et entrepreneuriales) a inauguré, mercredi 16 septembre 2015, à la Caisse fédérale des Mucodec (Mutuelles congolaises d'épargne et de crédit), à Brazzaville, le guichet chèque service, un outil consistant à financer, sous forme de formation, appui-conseil, accompagnement, coaching, etc., pour aider les entreprises privées congolaises à se professionnaliser et s'épanouir. C'est Mme Saskia De Lang, ambassadeur chef de la délégation de l'Union européenne au Congo, qui a procédé au lancement officiel de ce guichet, en remettant deux chèques d'une valeur de 300.000 francs Cfa chacun, à un échantillon de deux promoteurs d'entreprises. En présence de Didier Akoué, responsable du P.r.c.c.e, de Roger Boudimbou, président fédéral des Mucodec, et Armand Bienvenu Vouidibio, directeur de cabinet du ministre des petites, moyennes entreprises et de l'artisanat.

Mme Saskia De Lang remettant le chèque à un récipiendaire.

Photo de famille.

Le chèque service est le fruit de la coopération entre le Congo et l'Union européenne, signé dans le cadre d'une convention de financement des P.m.e congolaises. L'inauguration de ce service a vivement réjoui Mme Saskia De Lang, qui a déclaré ce qui suit, dans son allocution: *«Participer, aujourd'hui, à l'inauguration du chèque service Mucodec de Brazzaville, c'est un grand plaisir, pour moi»*. Pour elle, la concrétisation, par le Congo et l'Union européenne, de cet outil essentiel, le chèque service, *«aidera les petites et moyennes entreprises congolaises à se professionnaliser»*.

La mise en place du guichet chèque service a nécessité un certain nombre de collaborations, aussi bien au niveau de l'administration que des acteurs. *«Dans le cadre de ce projet, nous avons eu à former 284 prestataires de bureau d'études, prestataires d'agences d'appui au secteur privé… Nous les avons formés pour mettre à leur disposition les capacités, pour renforcer, pour pouvoir appuyer les différents bénéficiaires qui sont les T.p.e (Toutes petites entreprises, les P.m.e (Petites et moyennes entreprises) des différents secteurs»*, a fait savoir Didier Akoué, responsable du P.r.c.c.e. Celui-ci a, en outre, mentionné quelques avantages liés à l'acquisition d'un chèque service et comment y accéder. *«L'avantage de l'outil réside dans la qualité des services qui sont proposés. Des services soit de formation, soit de conseil. Il y a des services qui sont adaptés aux créateurs d'entreprises porteurs de projets qui sont des outils spécifiques pour les aider à créer leurs idées de projets, leur montrer comment est créée une entreprise, comment gérer une entreprise, la liste n'est pas exhaustive. Le comble, les bénéficiaires du chèque service ont le privilège de voir leur projet pris en charge à 92%, par l'Union européenne»*, a-t-il précisé.

Pour vulgariser le chèque service, le P.r.c.c.e s'est appuyé sur une banque, la L.c.b Bank, et une structure de microfinance, les Mucodec. *«Pour la mise en service de ce chèque, les Mucodec ont été sélectionnées, avec une autre institution bancaire: la L.c.b. Les deux couvrant, en réalité, l'ensemble du secteur privé. Les Mucodec ont une bonne expertise, une bonne visibilité, une bonne connaissance de tout ce qui est porteur de projet, créateur d'entreprise, et la L.c.b, compétente aussi dans l'autre phase du dispositif, l'autre part du secteur d'activités, avec plus accès sur les P.m.e»*, a dit Didier Akoué.

Il convient de rappeler qu'à ce jour, 168 chèques ont déjà été délivrés aux chefs et aux créateurs d'entreprises. Ce qui signifie que ce produit mis en place comble les attentes du public cible. Pour plus d'informations, consulter le guichet chèque service à la caisse fédérale des Mucodec, Brazzaville.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

OFFRES D'EMPLOIS

Contexte:

Le Parc National d'Odzala-Kokoua (PNOK), situé au nord-ouest de la République du Congo, couvre une superficie de 1.354.600 hectares et comprend plus de 100 clairières, des populations de gorilles et d'éléphants. Depuis 2011, le PNOK est géré par la Fondation Odzala-Kokoua, organisation créée suite à l'Accord de Partenariat signé entre African Parks et le Gouvernement du Congo pour le financement et la gestion durable de ce Parc, durant une période de 25 ans.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Appui à la Surveillance et à la Valorisation du Parc National d'Odzala-Kokoua financé par l'Union Européenne, la Fondation Odzala-Kokoua, disposant des structures opérationnelles (Conseil d'Administration et Unité de Gestion) recherche :

1- un Chef de Service Conservation et Biodiversité, responsable de l'application des lois et coordination de toutes les activités de lutte antibraconnage au PNOK, doté d'une expérience de plus de cinq (5) ans dans le domaine de la lutte antibraconnage ;

2- Un Chef de Service Recherche et Monitoring : Responsable de la collecte de données scientifiques nécessaires à la gestion du PNOK, formation MSc ou Phd ; expérience de terrain deux (2) ans.

3- Un Chef de Service Développement Communautaire : Responsable de la gestion collaborative du PNOK avec les populations avoisinantes et développement des capacités locales ; une expérience dans un poste similaire de plus de deux (2) ans en Afrique est indispensable.

Compétences souhaitables:
communication français/lingala
communication en anglais (écrit, parlé)

Lieu d'affectation:
Quartier Général du Parc à Mbomo , Cuvette Ouest, République du Congo

Conditions:
Salaire compétitif avec logement et prime de responsabilité
Contrat à durée indéterminée avec démarrage aussitôt que possible.
Dossier de candidature
Les Dossiers de candidatures doivent être déposés au plus tard le 1er octobre 2015, au bureau de la Fondation Odzala-Kokoua à Brazzaville sis 227, rue Campel, ravin du Tchad, Plateau centre-ville Brazzaville ou au bureau du PNK à Mbomo ou encore adressez votre candidature à l'adresse mail suivante : emploi.odzala@gmail.com.

NB : Seuls les candidats présélectionnés seront convoqués pour les entretiens. Les dossiers de candidatures ne seront pas retournés.

Etude de Me Chimène Prisca Nina PONGUI
Notaire
Sis rez-de-chaussée Immeuble Patte d'Oie (SOPRIM)
Case J-490/M (en face de l'E.N.A.M)
B.P: 14745, B/ville - Tél: (242) 06 662 43 35//05 516 70 79
E-mail: etudepongui@yahoo.com

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société «TREND FINANCE», Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 10 000 000 de Francs CFA, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro CG/BZV/14 B 5576 du 24 décembre deux mil quatorze, tenue en date à Brazzaville du 03 août 2015, déposé au rang des minutes de Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire, titulaire d'un office en la résidence de Brazzaville (Congo), enregistré le 14 septembre 2015, à la recette des Impôts de Bacongo, sous le Folio 161/9 numéro 1880; les administrateurs de la société «TREND FINANCE» SA ont décidé de:

- transférer, à compter du premier septembre 2015, le siège social, initialement sis à Brazzaville (Congo), 398, Avenue Djouari, Plateau des 15 ans, dans la même ville, au 05, Avenue Sergent MALAMINE (en face de la Station X-OIL, Mairie Centrale, Centre-ville);

- modification corrélative de l'article 4 des statuts.

Mention modificative des présentes a été portée au greffe du tribunal de commerce de Brazzaville, le 15 septembre 2015, sous le numéro 15 DA 874.

Pour avis et mention,
Maitre Chimène Prisca Nina PONGUI,
Notaire

APPEL A CANDIDATURES

N° 001/MTE/DGE/Année 2015.

Le Ministère du Tourisme et de l'Environnement (MTE) lance un appel à candidatures en vue du recrutement des agents aux différents postes de l'Unité de Gestion du Projet intitulé : « Gestion écologiquement rationnelle des substances chimiques organiques de synthèse (PCB) et leur élimination (finale) en République du Congo. »

Poste 1: Chargé National de Projet
ou Coordonnateur National du Projet.

Lieu d'affectation: Ministère du Tourisme et de l'Environnement.
Durée du mandat: 6 mois, avec possibilité de renouvellement.
Temps consacré au Projet: Temps plein (100%)
Tâches principales:
Le Chargé National du Projet travaillera en étroite collaboration avec le Point-focal Opérationnel du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), le Point-focal de la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants(POP), le Point-focal du Projet à la Société Nationale d'Electricité (SNE) et le Gestionnaire international du Projet à l'ONUDI.
Il aura comme tâches de :
- Assurer la gestion et la Coordination quotidienne des activités du Projet, notamment l'élaboration des termes de référence des contrats de sous-traitance des groupes de travail et des experts nationaux ;
- Veiller au respect du plan de travail du projet conformément aux TDR ;
- Assurer le suivi des activités du Projet ;
- Promouvoir la collaboration et la circulation des informations entre parties prenantes.
Qualifications et expériences professionnelles :
- Diplôme supérieur de Chimie, des Sciences liées à l'Environnement ou diplôme équivalent ;
- Au moins cinq(5) ans d'expérience dans le domaine de la Gestion de l'Environnement en général et de la Gestion des Produits chimiques en particulier ;
- Bonnes connaissances de la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POP) ;
- Aptitudes avérées dans la rédaction des rapports d'études ;
- Maîtrise des langues française et anglaise;
- Connaissance de l'outil informatique.

Dossiers de candidature:
- Dernier diplôme universitaire;
- Curriculum vitae ;
- Lettre de motivation pour le poste.
Date et lieu de dépôt des dossiers :
Au plus tard le Vendredi 9 Octobre 2015, à 14 heures au Secrétariat de la Direction Générale de l'Environnement(DGE), sise derrière le Tennis-Club, Forêt Patte d'Oie, Quartier Cardinal Emile BIAYENDA.
N.B: Les dossiers de candidature doivent être adressés sous pli fermé, avec mention « Appel à candidature n°001/ MTE/DGE/année 2015 », en indiquant le numéro et la dénomination du poste désiré à Monsieur le Directeur Général de l'Environnement.

Poste 2 : Expert National en PCB ou Assistant technique du Projet.
Lieu d'affectation: Ministère du Tourisme et de l'Environnement.
Durée du mandat: 6 mois , avec possibilité de renouvellement.
Temps consacré au Projet: Temps plein (100%)
Tâches principales:
L'Expert National en PCB ou Assistant technique du Projet travaillera en étroite collaboration avec le Chargé ou Coordonnateur National du Projet.
Il aura comme tâches de principalement de :
- Veiller à l'exécution des aspects techniques des activités du Projet ;
- Organiser, Former et Orienter les groupes de travail;
- Travailler en étroite collaboration avec les experts internationaux dans leur domaine d'expertise et leur apporter l'appui local nécessaire.

Qualifications et expériences professionnelles:
- Diplôme supérieur de Chimie, des Sciences liées à l'Environnement ou diplôme équivalent ;
- Expérience d'au moins deux(2) ans dans le domaine de la Gestion de Polluants Organiques Persistants (POP);
- Bonnes connaissances de la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POP) ;
- Aptitudes de communication en anglais souhaitable ;
- Maîtrise des langues française et anglaise ;
- Connaissance de l'outil informatique.

Dossiers de candidature:
- Dernier diplôme universitaire ;
- Curriculum vitae ;
- Lettre de motivation pour le poste.
Date et lieu de dépôt des dossiers :
Au plus tard le Vendredi 9 Octobre 2015, à 14 heures au Secrétariat de la Direction Générale de l'Environnement(DGE), sise derrière le Tennis-Club, Forêt Patte d'Oie, Quartier Cardinale Emile BIAYENDA.
N.B: Les dossiers de candidature doivent être adressés sous pli fermé, avec mention « Appel à candidature n°001/ MTE/DGE/année 2015 », en indiquant le numéro et la dénomination du poste désiré à Monsieur le Directeur Général de l'Environnement.

Poste 3: Assistant National du Projet.
Lieu d'affectation: Ministère du Tourisme et de l'Environnement.
Durée du mandat: 6 mois , avec possibilité de renouvellement.
Temps consacré au Projet: Temps plein (100%)
Tâches principales:
L' Assistant National du Projet travaillera en étroite collaboration avec le Chargé ou Coordonnateur National du Projet.
Il aura comme tâches de principalement de :
- Veiller à l'exécution et la coordination des activités du Projet avec des parties prenantes ;
- Veiller au bon déroulement du Livre-Journal du Projet ;
- Avoir une bonne maîtrise dans la rédaction des rapports d'audit.
Qualifications et expériences professionnelles :
- Diplôme supérieur de Comptabilité ou diplôme équivalent ;
- Expérience d'au moins deux(2) ans dans le domaine de la Gestion de Polluants Organiques Persistants (POP);
- Bonnes connaissances des manuels de procédures des Organismes de financement du secteur de l'Environnement (BAD, BM, FEM,..) ;
- Aptitudes de communication en anglais souhaitable ;
- Maîtrise des langues française et anglaise ;
- Connaissance de l'outil informatique.
Dossiers de candidature:
- Dernier diplôme universitaire ;
- Curriculum vitae ;
- Lettre de motivation pour le poste.
Date et lieu de dépôt des dossiers :
Au plus tard le Vendredi 9 Octobre 2015, à 14 heures au Secrétariat de la Direction Générale de l'Environnement(DGE), sise derrière le Tennis-Club, Forêt Patte d'Oie, Quartier Cardinale Emile BIAYENDA.
N.B : Les dossiers de candidature doivent être adressés sous pli fermé, avec mention « Appel à candidature n°001/MTE/DGE/année 2015 », en indiquant le numéro et la dénomination du poste désiré à Monsieur le Directeur Général de l'Environnement.

Sortir l'Universitaire des ethno-partis et le ramener à son vrai devoir, le service à la communauté

La mauvaise foi et la malhonnêteté prennent progressivement des proportions inquiétantes dans notre pays. Dans cette ambiance diabolique, on ne sait plus reconnaître les mérites et la réussite des autres; on ne relève que ce qui ne va pas, en taisant soigneusement ce qui marche. C'est de la sorcellerie diurne, dans laquelle ce papier ne voudrait pas s'inscrire. Depuis bientôt dix ans, et tous les deux ans en moyenne, le gouvernement de la République du Congo, dans le cadre de sa politique de lutte contre le chômage des jeunes diplômés, accorde un quota variable de recrutement dans les onze établissements de l'Université Marien Ngouabi. Voici les statistiques de ces huit dernières années:

Par Dr Didier Ngalebaye.

- Faculté des lettres et sciences humaines: *53* nouveaux enseignants recrutés, soit: (6 en 2008; 9 en 2009; 20 en 2012 et 18 en 2014);
- Faculté des sciences de la santé: *62, soit:* 8 en 2008; 15 en 2009; 12 en 2012 et 21 en 2014;
- Faculté des sciences économiques, *31:* (6 en 2008; 3 en 2009; 12 en 2012 et 10 en 2014);
- Faculté de droit, *25:* (5 en 2008; 2 en 2009; 9 en 2012 et 9 en 2014);
- Faculté des sciences et techniques, *46:* (6 en 2008; 12 en 2009; 13 en 2012 et 15 en 2014),
- Ecole normale supérieure, *29:* (6 en 2008; 1 en 2009; 7 en 2012 et 15 en 2014);
- Ecole normale supérieure et polytechnique, *25:* (6 en 2008; 11 en 2012 et 8 en 2014);
- Ecole nationale d'administration et de magistrature: *14* (5 en 2008; 3 en 2012 et 6 en 2014);
- Ecole nationale des sciences agronomiques et forestières, *20:* (4 en 2008; 8 en 2012 et 8 en 2014);
- Institut supérieur de gestion: *15* (5 en 2008; 6 en 2012 et 4 en 2014);
- Institut supérieur d'éducation physique et sportive, *23:* (4 en 2008; 2 en 2009; 9 en 2012 et 7 en 2014).

Ainsi et rien que dans la période considérée, le gouvernement congolais aura permis le recrutement de 343 nouveaux enseignants, dont les défis majeurs sont la promotion au grade et l'insertion sociale. Avec la construction des amphithéâtres, les ratios sont en voie d'être maîtrisés. A l'Université Marien Ngouabi, la seule Université d'Etat dont dispose le Congo, après 55 ans d'indépendance et en attendant la mise en service de l'Université Denis Sassou-Nguesso, les postulants sont recrutés au grade d'*assistant*, moyennant un barème clair, prioritairement sur la base du diplôme de *doctorat*. Contrairement aux autres corps d'Etat, où la promotion est assurée par le chef hiérarchique, avec la marge d'arbitraire que ce principe comporte en contexte congolais, à l'Université Marien Ngouabi, l'évaluation en vue de la promotion au grade est assurée par les pairs, dans le cadre du Cames (Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur), dont le siège est à Ouagadougou (Burkina Faso) et qui regroupe 19 pays d'Afrique francophone et Madagascar (Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Madagascar, Mali, Niger, RDC, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo…). Une décision du recteur menace convivialement de renvoyer, à la Fonction publique, tout assistant qui n'aura pas pu changer de grade au bout de six ans.

Grâce à cette pression administrative, tout assistant qui veut avancer en grade doit préparer et déposer son dossier (comprenant le curriculum vitae, les rapports pédagogiques, les rapports de recherche, les publications (livres et articles, de préférence publiés à l'étranger), le sous-dossier technique (diplômes et nominations), la thèse et les titres et travaux) à la Direction de la recherche, pour être acheminé au siège du Cames, sous trois formats: papier, électronique et clés U.s.b, en contrepartie d'un accusé de réception. Alors, le secrétaire général du Cames confie les dossiers individuels à des instructeurs anonymes, pour recueillir leurs avis techniques motivés et propositions de cote: (Mention: A, équivalent à «Très honorable», B: Honorable et C: Passable, mais qui marque un terme à l'avancement.

Les dossiers rentrés de l'instruction sont examinés en *session* (assemblée générale), qui se tient rotativement dans l'un des pays membres, celle de juillet 2015 s'étant tenue à Libreville (Gabon). Les candidats attendent fiévreusement les résultats à travers les délégués de leur Université d'attache à la session du Cames: les *inscrits* (admis) aborderont l'année académique suivante avec plus d'*engouement*, un échelon de gagné et un deuxième bonifié par l'Université, tandis que les *ajournés* ou recalés aborderont l'année sous le mode de la *frustration*. De la sorte, à partir de l'année où l'on est recruté assistant et si l'on travaille régulièrement, deux ans après, on accède au grade de «m*aitre-assistant Cames»*; quatre ans plus tard (trois ans révolus plus l'année de candidature): «*Maître de conférences»,* quatre ans encore plus tard (idem), en attendant la *retraite:* «*Professeur titulaire des Universités»*.

Soit un *parcours minimal de dix ans*. Ce système d'évaluation au strict mérite fait triplement la promotion concurrentielle des enseignants pris individuellement, de leurs Universités d'attache et aussi de leurs pays d'ancrage. Si le gouvernement congolais reconnaissait ces enseignants comme ses «*ambassadeurs*» sur le plan intellectuel, que ferait-il en retour, pour les encourager à aller de l'avant, quand dans d'autres secteurs (économie, droit, justice, sport, convivialité,…) le pays ne recueille que de l'humiliation disproportion-nellement aux investissements?

Les personnels enseignants de l'Université Marien Ngouabi sont formatés, pour *exécuter trois missions*: l'enseignement supérieur, la recherche et le service à la communauté (la consultance). Ce bref article poursuit trois objectifs. *D'abord*, il remercie, salue et encourage le gouvernement de la République, pour et dans ses efforts d'accorder périodiquement des quotas de recrutement à l'Université Marien Ngouabi tous les deux ans et cela depuis bientôt dix ans: l'ingratitude ne faisant pas partie des valeurs morales et/ou éthiques.

Ensuite, l'évaluation sommaire de l'exécution de ces trois missions par les Universitaires congolais me donne à penser que les deux premières missions (enseignement et recherche) sont plus ou moins *bien exécutées*, comme en témoignent la reproduction/formation régulière des élites aux niveaux Licence, Master et Doctorat, d'une part, et les résultats appréciables de l'Université Marien Ngouabi aux sessions successives du Cames, d'autre part.

Mais, l'exécution de la troisième mission (service à la communauté: le *contribuable congolais*, qui a financé nos études, payent nos salaires et finance nos recherches) me paraît *gravement détournée*, pour cause, et mérite d'être problématisée. En effet, formés et promus par le crible du *méta-principe critique* (soutenance publique de mémoire et thèse, ainsi que l'évaluation par les pairs), dont l'objectif est de *conditionner les cadres à être honnêtes et modestes*, et qui a pour *exigences épistémo-éthiques*: l'objectivité, l'impartialité, l'universalité et la pertinence, la plupart des Universitaires congolais détournent cette mission d'intérêt général à leur propre profit aussitôt après leur engagement dans le *Statut particulier de l'Université Marien Ngouabi*, causant ainsi d'*énormes dégâts* à la fois contre leur propre carrière et l'intérêt général.

Pourtant, la *critique* est l'instrument transversal du travail de l'Universitaire, dont les pensées, propos et actes devraient témoigner réellement de l'objectivité, l'impartialité, l'universalité et la pertinence, qui sont autant de *garanties éthiques* pour la défense et promotion des objectifs d'intérêt général dévolus au service public.

Or, dans les faits, il se trouve que les Universitaires, au nom de la liberté que la Constitution reconnaît à chaque citoyen, pour une raison ou une autre, choisissent d'adhérer aux ethno-partis, dont l'objectif est la défense et la promotion des intérêts des ethno-partis, avec pour valeurs: l'auto-censure, l'intégrisme primaire, l'intolérance, le repli sur soi, le mensonge institutionnel, l'hypocrisie, l'arrogance, la désinvolture, l'amnésie, la délation, le complot permanent et l'irresponsabilité. Ces règles du jeu du travail dans les ethno-partis sont en *flagrante contradiction* d'avec celles de leur formation de base. La *conséquence* en est qu'après son égarement dans l'ethno-parti, l'Universitaire se galvaude, s'altère et on ne le reconnaît plus.

A ce moment-là, il devient très dangereux pour l'institution à laquelle il reste attaché: ses cours, dont il politise les contenus, perdent en qualité et les relations avec collègues et étudiants deviennent délétères. Sa carrière prend un sérieux coup, surtout pour les Universitaires relevant des domaines de la philosophie, des sciences humaines et de la littérature, dont les «*travaux scientifiques»* consistent, en réalité, dans la justification maladroite de son engagement dans l'ethno-parti et dans le refus d'assumer les méfaits causés par lui du temps et du fait de son passage au gouvernement, en donnant l'illusion d'être devenu un nouveau personnage, du simple fait d'avoir rejoint l'Opposition alimentaire.

Au gouvernement, ce genre d'Universitaires fait pire que les cadres qui n'ont pas leur niveau, avec une compétence et une moralité douteuses. A cet égard, si les Universitaires, pour la formation desquels le pays mobilise beaucoup de moyens, malgré ses difficultés, devraient se comporter aussi vulgairement que les autres mortels, on ne verrait pas en quoi consisterait leur différentiel supposé de capital intellectuel sur sa capacité à booster le service. En *posture d'expert* appartenant à un ethno-parti, leurs analyses sont *biaisées*, pendant que dans le débat intellectuel international, ils prennent un *retard inouï*. Formés aux frais généraux du contribuable, les voilà impunément au service des ethno-partis! Je ne dis pas que les Universitaires ne doivent pas être utiles au pays, mais que pour les obliger à payer leur *dette du sens* à l'égard du contribuable, qui a financé leurs études, ils devraient ne servir que celui-ci, en n'étant commis qu'à des *fonctions techniques d'intérêt général*, où les objectifs et résultats attendus sont clairement définissables et évaluables.

De ce point de vue, le président de la République, qui nomme les acteurs politiques de premier plan au gouvernement, ne rend pas service au pays, plaçant ainsi ceux-là dans la *possibilité* de détourner les budgets de leurs Ministères au service de l'animation de leurs ethno-partis. Ainsi, des *Universitaires transformés en militants politiciens* et nommés à des hautes fonctions d'Etat, sont un grand danger pour la République. Ministres, conseillers du chef de l'Etat, etc, ils choisissent souvent d'attendre la retraite, presque là où ils ont commencé leur carrière universitaire, en bloquant les dossiers concernant la corporation, laissant ainsi en héritage à leurs enfants, ce pitoyable exemple de paresse. Car, là où la critique, la remise en cause de soi *par* soi-même et autrui et *pour* soi-même et autrui, est bannie, le travail ne peut pas bien se faire et les résultats ne seront pas au rendez-vous: le poisson pourrit par la tête! Ainsi, l'Universitaire étant en égarement improductif dans l'ethno-parti, il est urgent qu'il en sorte; sinon, les dégâts sur sa carrière, la science universelle et le corps social seront davantage dévastateurs.

Dr Didier NGALEBAYE

LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique.

Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE
Direction - Tel: (242) 06.678.76.94 / 06.664.00.47

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.
Président:
Mgr Miguel Angel OLAVERRI,
Evêque de Pointe-Noire
Vice-Président
Mgr Anatole MILANDOU
Archevêque de Brazzaville

Directeur de Publication:
Joachim MBANZA
Secrétaire de rédaction

Véran Carrhol YANGA
Tel: (242) 06.668.24.72/ 01 116 63 33
Saisie&Montage (PAO):
Atelier La Semaine Africaine

Service Commercial:

Brazzaville:
Tél. 06.889.98.99
05.528.03.94
Pointe-Noire: Tel:05.557.78.71
06.655.80.03
05.553.16.93

E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr
Site Internet: lasemaineafricaine.net

Nouveaux tarifs pour abonnement

Congo			**182 Euros**
6 mois		**Autres pays d'Afrique**	
Retrait sur place:	**15.600**		**96 Euros**
Expédié:	**23.400**		**192 Euros**
1 an		**Europe**	
Retrait sur place:	**31.200**		**96 Euros**
Expédié:	**46.800**		**192 Euros**
France, Afrique Francophone		**Amérique-Asie**	
91 Euros			**100 Euros**
			200 Euros

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire.
e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Radio Magnificat 93.5FM

Notre Radio, à votre service depuis plus de 5 ans. La Radio de la Joie, la Joie de ceux qui (s)'aiment! 93.7 FM
Nos Contacts:
Tel: 05 531 12 60 – 05 543 12 30 – 06 952 17 68
E-mail: radio.magnificat@yahoo.fr
Radio Magnificat est située dans l'enceinte du Centre Interdiocésain des Œuvres (CIO), près du CHU, derrière l'Ambassade de Chine

Total E&P Congo

Don d'un bâtiment de quatre salles de classe et de 250 tables-bancs à l'école Bernard Mambéké Boucher de Ouesso

Située dans le premier arrondissement, Nzalangoye, de la commune de Ouesso, chef-lieu du département de la Sangha, l'école Bernard Mambeke Boucher a fait l'objet d'une attention particulière de la part de Total E&P Congo. La société pétrolière y a construit un nouveau bâtiment scolaire de quatre salles de classes, avec 250 tables-bancs, un bloc de latrines modernes et un dispositif de toilette pour l'hygiène des mains. La remise officielle de ce bâtiment a eu lieu, le lundi 31 août 2015, par Alain Brice Boumpoutou, directeur général adjoint de Total E&P Congo, aux autorités locales, représentées par Mme Mariche Ginelda Mavoungou, secrétaire générale du département de la Sangha.En présence de M. Ernest Didace Ekoton, directeur départemental de l'enseignement primaire et secondaire, en charge de la jeunesse et de l'éducation civique, de l'administrateur-maire du premier arrondissement Nzalangoye, ainsi que de nombreuses autorités politiques et administratives locales.

Remise symbolique des clefs par le D.g.a de Total à Mme la secrétaire générale de la préfecture de la Sangha.

En accompagnement de l'action gouvernementale de la municipalisation accélérée du département de la Sangha, et à l'occasion des festivités relatives au 55e anniversaire de l'indépendance nationale, Total E&P Congo a choisi d'investir dans le développement durable, à travers cette solidarité au bénéfice des populations de la Sangha, en général, et de Ouesso, en particulier.

Le nouveau bâtiment, don de la société Total E&P Congo, est arrivé bien à propos, comme pour résoudre tant soit peu, l'éternelle question d'insuffisance de salles de classes et de tables-bancs, au moment où la rentrée scolaire pointe à l'horizon.

En effet, l'Ecole Bernard Mambéké Boucher compte quatre établissements scolaires: le Centre d'éveil de la petite enfance, les écoles primaires 1 et 2 et le Collège pilote de Ouesso. Naturellement, le fonctionnement de ces quatre établissements sur un même site et dans les mêmes structures se heurte à plusieurs difficultés. *«Le don de Total E&P Congo vient résoudre, définitivement, certains problèmes, notamment l'utilisation commune des salles de classes par les trois niveaux d'enseignement, source de conflits entre élèves, enseignants et chefs d'établissements. Désormais, chaque établissement gérera ses salles de classes, de manière indépendante. Ce don met aussi fin au fonctionnement contraignant de ces établissements par vagues alternées, qui était imposé par l'insuffisance des salles de classes, l'insuffisance de tables-bancs, avec pour corollaire le fait que les élèves s'essayaient à trois, voire à quatre sur une table-banc. Pour cela, nous disons merci à la société Total E&P Congo»*, a dit Ernest Didace Ekoton, le directeur départemental de l'enseignement dans la Sangha.

La société Total E&P Congo n'est pas à sa première action au bénéfice des populations congolaises. Dans sa vocation sociétale et citoyenne, l'éducation fait partie des axes privilégiés de son engagement en faveur des pays hôtes et des populations voisines de ses activités. La société développe des programmes qui touchent aux différents échelons du système éducatif national, afin de soutenir la formation des jeunes Congolais et surtout l'excellence. C'est de cela que répond un programme de classes renforcées, installé au Lycée Victor Augagneur de Pointe-Noire. Il s'agit d'un dispositif qui offre un enseignement gratuit dans les filières scientifiques et qui permet aux élèves de passer le baccalauréat congolais et français.

Dans le même élan, la société pétrolière a participé à la construction du Centre culturel Jean-Baptiste Tati-Loutard, au quartier Mpita, à Pointe-Noire. De même, dans l'enseignement supérieur, elle a développé un partenariat avec l'Université Marien Ngouabi, qui a permis de créer un master en génie pétrolier au sein de cette Université. *«Toutes ces actions démontrent notre volonté de contribuer à l'essor du système éducatif congolais. Notre présence à l'Ecole Bernard Mambéké Boucher s'inscrit dans cette politique et marque notre participation au développement du pays, qui évolue chaque jour, notamment par le biais de la municipalisation accélérée. Nous espérons que ce don fera la joie des élèves qui étudient, chaque jour, dans cette école et leur permettra de travailler dans de bonnes conditions»*, a expliqué Alain Brice Boumpoutou.

Pour sa part et au nom du préfet de la Sangha, la secrétaire générale du département a très favorablement accueilli et apprécié le don de Total E&P Congo, avec le souhait de voir d'autres entreprises lui emboîter le pas.

Peedu (Projet eau, électricité et développement urbain) Phase 2

Point sur l'état d'avancement des travaux à Brazzaville et à Pointe-Noire

C'est en avril 2013 qu'ont démarré les opérations de la phase 2 du Peedu (Projet eau, électricité et développement urbain). A ce jour, les rapports de chantier indiquent que la plupart des travaux ont été exécutés à 100%, en dépit des difficultés rencontrées sur la réalisation des travaux des voiries urbaines du lot 1 à Brazzaville.

Vue partielle de la Rue Tsaba avant le croisement avec l'AV Boueta Mbongo: situation avant.

A Pointe-Noire, trois voiries avaient été retenues: Avenue Costode Zacharie; Boulevard de la Ceinture maraîchère et l'avenue dénommée *«Accès Mpaka-Tchimani»*, pour une longueur totale de 6.500 mètres linéaires. Le taux d'exécution physique, pour les trois voiries, est de 100%.

A Brazzaville, il avait été prévu l'aménagement de dix voiries d'une longueur cumulée de 10.840 mètres. Il s'agit des avenues Djouari, des écoles, du Marché, Miadeka; et les rues Bacongo, Djambala, Dolisie, Eko, Madingou et Tsaba.

S'agissant des voiries du lot 1 (avenue des écoles, rues Bacongo, Djambala et Djouari, soit 5.565 mètres), les travaux ont été exécutés à 30%. Ce marché a été résilié du fait de la contreperformance de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

Vue partielle de la Rue Tsaba avant le croisement avec l'AV Boueta Mbongo: situation après.

Les travaux du lot 2 (avenue Miadeka, rues Dolisie, Tsaba et Madingou, soit 5.880 mètres) et du lot 3 (avenue du Marché et la rue Eko) sont exécutés à 100%.

S'agissant des travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable à Brazzaville et Pointe-Noire, l'opération *«branchements privés, avec compteurs à la consommation»* ont été réalisés en dépit de nombreuses difficultés rencontrées sur le terrain: l'encombrement des emprises par des carcasses de véhicules visibles ou enterrées, le stockage des matériaux de construction, la présence des fosses septiques ou des puisards sur la voie publique, etc.

Le taux de réalisation des bornes fontaines à Pointe-Noire est de 61,54%, alors qu'il demeure faible à Brazzaville. Les travaux de construction de deux forages (Tchimani et Loussala) à Pointe-Noire sont réalisés à 100%, pour la première étape (forage des puits). Les essais de pompage ont été effectués. Il reste à équiper ces deux forages.

Les infrastructures socio-sanitaires ont fait l'objet de la réception provisoire par l'Unité de coordination du Peedu. Pour Brazzaville, il s'agit du Centre de santé intégré (C.s.i) Indzouli, situé à Mfilou, dans le septième arrondissement.

A Pointe-Noire, outre les C.s.i de Siafoumou (travaux exécutés à 100% et Saint-Joseph (100%), les travaux de construction du logement d'astreinte du médecin de du C.s.i de Mpita ont pris fin et réceptionnés.

Cependant, certaines activités programmées n'ont pas connu un début d'exécution. Il s'agit des travaux de réhabilitation et/ou construction de six écoles primaires: Ecoles Fleuve Congo, Massamba-Débat, Néoua Joseph et Ngambio, à Brazzaville; Nianga et Kouanga-Makosso à Pointe-Noire. Il en est de même des travaux de construction des quatre marchés domaniaux: marchés Soukisa et Bourreau, à Brazzaville et Ngoyo et Mongo-Kamba, à Pointe-Noire.

Service Communication PEEDU

POTENTIEL

RESSOURCES HUMAINES

Nous recherchons pour notre client acteur majeur dans le secteur de distribution de carburant:

Auditeur interne

Description du poste

Rattaché (e) au Directeur général, vous aurez pour rôle de:
• Veiller à la mise jour et au respect des délégations et subdélégations de pouvoirs internes et externes.
• Veiller à la couverture des activités de la filiale par des procédures écrites régissant le fonctionnement de la société.
• Procéder à la mise à jour du manuel de procédures de la filiale.
• S'assurer que les contrôles comptables prioritaires sont régulièrement réalisés et notamment que les comptes sont régulièrement analysés et justifiés;
• Effectuer les contrôles des caisses des menues dépenses et recettes.
• Effectuer des contrôles du réseau gérance contrôlée Coco: ventes, encaissements, stocks et évaluer le niveau global des pertes etgains.
• Evaluer périodiquement la politique commerciale de crédit à la clientèle
• Contrôler le risque client et s'assurer que les créances litigieuses, douteuses et contentieuses sont identifiées.
• Définir le plan d'audit annuel et effectuer les décisions d'analyse et de contrôle de façon régulière y compris les contrôles inopinés.

Profil de candidat recherché

Bac+ 5, Forte expérience en audit, comptabilité, exploitation, et commercial
* Intégrité morale.
* Esprit analytique, réactivité, disponibilité,
* Sens de l'écoute et de la communication, potentiel managérial,
* Homme / femme de terrain.

Merci de postuler à l'offre
(Lettre de motivation + curriculum vitae)
avant le 28 septembre 2015 en écrivant à:

POTENTIEL R.H.
E-mail: recrutement@potentielrh.com
http//www.potentielrh.com
Tél: (242)05 553 16 86 / 06 677 31 26 / 04 422 80 24

POTENTIEL

RESSOURCES HUMAINES

Nous recherchons pour notre client acteur majeur dans le secteur de distribution de carburant :

DELEGUE D'AGENCE - H/F

Description du poste

Rattaché (e) au Responsable logistique, vous aurez pour rôle de :
* Assurer la gestion administrative des ventes :
* Accueil des clients, saisie de versements au jour le jour ; création des commandes clients
* Gestion de la petite caisse dépense de l'agence lorsqu'il y'en a une ;
* Transmission des factures aux clients
* Assurer la fonction logistique :
* Gestion du magasin des lubrifiants et autres produits y compris la coordination des livraisons pour les enlèvements au dépôt ;
* En relation étroite avec les dépôts, il assure les changements de camions dans les délais et en toute sécurité
* Suivi des stocks physiques
* Contrôler la sécurité des camions avec chargement
• Assurer les clôtures décadaires et mensuelles:
* Suivi du bilan matière carburant et lubrifiant pour les inventaires dépôts et envoie des états à la comptabilité
• Il assurera le rôle de correspondant local avec la filiale

Profil de candidat recherché

Bac + 3, bonne connaissance en administration, en logistique et gestion, Rapidité de réflexion et de prise de décision, rigueur, honnêteté, bonne moralité, autonomie.
Réagir rapidement aux problèmes
Présenter une image positive de l'entreprise

Vous souhaitez candidater ?

Merci de postuler à l'offre
(Lettre de motivation + curriculum vitae)
avant le 28 septembre 2015 en écrivant à :

POTENTIEL R.H.
E-mail : recrutement@potentielrh.com
http//www.potentielrh.com
Tél : (242)05 553 16 86 / 06 677 31 26 / 04 422 80 24

POTENTIEL

RESSOURCES HUMAINES

Nous recherchons pour notre client acteur majeur dans le secteur de distribution de carburant :

INSPECTEURS COMMERCIAUX RESEAU

Description du poste

Rattaché (e) au Responsable Réseau, vous aurez la responsabilité d'une dizaine de stations-service sur un périmètre géographique donné. L'inspecteur Commercial Réseau:
*décline, anime développe et contrôle les politiques de l'entreprise au Réseau en matière de:
1. SFS: boutique, lavage, baie d'entretien, restauration, opération d'animation et de promotion
2. Accueil / Service / Qualité: Top service, Eco Services
3. Hygiène / Sécurité / Environnement / Sûreté des biens et des personnes
* étudie, propose et négocie les éléments économiques des contrats dans le cadre de leur mise en place, de leur renouvellement ou renégociation annuelle. (besoin en fonds de roulement, compte d'exploitation prévisionnel)
* maîtrise et prévient les risques financiers en procédant mensuellement au contrôle de la santé financière des stations (situation financière) et à l'analyse des performances économiques et commerciales (compte d'exploitation réel).
* propose et met en œuvre les plans d'actions nécessaires au développement de l'activité et à l'optimisation des résultats.
* propose et réalise le plan de formation continue de l'ensemble du personnel des stations. Il contribue à l'animation de la politique de promotion Jeunes Gérants.
* assure une veille concurrentielle et sectorielle : identifie et qualifie des prospects éventuels, analyse la concurrence

Profil de candidat recherché

* Niveau Bac+5 en gestion, commerce ou management,
* Excellente moralité,
* Autonomie, organisation (capacité à hiérarchiser les évènements), rigueur, sens commercial,
* Esprit analytique, réactivité, disponibilité,
* Capacité à travailler en équipe et de manière transversale avec les autres directions
* Sens de l'écoute et de la communication, potentiel managérial.
* Homme / femme de terrain,

Vous souhaitez candidater ?

Merci de postuler à l'offre
(Lettre de motivation + curriculum vitae) avant le 28 septembre 2015 en écrivant à:

POTENTIEL R.H.
E-mail : recrutement@potentielrh.com
http//www.potentielrh.com
Tél : (242)05 553 16 86 / 06 677 31 26
04 422 80 24

POTENTIEL

RESSOURCES HUMAINES

Nous recherchons pour notre client acteur majeur dans le secteur de distribution de carburant :

ASSISTANTE DE DIRECTION

Description du poste

Rattaché (e) au Directeur général, vous aurez pour rôle de :
* Assurer la qualité du secrétariat
• En réceptionnant et filtrant les appels et les courriers,
• En constituant, mettant à jour, archivant les dossiers,
• En suivant les agendas et anticipant les besoins de réservations et la mise des actions nécessaires,
• En organisant les réunions et manifestations fiable et régulière au(x) responsable(s) de services(s) et collaborateurs,
• En veillant à la confidentialité des informations,
• En analysant les résultats et proposant des voies de progrès.
* Assurer les reportings de la Direction Générale dans le respect des délais
• En recueillant et compilant les informations des services,
• En contrôlant la cohérence des éléments fournis,
• En assurant la diffusion des rapports, compte rendus, dossiers, etc.
* Assurer un accueil de qualité pour l'entreprise
• En contrôlant la bonne application des procédures et leur mise à jour,
• En veillant à la prise en charge de qualité des visiteurs et des appels sur le standard

Profil de candidat recherché

• Connaissance du secteur d'activité et de l'organisation interne de l'entreprise
• Bonne culture juridique
• Rester en à acquérir de nouvelles compétences
• Maitrise de l'outil informatique
* Sens de l'organisation, Excellente présentation
* Ouverture d'esprit et de dialogue
* Esprit d'initiatives empreint d'une certaine créativité
* Savoir travailler de façon autonome, avec une grande discrétion et une totale confidentialité.
* Empathie et qualité de communication, ouverture d'esprit et curiosité intellectuelle

Vous souhaitez candidater ?

Merci de postuler à l'offre
(Lettre de motivation + curriculum vitae)
avant le 28 septembre 2015 en écrivant à :

POTENTIEL R.H.
E-mail : recrutement@potentielrh.com
http//www.potentielrh.com
Tél : (242)05 553 16 86 / 06 677 31 26 / 04 422 80 24

Mir Congo (Mouvement international pour la réconciliation)

Un plan d'action pour promouvoir le dialogue, la non-violence et la paix

Le conseil national de la section congolaise du Mir (Mir Congo) s'est tenu du 17 au 23 août 2015, au séminaire Saint-Gabriel de Dolisie. Il a coïncidé avec l'organisation de la 5e édition de la *«Rencontre nationale des initiales de paix»* placée sous le thème: *«Oser le dialogue et bâtir la paix entre les personnes et nations par la non-violence et la réconciliation»*. Le Conseil National a adopté un plan d'action 2015-2019 et élu un nouveau bureau national, avec comme président Jean-Pierre Massamba.

L'évêque de Dolisie entouré des participants.

Les 36 délégués qui ont participé à cette session sont venus des groupes locaux de Pointe-Noire, Brazzaville, Kinkala, Owando, Missafou, Mindouli, Makoua, et se sont joints à ceux de la localité d'accueil. Des personnes ressources d'institutions publiques et d'organisations de la société civile œuvrant pour la paix ont participé à cette rencontre, notamment du Haut-commissariat à la réinsertion des ex-combattants et de l'Acat (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture). Mgr Bienvenu Manamika, évêque de Dolisie, a partagé avec les participants au cours des ateliers. L'abbé Béranger Mabounda, économe du séminaire, représentant le directeur de ce lieu de formation, a rehaussé de sa présence la cérémonie de clôture.

Le Conseil a évalué avec satisfaction la vie, les activités et les finances de l'association, depuis sa dernière session tenue à Loango, en juillet 2011. Conscients des changements survenus au sein et dans l'environnement de l'association depuis sa création il y a dix ans, le conseil a réactualisé la mission du Mir Congo et redéfini sa vision commune. Les valeurs de respect des droits de l'homme, de démocratie et de bonne gouvernance ainsi que l'objectif de développement communautaire, sont désormais clairement intégrés dans les statuts modifiés.

Le Conseil a exprimé sa profonde préoccupation face aux manifestations de violences, de discrimination, d'exclusion, d'atteintes aux droits de l'homme dans de nombreux pays à travers le monde, avec l'instrumentalisation des différences culturelles, raciales ou tribales, ainsi que des différences religieuses. Il a constaté qu'en réaction à la recrudescence du terrorisme sous toutes ses formes, la communauté internationale répond vainement par la violence. De même, pour essayer de résoudre la crise de migration actuelle, des pays d'accueil sont tentés de protéger leurs frontières par des mesures qui traduisent aussi la violence, sans s'attaquer aux racines qui forcent ces hommes, femmes et enfants sur ces chemins difficiles au péril de leur vie. Tout à la fois, il y a aggravation de la pauvreté et de trop grandes disparités économiques, inégalités sociales et culturelles entre citoyens. Ces violences de plus en plus complexes, amplifiées et transfrontalières, viennent s'ajouter aux violences traditionnelles ou coutumières.

Or, les réalités des violences chez nous, africaines ou internationales, provoquent tensions et discordes, plongent dans le désespoir et l'absence de perspectives pour l'avenir. Elles constituent une menace pour la consolidation de la démocratie et la paix au Congo et dans le monde. Elles sont une entrave aux libertés fondamentales et au développement.

Pour contribuer à affronter courageusement ces situations de violence, combattre et vaincre les injustices qu'elles comportent, le Mir Congo s'engage pour les quatre prochaines années, notamment à: promouvoir la culture de la non-violence et de la paix, par la formation, l'éducation et la sensibilisation, en impliquant particulièrement les jeunes et les femmes; défendre les droits de l'homme, la démocratie et la bonne gouvernance, par la formation, l'éducation et des interventions; soutenir la mise en œuvre de la politique du genre au sein et en dehors du Mir, et contribuer à l'élimination des violences à l'égard des femmes et des enfants; mettre en œuvre la résolution pacifique de tous conflits, qu'ils soient interpersonnels, sociaux ou internationaux, par le dialogue, la médiation; accompagner les dynamiques de réconciliations entre individus, groupes, Nations, ainsi que la guérison de traumatismes nées des violences, la réinsertion sociale et le développement socio-économique des communautés.

Association apolitique, non gouvernementale, à but non lucratif, interculturelle, Mir Congo rassemble des hommes et des femmes de tous âges, de toutes conditions, chrétiens et autres croyants de toute confession, qui adhèrent aux principes de la non-violence et de la réconciliation, dans leur action pour le respect de la dignité humaine, la justice et la paix sociale.

J.P. MASSAMBA
et J.B. MALONGA

Contacts: 05.770.01.19 ou 06.664.91.81.
mircongo@yahoo.fr

Composition du bureau national

Président: Jean-Pierre Massamba
Vice-président: Dieudonné Badiata
Secrétaire: Jacques Dieudonné Poaty,
Trésorier: Florian Nackoundila.
Vérificateurs: Pascal Akebé Olouka et Rodrigue Louzolo Zoumbila.

Conférence épiscopale du Congo

Bientôt, un voyage-pèlerinage à Bangui

Dans une circulaire, Mgr Daniel Mizonzo, évêque de Nkayi, président de la C.e.c (Conférence épiscopale du Congo) annonce aux prêtres, religieux, religieuses et aux fidèles chrétiens que le Pape François effectuera sa première visite pastorale en Afrique, notamment, en Ouganda et en Rca (République centrafricaine), au mois de novembre 2015. Le Souverain Pontife sera à Bangui, capitale de la Rca, du 29 au 30 novembre prochain.

Ainsi, le président de la C.e.c rappelle qu'en juillet dernier, l'Eglise-famille de Dieu qui est au Congo avait reçu une invitation des évêques de la Rca. Pour honorer cette invitation, la C.e.c projette d'organiser un voyage-pèlerinage à Bangui, du 28 novembre au 1er décembre 2015, pour prier avec le Saint-Père ainsi que les frères et sœurs de la Rca.

Ce faisant, Mgr Daniel Mizonzo recommande à ceux qui veulent participer à ce voyage-pèlerinage de s'informer auprès des secrétariats des diocèses respectifs lesquels seront en communication avec le secrétariat général de la C.e.c qui contactera l'Agence Camal qui peut aider à organiser ce voyage-pèlerinage.

D'ores et déjà, le président de la C.e.c exhorte à prier pour le voyage pastoral du Saint-Père, pour le peuple centrafricain et particulièrement pour l'Eglise Famille de Dieu qui est en Rca, laquelle se prépare à accueillir le Pape François.

Fait à Nkayi, le 14 septembre 2015

Mgr Daniel MIZONZO
Evêque de Nkayi
Président de la C.e.c

FAIRE-PART

Les enfants SAMBA- MASSENGO vous font part de la cérémonie d'exhumation et de réinhumation, au caveau familial de MASSEMBO - LOUBAKI ex BRUSSEAUX, des restes mortels de leurs regrettés Sœur Mélanie - Eloie SAMBA et père, le Vénérable Eloi SAMBA - MASSENGO, décédés à Brazzaville, respectivement le 17 décembre 1994 et le 09 juin 2006.

Cette cérémonie se déroulera selon le programme ci-après:
- Jeudi 24 septembre 2015
- 08 heures: Exhumation et mise en bière des restes mortels de Mélanie - Eloie SAMBA, au cimetière privé de NGOKO, sur la Route nationale n° 1, Arrêt de bus "Grillage";
- 10 heures: Exhumation et mise en bière des restes mortels du Vénérable Eloi SAMBA - MASSENGO, au cimetière privé de SANGOLO - OMS;
- 13 heures: Recueillement au domicile familial sis 717, Rue Ceinture, à Bacongo.
- Vendredi 25 septembre 2015
- 08 heures: Levée des corps et départ pour MASSEMBO - LOUBAKI;
- 14 heures: Absoute et mise en terre;
- 20 heures: Veillée.
- Samedi 26 septembre 2015
- 08 heures: Pose des pierres tombales;
- 14 heures: Quartier libre.
- Dimanche 27 septembre 2015
- 10 heures: Messe d'action de grâces;
- 12 heures: Apéritif;
- 15 heures: Fin de la cérémonie et retour.

Cordiale bienvenue!

Contacts: 05 521 26 33 / 01 015 28 49

Confrérie Cardinal Emile Biayenda du Congo

Jean Louis Bassinga, reconduit président national

Du 11 au 13 septembre 2015, a eu lieu à Kinkala, la 4e assemblée générale nationale de la confrérie Cardinal Emile Biayenda du Congo, sous l'autorité du père Casimir Moukouba, aumônier national, en présence des abbés Guy-Roland Mouyamba, aumônier diocésain de Kinkala, Isaïe Nguila, aumônier diocésain de Nkayi, Jean Louis Bassinga, président par intérim et sœur Pierrette de la Croix Namonadio, déléguée du diocèse de Nkayi.

Photo de famille devant la cathédrale Sainte Monique.

La 4ème assemblée générale a commencé par la prière faite par l'abbé Guy-Roland Mouyamba, suivie de l'hymne de la confrérie Cardinal Emile Biayenda. Quarante membres venus de sept diocèses y ont pris part. Après le mot de bienvenue de M. Jean Louis Bassinga et de l'aumônier national, les participants ont adopté après amendement, les instances de l'assemblée générale constituées essentiellement du présidium et du secrétariat. De même, une équipe de trois membres a été constituée pour le maintien de l'ordre dans la salle. Présidé par le père Casimir Moukouba, aumônier national, le présidium a été composé de quatre membres : les abbés Guy-Roland Mouyamba, aumônier diocésain de Kinkala, Isaïe Nguila, aumônier diocésain de Nkayi, M. Jean Louis Bassinga, président par intérim et sœur Pierrette de la Croix Namonadio. Le secrétariat a été sous la responsabilité de M. Placide Batantou, assisté de Paul Auguste Ganga et de Mme Emilienne Missakila Baniekouna.

Les participants ont suivi une conférence-débat animée par l'abbé Albert Nkoumbou (Sourire) sur le thème: *«Quelles grâces prophétiques pour l'Eglise du Congo»*.

Prenant la parole, l'aumônier national a abordé les conclusions relatives au compte rendu des travaux de la 2ème édition de réflexion et de partage des aumôniers des mouvements d'apostolat, en insistant sur le rôle de l'aumônier dans un mouvement d'apostolat et la collaboration entre le bureau national ou diocésain. De l'assistance sociale entre diocèse, un partage d'expérience sera fait très prochainement pour harmoniser le fonctionnement de la confrérie dans tous les diocèses. Le trentain se fera désormais dans tous les diocèses du 1er au 31 mars. Les autres aspects tels que les tenues seront examinés par les aumôniers et les évêques. Le terrain de Malela-Bombé est acquis, il ne reste qu'à la confrérie d'y réaliser ses projets.

A l'issue de cette rencontre un bureau national de sept membres a été mis en place, (voir encadré), ainsi que sept conseillers.

Composition du bureau national:

Président: Jean Louis Bassinga,
Premier vice-président: Abraham Patrick Ndinga;
Deuxième vice-présidente: Emilienne Nianguengue;
Secrétaire général: Placide Batantou;
Secrétaire général adjoint: Paul Auguste Ganga;
Trésorière générale: Mme Nzalahata née Elisabeth Dikamona;
Trésorière générale adjointe: Reine Virginie Peya.

L'intervention de la congrégation des amis du Cardinal Emile Biayenda a porté sur: la présentation du groupe, le souhait d'une collaboration franche avec la confrérie sur tous les plans, leurs projets dont, implanter le chemin de croix à la montagne de Djiri, animer une tranche d'émission sur les antennes de Radio Magnificat, l'ouverture d'un site internet et d'une antenne à Pointe-Noire.

Les travaux se sont achevés par deux allocutions prononcées respectivement par le président réélu et l'aumônier national qui, au nom des évêques du Congo, a déclaré clos les travaux de la 4e assemblée générale.

Signalons que la prochaine assemblée générale se tiendra en 2017, à Dolisie.

Placide BATANTOU

Paroisse Saint-Antoine de Padoue (diocèse de Pointe-Noire)

La Schola populaire a célébré le cinquantième anniversaire de sa fondation

Créée en 1965, la Schola populaire de Mboukou, du diocèse de Pointe-Noire, située dans le Mayombe, à 51 km de la ville océane, a célébré le cinquantenaire de sa fondation, dimanche 13 septembre 2015, lors d'une messe dite par l'abbé Fabrice Mavoungou, aumônier national et diocésain, curé de la paroisse Saint Jean de Ngoyo, qui avait plusieurs confrères prêtres autour de lui.

L'abbé Fabrice Mavoungou célébrant la messe.

L'abbé David Tchicaya a présenté la genèse de la Schola populaire de Mboukou: ***«C'est avec la construction, en 1958, de la petite église en blanches éclatées, sur la place du marché de Kipanda, (actuel Mboukou), que débutèrent les célébrations eucharistiques, dans ce village, avec le père Antoine de Berlin, un spiritain. Les structures de la vieille communauté ne permettant pas au prêtre de vivre à Mboukou, celui-ci ne vient visiter les chrétiens, célébrer les messes, donner les sacrements que sur rendez-vous. Cependant, à l'absence du prêtre, les réunions de prière étaient animées par un frère indigène nommé Albert Tchicaya, premier catéchiste désigné par le père Antoine Leberlin. L'église de Mboukou grandit, mais se retrouva sans catéchiste. En 1961, affecté à Pointe-Noire par son entreprise, le frère Albert Tchicaya, dans l'esprit d'amour, décida avec l'approbation du père Antoine Leberlin, de nommer Honoré Batia comme nouveau catéchiste. En 1962, appelé à ses fonctions dans une entreprise d'exploitation de bois, le frère Honoré Batia sera obligé de demeurer à Magne. Il se fera succéder par le frère Fulgence Badiabo. Seul ne pouvant pas enseigner le catéchisme suivant les classes et les langues programmées, il travaillera avec le frère Prosper Mouyounda, fondateur de la Schola populaire dont nous célébrons aujourd'hui le cinquantenaire. Ce dernier enseigna le catéchisme en lari, cependant le frère Fulgence Badiabo en kikongo. Très satisfait des résultats du travail des deux jeunes catéchistes, le père Antoine conclut que la mission ayant déjà grandi, pouvait être dé-baptisé. En concertation avec les autres chrétiens, les deux jeunes catéchistes membres de la schola donnèrent l'appellation de Saint Antoine de Padou. C'est à partir de ce temps-là que la communauté de Mboukou sera appelée Saint Antoine de Padou. En ces années 62, 64 et début 65, la communauté Saint Antoine de Padou, évoluant, connaîtra un groupe des hommes et des femmes chantant pendant les offices religieux, les cérémonies funèbres et les retraits de deuils. Ce groupe chantant choisit comme nom chorale Saint-Antoine. Une chorale qui disparut en 1965 et fut transformée en Schola populaire. Et, ce sera en 1970 que renaîtra cette chorale, mais cette fois-ci, sous le nom de La chorale des adeptes du seigneur actuellement, chorale Mgr Ernest Nkombo, fondé par le prêtre Alfred Mayela. Le 18 juin 1965, Prosper Mouyounda, proclamé catéchiste principal en la mission Saint Antoine de Padoue et catéchiste dans le Mayombe, en séjour à Pointe-Noire, eut un entretien avec le frère Donatien Nkouka. Inspiré par l'Esprit-Saint, il créa le groupe schola populaire de Mboukou dont nous célébrons le cinquantenaire aujourd'hui».*** **Il compte soixante-onze membres.**

Les membres de la Schola populaire.

Signalons que la messe était concélébrée par l'abbé Serge Ngami, curé entrant de Bilala, l'abbé Narevh Manima, prêtre du diocèse de Kinkala, l'abbé Charles, Ngoma, vicaire de la paroisse Saint Paul de Hinda, l'abbé Ladin Matongo, vicaire de la paroisse Notre-Dame de Sibiti (diocèse de Nkayi), l'abbé Davy Tchicaya, responsable de la communauté de Mboukou. Ont également participé à la messe, Mme Elisabeth Mangofo, administrateur-maire de la communauté urbaine de Hinda, et plusieurs fidèles venus de Mvouti, Pounga, Dimonika, Nsessi, Tchitondi, Les Saras.

Equateur Denis NGUIMBI
Sur les notes de Marcel MBOUITI

Congrégation des sœurs de la Divine Providence de Ribeauvillé

La communauté des sœurs de Kombé, victime d'un accident

Samedi 19 septembre 2015, la Congrégation des sœurs de la Divine Providence de Ribeauvillé, notamment la résidence des sœurs de la communauté de Kombé a été victime d'un accident causé par la détonation d'une pierre en provenance de la carrière appartenant à un chinois connu sous le pseudonyme de *«Loboko»*. La détonnation a engendré un projectile qui est parti de la carrière pour atterrir sur la toiture de la communauté occasionnant des dégats importants.

Les dégats causés par le projectile.

C'est sœur Vincent de Paul Ntiakabaka, doyenne de la communauté, cohabitant avec sœur Denise Bahoungoula, supérieure de la communauté, maîtresse des novices et sœur Rosia Mountima, membre de ladite communuaté, qui a échappé à la mort en évitant de se faire achever par cette grosse pierre qui a perforé la toiture et le plafond de sa chambre à coucher.
Peu avant la tempête qui a soufflé dans la ville et ses environs, samedi 19 septembre dernier, sœur Vincent de Paul Ntiakabaka était dans sa chambre en train de chercher un crayon pour jouer aux mots croisés. Ne l'ayant pas retrouvé, elle a décidé de s'assoir sur le couloir à proximité de sa chambre. C'est à ce moment qu'elle sent des vibrations dans sa résidence, suivies d'un bruit assourdissant. Se disant que ce bruit aurait causé des dégats ailleurs, c'est le jardinier de la communauté ayant suivi de loin la trajectoire du projectile qui se rapproche de la communauté des sœurs pour aider la religieuse à retrouver l'endroit de chute du projectile. C'est ainsi que la religieuse, aidée par le jardinier, entre dans sa chambre et constate les dégats causés par cette grosse pierre qui s'est éclatée à sa chute sur la chaise où était assise la religieuse. La pluie qui a suivi cet accident a amplifié les dégats en trempant d'eau les livres et les documents importants appartenant à Sr Vincent de Paul Ntiakabaka. De même, certains de ses vêtements ont subi les affres du projetile.

Les débris de la grosse pierre eclatée à sa chute.

Ce n'est pas pour la première fois que ce genre d'accident se produit chez les sœurs. En avril dernier, un accident similaire avait cassé les vitres de la gazinière. Les sœurs désemparées et déboussolées lancent un appel à la société chinoise coupable, de réparer les dégats causés par le fait de l'exercice de leur activité.
Signalons que même le puits d'eau de ladite communauté a été fissuré par les vibrations causées par la carrière. Plusieurs autres dégats ont été causés par les vibrations des détonations de ladite carrière, perturbant ainsi, la quiétude des religieuses qui lancent aussi un appel aux personnes de bonne volonté de leur apporter un soutien multiforme pouvant leur permettre de recouvrer leur quiétude et de continuer à vivre comme autrefois.
Selon la supérieure de ladite communauté, Pierre Oba, ministre des mines et de la géologie, aurait pris une décision portant déplacement de cette carrière vers Ntoula. Depuis, les religieuses attendent impatiemment l'entrée en vigueur de ladite décision et son application effective sur le terrain, afin que la communauté des sœurs, recouvre le bon climat imbibé de paix et de quiétude qui avait toujours caractérisé la vie dans cette communauté.

Gislain Wilfrid BOUMBA

Voyage apostolique du Pape François à Bangui

Mgr Daniel Mizonzo rappelle la contribution demandée à ses confrères évêques

Mgr Daniel Mizonzo, évêque de Nkayi, président de la C.e.c (Conférence épiscopale du Congo) rappelle à ses confrères évêques du Congo, que tenant compte de la situation politique, économique actuelle de la Rca (République centrafricaine), le Conseil permanent de l'Acerac (Association des conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale) avait demandé à chaque évêque et ordinaire de l'Acerac d'apporter une contribution d'au moins un million de francs Cfa, pour aider la C.e.ca (Conférence épiscopale de la Centrafrique) à accueillir le Saint-Père qui sera en visite apostolique à Bangui, du 29 au 30 novembre 2015. Le délai étant fixé pour le mois de septembre 2015, ceux qui n'ont pas encore apporté ladite contribution, le moment est donc arrivé de la remettre auprès du secrétariat de l'Acerac ou directement si l'on a le Rip de la C.e.ca.
De même, l'évêque-président de la C.e.c rappelle à ses confrères que les dates de leur retraite spirituelle annuelle à Liambou sont maintenues pour le moment (30 novembre-6 décembre 2015).

Fait à Nkayi, le 14 septembre 2015

Mgr Daniel MIZONZO

Evêque de Nkayi
Président de la C.e.c

Ucac (Université catholique d'Afrique Centrale)

René Mathurin Bemba, nommé délégué de la C.e.c au Conseil d'administration

Par le décret n°011/Cec/Lp/2015, Mgr Daniel Mizonzo, évêque de Nkayi, président de la C.e.c (Conférence épiscopale du Congo), a nommé M. René Mathurin Bemba, délégué de la C.e.c au conseil d'administration de l'Ucac (Université catholique d'Afrique centrale).

Ce décret prend effet à compter de sa date de signature.

Fait à Brazzaville, le 4 août 2015
En la fête de Saint Jean Marie Vianney, Curé d'Ars, Patron des prêtres de l'Univers

Mgr Daniel MIZONZO

Evêque de Nkayi
Président de la C.e.c

Défendre le droit et l'éthique: un devoir pour la femme congolaise

La femme congolaise, longtemps cantonnée dans ses fonctions traditionnelles de ménagère, a, progressivement, bénéficié d'une reconnaissance indéniable de son statut de femme moderne. Par un ensemble de lois, parfois consécutives à des chartes et accords internationaux, celle-ci s'est vu octroyer des droits qui concourent, indubitablement, à son émancipation. Malgré le sex-ratio qui demeure scientifiquement à l'avantage des filles, la gent féminine peine à s'affirmer dans nombre de catégories socioprofessionnelles. Dans les faits, l'application des lois en faveur de la femme n'est pas systématique, moins encore rigoureuse. Comme pour le droit au Congo, en général, les droits de la femme, quand bien même reconnus dans certains cas, ne sont pas autant respectés qu'ils le devraient. Est-ce par perfidie ou par incurie? Toujours est-il que la femme, encline au modernisme et au savoir, s'imprègne de plus en plus de ses droits et les fait valoir dans la mesure du possible.

Par Gisèle Patricia Goulou.

Eu égard à son rôle prépondérant dans la famille et par ricochet dans la société congolaise, la femme est à même d'insuffler des valeurs morales, républicaines et universelles, comme la probité, le mérite, l'effort, le patriotisme, le respect du bien public, etc. En d'autres termes, la femme porte en elle l'entrain nécessaire, pour distiller dans toutes les couches sociales, ce qui convient d'être désigné par l'éthique. A la lumière de ces observations, la défense du droit et de l'éthique s'impose comme un devoir pour la femme congolaise. Ce faisant, comment pareil devoir peut-il être accompli face au sexisme, à l'immobilisme et aux forces rétrogrades?

La défense du droit par la femme congolaise

Quel que soit le domaine du droit, toutes les lois se rapportent à la loi fondamentale, toutes du moins, y sont conformes. La loi fondamentale, qui est de facto la Constitution d'un État, en l'occurrence celle du 20 janvier 2002 en vigueur au Congo-Brazzaville, se place au-dessus de toutes les lois et de tous les citoyens, sans exception aucune. En tant que principe suprême, elle prévoit des règles pour la coordination et le fonctionnement des institutions de l'État. Elle s'appuie foncièrement sur la garantie des droits et la séparation des pouvoirs entre le législatif, l'exécutif et le judiciaire.

Dans son préambule, la Constitution congolaise énonce ce qui suit: *«…Nous, peuple congolais, proclamons notre ferme volonté de bâtir un État de droit et une Nation fraternelle et solidaire~ Condamnons le coup d'État, l'exercice tyrannique du pouvoir et l'usage de la violence politique, sous toutes ses formes, comme moyens d'accession au pouvoir ou de sa conservation~ Adhérons aux valeurs universelles de paix, de liberté, d'égalité, de justice, de tolérance, de probité et aux vertus de dialogue, comme références cardinales de la nouvelle culture politique~ Réaffirmons le caractère sacré de la vie humaine, le droit de propriété et le droit à la différence…».*

S'agissant de la question du changement ou non de la Constitution, qui est le débat houleux en cours dans la société congolaise depuis plusieurs mois, il se trouve que la loi fondamentale ne prévoit que sa révision dans le titre 18. Cependant, elle fait prévaloir l'immutabilité de certaines dispositions comme suit: *«La forme républicaine, le caractère laïc de l'État, le nombre de mandats du président de la République ainsi que les droits énoncés aux titres 1 et 2 ne peuvent faire l'objet de révision».* Ces dispositions sont donc immuables, au risque de porter atteinte à l'intégrité de la Nation.

Dans la situation sociopolitique actuelle, caractérisée par l'absence d'un conflit inopiné majeur et perdurant, le changement de la Constitution, quel qu'en soit le procédé, ne saurait être apprécié autrement que comme un coup d'État, d'après le droit constitutionnel.

En considération du droit à la différence, le débat ad hoc devrait être solennellement tranché, entre les approbateurs et les désapprobateurs du changement de la Constitution. De surcroît, la femme congolaise devrait activement intervenir dans ce débat, d'autant que les conséquences imprévisibles, d'un éventuel conflit pouvant advenir en cas de violation de l'ordre constitutionnel, seraient principalement subies par elle, en sa qualité d'épouse, de mère et surtout de personne hautement exposée. Par l'entremise de la femme, il faut espérer qu'enfin la raison prime sur la déraison, et l'intérêt général sur l'intérêt particulier, afin que la bonne marche de la démocratie pluraliste au Congo accorde à ce beau pays, une place de choix dans le concert des Nations.

Au-delà de la promulgation de la loi, il sied d'adjoindre la volonté des politiques pour son application et le cas échéant pour la sanction prévue à cet effet. Or, il n'est pas rare de relever des manquements dans l'application du droit, voire dans le respect de la loi. Le contenu du titre 3 de la Constitution est très éloquent à ce sujet, précisément en ses articles 47 et 48, ci-dessous cités: *«Les biens publics sont sacrés et inaliénables. Tout citoyen doit les respecter scrupuleusement et les protéger. La loi fixe les conditions d'aliénation des biens publics dans l'intérêt général. Tout acte de sabotage, de vandalisme, de corruption, d'enrichissement illicite, de concussion, de détournement ou de dilapidation des deniers publics, est réprimé dans les conditions prévues par la loi»; «Tout citoyen, élu ou nommé à une haute fonction publique est tenu de déclarer son patrimoine lors de sa prise de fonctions et à la cessation de celles-ci conformément à la loi. L'inobservation de cette obligation entraîne la déchéance des fonctions dans les conditions fixées par la loi».*

À quoi sert-il donc d'instaurer des lois, pour qu'elles soient impunément enfreintes et généralement par ceux-là mêmes qui devraient veiller à leur respect? En tant qu'épouse et mère, par un élan de civisme, la femme a le devoir voire le pouvoir de faire entendre raison aux siens.

En ce qui concerne les droits de la femme, force est de constater que non seulement ils ne sont pas complètement pris en compte, d'où la montée du féminisme, mais en outre, leur mise en pratique est restreinte voire inexistante, malgré les efforts déployés par les associations. D'une part, ces droits ne sont pas suffisamment respectés et, d'autre part, ils sont crûment insuffisants.

La Constitution congolaise prône l'égalité entre l'homme et la femme, en disposant: *«…La femme a les mêmes droits que l'homme. La loi garantit et assure sa promotion et sa représentativité à toutes les fonctions politiques, électives et administratives».* Malheureusement, la femme est confrontée à de multiples discriminations, qui ne seront effectivement enrayées que, d'abord et avant tout, par les différentes luttes qu'elle mène courageusement, tant sur le plan national qu'international. A ce propos, faute de pouvoir établir une égalité parfaite entre l'homme et la femme, l'idée de procéder à des quotas serait, somme toute, mieux adaptée.

Cherchant à faire évoluer la loi, en réclamant davantage de droits, la voix de la femme s'élève de plus en plus pour exiger par exemple l'abolition de la polygamie au Congo. Sur ce point précis, loi n°073/84 du 17/10/1984 portant code de la famille, en son article 136, dispose: *«La déclaration d'option de polygamie est souscrite par les futurs époux devant l'officier de l'État-civil, au moment de la déclaration du mariage et en cas de mariage à l'étranger, devant l'agent diplomatique ou consulaire territorialement compétent».*

Il apparaît nettement que cette loi est discriminatoire pour la femme à qui, en réalité, l'homme impose une coépouse, sans avoir besoin de son consentement. En outre, les méfaits d'une telle union sont partout avérés. Pour donner de l'écho à ses revendications, la femme a fini par demander, sur le principe d'équité, que soit aussi légiférée la polyandrie. Les autorités congolaises ont dû se prononcer, en estimant que les conditions n'étaient pas encore réunies pour l'abolition de la polygamie. Quoiqu'il en soit, la lutte de la femme se poursuit jusqu'à ce qu'elle obtienne gain de cause.

La défense de l'éthique par la femme congolaise

En considérant l'éthique comme la science de la morale et des mœurs, mais aussi pour sa finalité qui est la recherche de bonnes conduites pour un idéal de société, il paraît judicieux de faire un panorama de la société congolaise, pour en déceler quelques traits saillants.

Une analyse empirique de notre société tend à montrer ô combien les vices sévissent dans l'indifférence générale. Les antivaleurs sont implicitement promues, à telle enseigne qu'elles ont intégré le mode de fonctionnement collectif admis. Par exemple, la corruption, qui est farouchement dénoncée par les officiels, depuis des lustres, ne cesse de gangrener la société à tous les niveaux, au sommet comme à la base. L'impression qui se dégage est que les maux sont dénoncés pour se donner bonne conscience, mais dans la pratique, c'est le contraire qui se produit. Enfin, la dépravation des mœurs a tendance à supplanter les us et coutumes qui sont les nôtres.

Le drame qui se dessine dans la résignation est la transmission de ces antivaleurs aux jeunes et futures générations. Lorsque des jeunes évoluent dans un environnement où la promotion sociale semble se fonder sur le clientélisme, le favoritisme ou le démérite, les partisans du moindre effort foisonnent, toujours en quête d'une opportunité pour être mus par népotisme. C'est ainsi que s'entremêlent la médiocrité, la tricherie et la concussion, au mépris de la loi. En conséquence, l'école, cadre du savoir par excellence, et la formation professionnelle, vecteur de développement des compétences, sont reléguées au second plan.

Par ailleurs, les jeunes filles, principalement oisives, sans aucun revenu ou ayant une faible rémunération, donc en proie à de rudes difficultés ou à de vifs harcèlements, sont souvent à la merci des prédateurs sexistes qui les chosifient à loisir. Il n'est point besoin de s'appesantir sur ce phénomène, qui renvoie une image dégradante de la femme.

Dans bien des cas, la dépendance financière de la femme la rend très vulnérable, au point de s'adonner à des abrutissements qui lui sont imposés. Son potentiel est ainsi atrophié par le poids des inégalités et injustices sociales. Aussi devrait-elle se faire entendre constamment, pour créer les conditions nécessaires et suffisantes de son autonomie. Car, la femme congolaise demeure la pièce maîtresse du tissu social. À la campagne comme à la ville, elle fournit un travail incommensurable, en accomplissant son devoir d'épouse et de mère.

En tant qu'épouse, la femme congolaise sait comment parler à l'homme et l'orienter au mieux, lorsque ce dernier se dévoie. Ne pas le faire, quelle qu'en soit la raison, s'apparente à une faute grave. L'amour et le respect mutuels, qui sous-tendent le lien entre les conjoints, devraient établir, entre eux, non pas un rapport de force, mais plutôt un rapport de raison où, bien entendu, quelquefois, c'est la femme qui a raison.

En tant que mère, la femme congolaise a la lourde responsabilité d'éduquer la jeunesse, pour lui inculquer de grandes valeurs, car cette jeunesse constitue l'avenir du Congo. Assurément, une jeunesse cultivée, instruite, formée et compétente, est un gage de progrès.

De par sa propension à écouter, discerner et à rationaliser, la femme congolaise devrait s'investir davantage dans la promotion de l'éthique en milieu professionnel. Le but étant que chaque profession soit exercée en toute éthique.

Le devoir de la femme pour l'éthique professionnelle est censé contribuer à l'amélioration des performances, par une réelle prise de conscience pouvant, à terme, favoriser la culture du résultat, à tout le moins celle du devoir accompli.

En ce qui concerne l'éthique politique, essentiellement, les dispositions relatives à la moralisation de la vie publique, si elles étaient consciencieusement observées, avec le concours de la femme, par sa délicatesse, les griefs portés contre la classe politique ne trouveraient plus d'écho. Cela constituerait une grande avancée en la matière. Quant à l'éthique journalistique, elle recommanderait, par exemple, de transcrire la véracité des faits, rien que la vérité, pour édifier l'opinion. Dans le cas contraire, on tremperait dans la désinformation, ce qui est une manipulation tout aussi préjudiciable qu'une torture.

Enfin, pour toute autorité dans sa profession, l'exemplarité devrait être de mise.

De tout ce qui précède, il faut reconnaître à la femme congolaise des qualités aussi bien pour le droit que pour l'éthique, lesquelles sont susceptibles de contribuer significativement à l'émergence tant souhaitée du Congo. Ainsi, mettre en exergue ces qualités, tous azimuts, serait non seulement un devoir, mais aussi et surtout un acte patriotique. Partant, au vu des qualités intrinsèques à la femme congolaise, fédératrice et visionnaire, une nouvelle donne politique ne devrait-elle pas stimuler son accession à la magistrature suprême ou tout au moins à la tête d'un gouvernement, d'un ministère régalien, de l'assemblée nationale ou du sénat?

Gisèle Patricia GOULOU

Ministère de la justice, des droits humains et de la réforme de l'Etat

Le grand chantier de la révision des codes juridiques en vigueur au Congo a repris

Le ministre d'Etat Aimé Emmanuel Yoka, ministre de la justice, des droits humains et de la réforme de l'Etat, a lancé, lundi 21 septembre 2015, les activités de la commission de révision et d'élaboration des codes juridiques en vigueur au Congo. Cette commission a été mise en place dans le cadre du Pareda (Projet d'actions pour le renforcement de l'Etat de droit et des associations), financé par l'Union européenne (71%, à travers le 10e Fed (Fonds européen de développement) et par le Congo (29%), pour un budget de 550 millions de Francs Cfa, pour sa deuxième phase. Présidée par le ministre d'Etat Aimé Emmanuel Yoka, la cérémonie a connu la présence de Mme Saskia De Long, ambassadeur chef de la délégation de l'Union européenne, de Bienvenu Martin Okogna, directeur des programmes avec l'Union européenne, deuxième ordonnateur national suppléant du Fed, et de Mme Asseta Touré Compaoré, cheffe du projet Pareda.

Le présidium.

Des participants.

Soixante personnes (magistrats, sociologues, juristes, etc.), représentants des départements ministériels, des institutions, ainsi que de la société civile, membres de la commission de révision et élaboration des codes juridiques, participent, d'abord, à un séminaire de «légistique», pendant deux jours.

Selon Mme Saskia De Long, parmi les principaux résultats atteints par le Pareda, au long de ses premiers quatre ans, *«il y a eu le renforcement des services des cours et tribunaux, l'amélioration des conditions de détention et de la protection juridique des détenus, ainsi que la consolidation de la défense des droits de l'homme par les acteurs non étatiques»*. *«La phase finale du Pareda, de quinze mois jusqu'à juin 2016, est, désormais, consacrée à l'appui au processus de révision des codes et à la ratification et transposition en droit interne des traités des droits de l'homme, afin de garantir la prévisibilité juridique et le fonctionnement efficace des juridictions, de promouvoir l'accès au droit et d'implémenter aussi la capacité des autorités nationales à répondre aux sollicitations et à suivre les recommandations des organisations internationales et régionales»*.

Pour sa part, le ministre d'Etat Yoka a invité les membres de la commission à un grand toilettage de nos codes juridiques, dans un esprit de *«patriotisme juridique sans exclusive, sans enfermement dans une sorte d'autarcie institutionnelle»*. Il s'agit d'un grand toilettage contre l'héritage colonial et contre certaines coutumes. *«Vos travaux portent, de façon reconnaissable et identifiable, la marque de toutes nos souverainetés, notamment par la répudiation, sous bénéfice d'inventaire du référant colonial, mais aussi du poids malfaisant de la coutume immobile, tel cet anachronisme culturel abominable, que constitue le lévirat, c'est-à-dire le droit qu'aurait un homme, dans certaines tribus, d'épouser la veuve de son frère ou de son oncle. Il faut bannir de telles pratiques, au moyen de textes vigoureux, pourquoi pas dans le texte fondateur de la République»*, a-t-il dit.

Justifiant la réforme, le garde des sceaux a indiqué que celle-ci *«n'est pas le résultat du hasard, ni l'effet d'un enthousiasme dicté par le courant de changement qui marque le nouveau siècle. Elle traduit, au contraire, notre maturité politique et le besoin pressant d'harmonisation des normes qui régissent un monde qui, de plus en plus, est ramené aux dimensions d'un village»*. Il a donné un exemple concret pour justifier ce travail: *«Dix-huit ans après la série des conflits armés que nous avons connus, le pays ne dispose pas encore d'une politique propre permettant de résoudre, sur une base légale claire et stable, le contentieux de l'indemnisation des victimes des faits de guerre. Cette situation de vide juridique a conduit à une jurisprudence des plus folles, au revirement vertigineux et troublant; jurisprudence qui traduit, en réalité, l'état d'âme des différents acteurs administratifs et judiciaires chargés de gérer cette problématique majeure»*.

Enfin, le ministre d'Etat Yoka considère que *«le projet de codification est une initiative qui s'insère pleinement dans le processus de réforme globale de l'Etat qui est confié à notre département ministériel. C'est pourquoi il devrait donc viser à répondre aux préoccupations légitimes du premier citoyen, le président de la République, et, par-là, à celles du peuple tout entier»*.

Pascal-Azad DOKO

U.pa.d.s (Union panafricaine pour la démocratie sociale)

Gaspard Kaya Magane considère comme «nulle et de nul effet», la sanction prise contre lui

Le sénateur U.pa.d.s, Gaspard Kaya Magane, a organisé, vendredi 18 septembre 2015, dans la salle de conférence de la préfecture de Brazzaville, une rencontre citoyenne avec la jeunesse du parti, pour réagir à la mesure de suspension du parti *«avec déchéance des fonctions, à titre conservatoire»*, prise à son encontre, le 8 septembre dernier, par le secrétariat national. Il a protesté contre cette sanction qu'il considère *«comme étant nulle et de nul effet»*, tout en réaffirmant sa position en ce qui concerne l'évolution du débat constitutionnel au sein de l'U.pa.d.s.

Gaspard Kaya Magane.

Pour le sénateur Gaspard Kaya Magane, le secrétariat national est incompétent en matière de sanction, car aux termes de l'article 98 du règlement intérieur de l'U.pa.d.s, les sanctions sont prononcées par les structures délibérantes, telles que *«le conseil national, le bureau politique, les conventions fédérales du parti, les assemblées générales des sections, sous-sections et cellules auprès desquelles sont adressés tous les résultats d'enquêtes assortis des propositions de sanctions des commissions d'évaluation. C'est la procédure normale de prises de sanction au sein du parti»*.

Faute d'avoir respecté cette procédure, le secrétariat national a agi en toute illégalité, se défend-il.

En ce qui concerne la prise de mesures conservatoires prévues au même article, elles sont prises lorsqu'il y a flagrance et risque évident que l'infracteur puisse se soustraire à l'administration de la sanction, a-t-il expliqué. Et de soutenir: *«Il n'en est point le cas, pour les cadres sanctionnés qui demeurent membres du parti»*.

Le sénateur Gaspard Kaya Magane estime qu'en s'érigeant en un organe de sanctions, le secrétariat national s'arroge des prérogatives qui sont attribuées, en temps normal, au conseil national, suite aux investigations menées par la commission nationale de contrôle et d'évaluation. *«Ces organes sont donc réduits à des simples chambres d'enregistrement»*, a-t-il précisé.

Il a dit de même concernant les sanctions prises contre des hauts cadres du parti: *«Le secrétariat national s'est octroyé une compétence arbitraire qui ne lui revient pas, en sanctionnant les camarades membres du conseil national et du comité d'honneur, comme Ange Edouard Poungui, Clément Mouamba, Joseph Kignoumbi Kia-Mboungou, Mboungou Bilong»*.

Concernant le fond de la question, notamment la position de l'U.pa.d.s dans le débat sur la Constitution, il a rappelé que le parti, sous la mouvance du premier secrétaire, Pascal Tsaty-Mabiala, a fait évoluer sa position. A l'origine, l'U.pa.d.s a lancé le mot d'ordre: «Touche pas à ma Constitution», c'est-à-dire ni révision, ni changement de la Constitution, lors du discours du premier secrétaire prononcé à l'occasion de la rentrée politique de 2013-2014 du parti, à l'hôtel de ville de Brazzaville. Cette même position a été réaffirmée à Dolisie, le 8 décembre 2013, dans l'allocution du premier secrétaire prononcée à la cérémonie d'ouverture de la session inaugurale du conseil national, en ces termes: *«L'U.pa.d.s réaffirme sa position de ni révision, ni changement de la Constitution du 20 janvier 2002»*.

A partir de la conférence de presse tenue le 31 mars 2015, à Brazzaville, le premier secrétaire a fait évoluer, seul, la position du parti, en déclarant: *«Rien, ni politiquement, ni juridiquement ne justifie le changement de la Constitution du 20 janvier 2002. Tout au plus, nous admettons que le président de la République, en vertu de ses pouvoirs constituants, procède à la révision de certaines dispositions, notamment celles qui rentrent dans le domaine autorisé par la Constitution elle-même»*. Fort de cet argument, le sénateur Kaya Magane persiste et signe que la position de l'U.pa.d.s a bel et bien évolué, a-t-il rappelé, en substance.

Cependant, il s'est érigé, désormais, contre ce qu'il qualifie de «radicalisation» de la position du parti, comme il le constate. Lors du meeting public organisé le 3 août 2014, à Dolisie, par l'U.pa.d.s, la ligne politique du parti est passée *«d'une opposition républicaine»* à *«une opposition extrémiste prônant, ouvertement, le recours à la violence et l'appel aux troubles sociopolitiques, comme moyen d'accession au pouvoir»*, a-t-il dit. Face à cette situation, il a lancé un vibrant appel aux militants et cadres du parti *«épris de paix, d'unité nationale et de progrès, valeurs chères au professeur Pascal Lissouba, à bien vouloir se rassembler dans le but de faire entendre un autre son de cloche que l'appel à la guerre prôné, actuellement, par le secrétariat national de l'U.pa.d.s»*.

Signalons que la rencontre citoyenne organisée par le sénateur Gaspard Kaya Magane a connu la participation de nombreux jeunes et femmes, venus le soutenir. Tout a commencé par la lecture des messages de la jeunesse, des femmes, des sages et un appel à la préservation de la paix et de l'unité nationale. Tous ont dénoncé *«la dérive autoritariste du secrétariat national de l'U.pad.s»*.

Pascal Azad DOKO

WBSEUROPE.COM
WORLD BUSINESS SERVICES

Avis d'appel à candidature

Dans le cadre du lancement de ses activités dans l'hôtellerie et la restauration, la société WORLD BUSINESS SERVICES CONGO en sigle WBS Congo porte à la connaissance des jeunes congolais(es) que les postes listés ci-dessous sont à pourvoir. Ces postes sont évolutifs avec formation et plan de carrière.

Les candidats devront fournir un CV et une lettre de demande d'emploi. Les dossiers complets seront obligatoirement envoyés par courrier électronique en format PDF au plus tard le 02/10/2015 à l'adresse suivante: wbscongo@gmail.com

Fonction	Nombres	Diplômes souhaités	Expérience professionnelle exigée	Autres connaissances	Age	Sexe
Maitre d'hôtel	01	BTS en hôtellerie et restauration	1 an minimum au même poste	Parler anglais	+ 18ans	Masculin
Econome	01	BTS ou DUT en gestion ou comptabilité	1 an minimum au même poste	Logiciel Sage et Pack office	+ 18ans	Masculin ou Féminin
Electricien	04	BTS ou DUT en électricité	1 an minimum au même poste		+ 18ans	Masculin
Technicien Polyvalent	01	CAP, BEP ou diplôme équivalent	2 ans minimum au même poste ou à un poste similaire		+ 18ans	Masculin
Picciniste	02	BEPC minimum	6 mois minimum au même poste ou à un poste similaire		+ 18ans	Masculin
Serveurs	03	CAP, DEP, BEP ou diplôme équivalent en restauration	6 mois minimum au même poste	Parler anglais serait un atout	+ 18ans	Masculin
Valet	10	BEPC minimum	6mois minimum au même poste ou à poste similaire		+ 18ans	Masculin ou Féminin
Commis de Cuisine	02	CAP, DEP, BEP ou diplôme équivalent en restauration	2 ans minimum au même poste		+ 18ans	Masculin ou Féminin
Plongeur	02	BEPC minimum	6 mois minimum au même poste		+ 18ans	Masculin ou Féminin
Barman	02	BEPC minimum	1 an minimum au même poste		+ 18ans	Masculin ou Féminin
Equipier Major	08	BEPC minimum	6 mois minimum au même poste ou à un poste similaire		+ 18ans	Masculin ou Féminin
d'Homme	01	BTS en hôtellerie et Restauration	1 an minimum au même poste	Parler anglais	+ 18ans	Masculin
Lingère	01	CAP option Couture ou hébergement	6 mois minimum dans le domaine de la couture ou de l'hébergement		+ 18ans	Féminin
Réceptionniste	05	BAC minimum	1 an minimum au même poste ou dans un poste similaire	Etre bilingue (Français et Anglais)	+ 18ans	Masculin ou Féminin
Concierge	02	BAC minimum	1 an minimum au même poste	Parler anglais	+ 18ans	Masculin
Voiturier	02	CEPE minimum	1 an minimum au même poste	Avoir un permis de conduire	+ 18ans	Masculin
strane	04	BAC minimum	1 an minimum au même poste	Avoir le permis de conduire	+ 18ans	Masculin
Groom	03	BEPC minimum	6 mois minimum au même ou à un poste similaire		+ 18ans	Masculin

Fait à Brazzaville le : 16/09/2015
Signature et cachet de l'employeur

Office Notarial de Maître Blanche Patricia MBISSI DÉDÉ-SOMBO
Notaire à la Résidence de Pointe-Noire
50, Avenue Moé Vangoula
Immeuble Café de Paris 1er étage
Tél.: 05.031.39.32/04.024.65.60/06.885.49.40
Email: mbissi.notaires@gmail.com

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE

SELARL POLYCLINIQUE LA GRÂCE

Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée
Au capital de F. CFA: 5.000.000
Siège social: Centre-ville, Avenue Kigambo, en face du Restaurant Le SILMANDE ex-Immeuble ATC
POINTE-NOIRE (République du Congo).

Aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche Patricia MBISSI DEDE-SOMBO, Notaire à la Résidence de Pointe-Noire, Centre-ville, 50, Avenue Moé Vangoula Immeuble Café de Paris, en date du 08 Septembre 2015, il a été constitué une Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée: «POLYCLINIQUE LA GRÂCE».
Capital 5.000.000 F. CFA.
Objet: La société a pour objet, en République du Congo:
* Médecine Chirurgie Obstétrique, soins curatifs, préventifs et promotionnels dans les domaines suivants:
- Médecine générale et spécialités médicales;
- Chirurgie générale et spécialités médico-chirurgicales;
- Gynécologie et obstétrique;
- Analyses médicales et morphologiques;
- Médecine du travail et pathologies professionnelles;
- Expertise médico-légale;
- Activités de pharmacie;
- Formation du personnel;
- Participation aux activités de santé publique;
- Recherche médicale opérationnelle.

Elle ne peut accomplir les actes de cette profession que par l'intermédiaire d'un de ses membres ayant qualité pour l'exercer.
Elle peut accomplir toutes les opérations civiles, financières, immobilières et mobilières, qui se rattachent à son objet social et sont de nature à favoriser son activité.
Durée: 99 ans.
Gérant: Docteur Edmond MALALOU.
Statuts enregistrés à la Recette des Impôts centre folio 137/13 du 09 septembre 2015 n°6566.
Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le n° 15 DA 1278 du 16/09/2015.
RCCM N°CG/PNR/I5 B 621.

Pour insertion,
Maître Blanche Patricia MBISSI DÉDÉ-SOMBO.

Office Notarial de Maître Blanche Patricia MBISSI DÉDÉ-SOMBO
Notaire à la Résidence de Pointe-Noire
50, Avenue Moé Vaugoula
Immeuble Café de Paris 1er étage
Tél.: 05.031.39.32/04.024.65.60/06.885.49.40
Email: mbissi.notaires@gmail.com

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE

SCI FNDOUNA

Société Civile Immobilière
Au capital de F.CFA: 5.000.000
Siège social: Centre-ville, Avenue Kigambo, en face du Restaurant Le SILMANDE ex-Immeuble ATC
POINTE-NOIRE (République du Congo).

Aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche Patricia MBISSI DEDE-SOMBO, Notaire à la Résidence de Pointe-Noire, Centre-ville, 50, Avenue Moé Vangoula, Immeuble Café de Paris, en date du 08 Septembre 2015, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée «SCI FNDOUNA».
Capital 5.000.000 F. CFA.
Objet:
La Société a pour objet:
*L'administration, la location de tous immeubles et biens immobiliers et notamment de l'immeuble sis à Pointe-Noire (République du Congo), Centre-ville, avenue Kingambo ex-Immeuble ATC, en face du restaurant Le SILMANDE.
Et, généralement, toutes opérations pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée: 99 ans.
Gérant: Monsieur François NDOUNA.
Statuts enregistrés à la Recette des Impôts centre folio 157/17 du 09 septembre 2015 n°6570.
Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le n° DA 1277 du 16/09/2015.
RCCM N°CG/PNR/15 D 69.

Pour insertion,
Maître Blanche Patricia MBISSI DÉDÉ-SOMBO

Perspectives de développement durable

Le Congo invité à adhérer à l'initiative forêt de l'Afrique centrale

Une délégation composée des membres du groupe de la Banque mondiale, des Nations Unies et du royaume de la Norvège, conduite par Benoît Bosquet, directeur sectoriel pour l'Afrique, chargé de l'environnement et des ressources naturelles à la Banque mondiale, a conféré le 3 septembre 2015, avec Henri Djombo, ministre de l'économie forestière et du développement durable, en son cabinet, à propos de la présentation au Congo de l'initiative forêt de l'Afrique centrale, qui sera lancée à la fin du mois de 29 septembre 2015, en marge de l'assemblée générale des Nations-Unies, à New-York, aux Etats Unis d'Amérique.

Henrii Djombo et la délégation conduite par Benoît Bosquet.

C'est une nouvelle initiative promue par la Norvège et l'Union européenne consistant à appuyer les pays du Bassin du Congo, pour couvrir les besoins financiers de leurs investissements multisectoriels, dans une perspective de développement durable.

Pour Benoît Bosquet, *«les pays du Bassin du Congo y compris la république du Congo ont d'énormes besoins d'investissements, pour accomplir leur plan de développement économique et social, couvrant les secteurs, tels que l'agriculture, l'énergie, les mines, les transports, la santé, l'enseignement, etc. L'initiative a pour ambition de mettre la protection des forêts et la gestion durable des forêts, dans le cadre du développement national, pour faire en sorte que dans l'avenir le pays puisse remplir ces besoins dans l'ensemble des secteurs visant son développement, mais aussi à protéger le massif forestier unique que possède les pays du Bassin du Congo. Comme vous le savez, ce massif forestier du Bassin du Congo est le deuxième massif des forêts tropicales au monde. Il revêt une importance capitale, en termes de biodiversité et dans la lutte contre les changements climatiques, ainsi que pour la survie de la culture des peuples qui en dépendent.»*

La rencontre avec avec Henri Djombo a été une invitation adressée à la république du Congo, pour qu'il adhère à l'initiative et endosse la déclaration qui est en préparation pour son lancement à New-York. *«Evidement au-delà, si le Congo adhère à l'initiative, il doit présenter un cadre national d'investissement multisectoriel, qui ferait le détail des besoins sectoriels et transversaux et, constituer un groupe de travail interministériel piloté à un très haut niveau, qui assurerait le suivi des travaux et de la mise en œuvre de ce cadre national d'investissement. Nous sommes là, pour soutenir le Congo dans cette ambition»*, a révélé Benoît Bosquet.

Notons que les six pays du Bassin du Congo à fort couvert forestier en Afrique centrale sont concernés par cette initiative, laquelle sera un forum de partenariat et de partage des expériences entre pays. Grâce à l'initiative forêt de l'Afrique centrale, les bailleurs s'engagent à assurer une meilleure coordination et à s'harmoniser entre eux et à mobiliser des ressources financières, pour la mise en œuvre des cadres d'investissement nationaux développés par les pays d'Afrique centrale. L'objectif étant de reconnaitre et de préserver la valeur de la forêt dans la région Afrique centrale, dans l'optique d'atténuer le changement climatique, de réduire la pauvreté et de contribuer au développement durable. Cet objectif sera réalisé, en incluant des réformes politiques et des mesures nationales portant sur les facteurs de déforestation et la dégradation des forêts. La gamme des activités à soutenir dépendra du contexte spécifique du pays et de la dynamique des moteurs.

Philippe BANZ

Caresco-Pointe-Noire

Régine Goma de nouveau présidente

Jeudi 3 septembre 2015, se sont déroulés dans la salle de réunion de la Chambre de commerce, à Pointe-Noire, les travaux de l'assemblée générale extraordinaire des membres de la Caresco de cette ville. Sous les auspices d'Yves Bernard Mahoungou Massila, président national de la Caresco (Coordination des associations et réseaux de la société civile du Congo), qui avait à ses côtés Christian Grégoire Lépouma, premier vice-président.

Régine Goma.

A l'issue de ces travaux, un bureau exécutif de onze membres dirigé par Régine Goma et un commissariat aux comptes de cinq membres, avec à sa tête Bernard Maboumba, ont été mis en place.

Clôture cette assemblée, le président national a rappelé qu' *«en une année de travail, la Caresco a tenu, tour à tour, après l'assemblée générale d'août 2014, sa première session du comité. C'était en décembre 2014; la deuxième session le 7 avril 2015. L'exécution de son chronogramme se poursuit, aujourd'hui, avec la mise en place des coordinations départementales de la Caresco. Nous étions dans la Likouala, le 25 avril 2015; dans la Sangha, le 8 juin 2015; dans la Lékoumou, le16 juillet 2015; dans le Pool, le 28 août 2015; dans la Bouenza, le 31 aout 2015; dans le Niari, le 1er septembre 2015; dans le Kouilou, le 2 septembre2015; et à Pointe-Noire, aujourd'hui, 3 septembre 2015. Après avoir bouclé cette tournée, ici, à Pointe-Noire, nous sommes très heureux d'avoir, avec vous, conclu un processus élogieux qui nous ramène à revitaliser la Caresco»* Régine Goma, qui a été réélue à la tête du bureau exécutif de la Cresco de cette ville, a, dans son mot de circonstance, promis redoubler les efforts, afin de rendre visible les activités de la Caresco dans cette ville.

Equateur Denis NGUIMBI

Judith N'sondé Malanda, professeur en cancérologie et vice-présidente de l'Oarec:

«Le GlobeAthon est un mouvement mondial de lutte contre les cancers de la femme»

Prélude à la marche de solidarité contre le cancer qui aura lieu le 27 septembre 2015, Judith N'sondé Malanda, professeur en cancérologie et vice-présidente de l'Oarec (Organisation africaine pour la recherche et l'enseignement sur le cancer) en Afrique centrale, nous a accordé une interview, dans laquelle elle parle de la coalition GlobeAthon, pour participer à la lutte contre les cancers de la femme et du cancer féminin.

Pr. Judith N'sondé Malanda.

**Pr. Judith, qu'est-ce que le GlobeAthon?*

** Le GlobeAthon est un mouvement mondial de lutte contre les cancers de la femme. C'est un appel à la solidarité à travers une campagne ciblant les groupes de plaidoyers, précisément les associations de lutte contre le cancer, les professionnels de santé, les anciens malades et le grand public du monde entier. C'est, donc, une invitation à unir leurs efforts, pour un objectif commun, celui de favoriser la sensibilisation et l'éducation sanitaire du public sur les cancers gynécologiques.

**Quels types d'activités menez-vous, pour atteindre concrètement vos objectifs?*

** Nous organisons, depuis l'année dernière, une marche de santé sur 3 à 5 kilomètres avec les membres de la société civile; une marche allant de la mairie centrale de Brazzaville jusqu'à la place des droits de l'homme, à côté de l'actuel ministère de la justice. Cette année, elle se déroulera le dimanche 27 septembre en matinée, après la cérémonie de lancement officiel de la Fondation GlobeAthon Congo-Brazzaville. A l'occasion, nous procéderons par une sensibilisation de proximité. Plus de 120 pays du monde organiseront à la même date ladite marche, pour soutenir la lutte contre les cancers féminins.

**Les cas de cancers féminins sont aussi nombreux à Brazzaville?*

** En tout cas ce sont les plus fréquents. En 2014, 321 sujets positifs ont été dépistés, ici, à Brazzaville. Les formes les plus courantes de cancers féminins sont les cancers du sein et du col de l'utérus qui représentent, consécutivement, 35% et 28%.

**Est-ce qu'on peut guérir d'un cancer?*

** On peut guérir d'un cancer généralement quand la maladie est diagnostiquée à temps. Mais, le mieux, c'est de le prévenir en pratiquant, régulièrement, un sport de maintien et en respectant les règles élémentaires de l'hygiène du corps. Nous recommandons surtout aux femmes enceintes d'exiger un dépistage pendant les soins prénatals.

Propos recueillis par
Aubin Banzouzi

Coopération Congo - France

Les villes de Brazzaville et Paris consolident leurs liens par un accord de partenariat

Hugues Ngouelondelé, président du conseil départemental et municipal, député-maire de la ville de Brazzaville et Mme Anne Hidalgo, maire de Paris, ont paraphé vendredi 4 septembre 2015, un accord de partenariat, en vue de renforcer et d'approfondir les liens de coopération entre les deux villes. La cérémonie s'est déroulée en présence de Jean Pierre Vidon, ambassadeur de France au Congo. Conscientes de l'importance de cette coopération, notamment dans le cadre des collectivités locales décentralisée, les autorités locales françaises et congolaises entendent intensifier les échanges, pour le bonheur des citoyens des deux villes.

Hugues Ngouelondelé, Anne Hidalgo et Jean Pierre Vidon.

Les deux maires ont convenu de privilégier, dans cet accord de partenariat, leurs coopérations dans les domaines de la gestion environnementale des déchets ménagers, de la santé, de l'éducation, de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine architectural. Les deux autorités municipales s'engagent, également, à favoriser les échanges, dans le secteur de l'information, et à examiner ledit pacte. Cette coopération pourra s'étendre, à l'avenir, aux structures décentralisées impliquant les partenaires institutionnels bilatéraux comme l'A.i.m.f (Association internationale des maires francophones), la Commission européenne, l'Agence de coopération internationale décentralisée, les organismes multilatéraux et associations locales, la Cglu (Commission des gouverneurs locaux unis).

Pascal BIOZI KIMINOU

Association Mbila Santé

Promouvoir la santé par le sport

L'association *«Mbila santé»*, en sigle As Mbila Santé, est créée en 1985, par des jeunes du quartier 53, à Ouenzé, notamment par Idevert Kouébé, Ngalibali Pichou, Ndinga Eric, Duziman Ghislain, Mongo Patou, Kaya Makita, Bozoua Gildas, Elenga Schifo. Les membres les plus connus de l'As Mbila restant Olland Biabia et Essou Théo… Aujourd'hui, cette association gagne, de plus en plus, en savoir-faire dans l'organisation sportive des tournois inter-ruelles, en vue de la santé des jeunes, voire de toute personne désireuse d'être toujours en forme.

Les membres de l'association.

Elle démarre, réellement, ses activités en 1989, en regroupant des jeunes du quartier 53, qui s'intéressent à faire évoluer leur équipe. A partir des années 90, l'As Mbila santé participe à plusieurs tournois pendant les grandes vacances (Ceg Conférence nationale, école Paul Nsondé et Pierre Ntsiété…). De 1993 à 1994, elle participe, pour la première fois, à la coupe Mvouayamadé et termine quart finaliste de ladite compétition. L'As Mbila santé effectue, par ailleurs, plusieurs déplacements pour des rencontres sportives, dont celui de Kinshasa en 2013 sur invitation de *«Lubé-Lubé international»*; d'Owando, en 2014; de Pointe-Noire, en 2015 sur invitation des Fédéraux. Et, le 27 septembre 2015, elle livrera un match de gala à Owando contre les Fédéraux de Pointe-Noire.

Signalons que l'As Mbila Santé a, à son actif, des joueurs qui ont évolué en 1ère division tel que: Hugues Okembat dans Saint Michel de Ouenzé, Lopoki Godé dans Ajax de Ouenzé; Boukaka Jean Claude dans Mavula; Bozoua Gildas et Odzouki Gervais dans Jambo Fc. Elle a pour but l'entraide et l'assistance multiforme et, sa devise est: *«As Mbila santé: toujours en forme»*. Ses couleurs symboliques sont: le vert et le blanc. L'As Mbila Santé compte 41 hommes et neuf femmes. Son bureau est ainsi composé:

Président: Aimé Yelas; Vice-président: Epama Pavel; Secrétaire général: Saturnin Kaya Makita; Secrétaire chargé à l'organisation: Kaya Mbongo Régis; Trésorier général: Bozoua Gildas; Trésorière adjointe: Yoka Natacha; Chargé à l'information: Ngamouaba Mesmin; Chargé de matériel: Elenga Schifo; Commissaires aux comptes: Nguénoni Chancel Armand et Ngapa Gervais.

Ek.M.

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION

CABINET

PROGRAMMME DE DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE SANTE

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 009 /MSP/2015/CT/PDSSII
RECRUTEMENT D'UN CABINET EN CHARGE DE L'ENQUETE D'ENREGISTREMENT, PRODUCTION DES CARTES DES BENEFICIARES ET DE DEVELOPPEMENT DE LA PLATEFORME « CLOUD COMPUTING » DU PROGRAMME DU CIBLAGE DES INDIGENTS DE L'EVALUATION D'IMPACT DU FINANCEMENT BASE SUR LA PERFORMANCE EN REPUBLIQUE DU CONGO

Contexte.

Le Gouvernement Congolais et la Banque mondiale ont convenu de financer conjointement un deuxième Programme de développement des services de santé (PDSS-II) qui est rentré en vigueur le 21 janvier 2015 et couvrira une période de cinq (5) ans, et à l'intention d'utiliser une partie du montant de cet accord de financement pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant « Recrutement d'un cabinet en charge de l'enquête d'enregistrement, production des cartes des bénéficiaires et de développement de la plateforme « cloud computing » du programme du ciblage des indigents de l'évaluation d'impact du financement basé sur la performance en République du congo»

I. Objectif de la mission du consultant

L'objectif de cette consultance est de mettre en œuvre le processus de collecte de données, d'enregistrement, de photographies des indigents identifiés et assurer la production des cartes pour les bénéficiaires de l'intervention du ciblage des vulnérables dans les aires de santé des formations sanitaires dans les groupes T2 et T4. La base de données de l'enquête servira pour la production et la distribution des cartes.

II. Profil du cabinet

Le consultant devra répondre aux caractéristiques suivantes:
- Un minimum de 3 ans d'expérience dans les évaluations dans le secteur de la santé ou dans d'autres secteurs sociaux dans les pays en développement. L'expérience dans des enquêtes au niveau des formations sanitaires est fortement préférée.
- Une expérience de conduite d'enquêtes à grande échelle
- Une capacité à mener des recherches et écrire des produits de recherche
- Une forte capacité et une expérience avérée dans la planification et l'organisation logistique des enquêtes
- Un bon réseau d'enquêteurs expérimentés, de superviseurs et d'agents de saisie des données.
- Une forte capacité de gestion des données et des statistiques.
- Une bonne connaissance des logiciels suivants: CS-Pro (ou autre logiciel de gestion des données pertinentes), SPSS et STATA.
- D'excellentes qualités relationnelles et un esprit d'équipe

III. Durée de la mission :

La durée de la mission est de trois (03) mois.

IV. Dépôt des candidatures

Les cabinets intéressés sont invités à manifester leur intérêt par écrit, ou par E- mail en produisant les informations indiquant qu'ils sont bien qualifiés pour effectuer les services demandés (brochures, description des prestations similaires déjà réalisées, l'expérience applicable à la mission, etc..).

Les candidats peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse indiquée ci-dessous de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (heure locale).

Les cabinets seront sélectionnés selon la méthode de Sélection fondée sur la qualité technique et coût (SFQC) conformément aux Directives: Sélection et Emploi des Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale (édition courante).

Les manifestations d'intérêts portant la mention: «Recrutement d'un cabinet en charge de l'enquête d'enregistrement, production des cartes des bénéficiaires et de développement de la plateforme « cloud computing » du programme du ciblage des indigents de l'évaluation d'impact du financement basé sur la performance en République du congo» doivent être envoyées sous plis fermé ou par courrier électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le 02 octobre 2015, à 16h 00 (heure locale) à l'attention de :

Monsieur le Coordonnateur adjoint du Programme de Développement des Services de Santé (PDSS II)
5, rue Lucien Fourneau quartier Bacongo – Brazzaville (nouveaux logements)
Tél : 06 972 95 86 / 05 300 9205
E-mail : minsante.pdss@yahoo.fr

Fait à Brazzaville 17 septembre 2015

Le Coordonnateur adjoint

Faustin EKOURA

Etude de Maître François Den LOUBOTA
NOTAIRE
Boîte postale: 4315
Téléphone: (242) 05 748 99 64/222 94 49 52 - Fax: 222 94 51 81
Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE

Suivant acte sous seings privés portant Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée dénommée: «FLAMINGO», en date à Pointe-Noire du 12 août 2015, les associés de ladite société ont décidé:

I-de la Nomination d'un nouveau gérant venant en remplacement de Monsieur Andrel SHUBIN. A cet effet, Monsieur Evgeny MAYKLYAR, l'un des associés de la société FLAMINGO-SARL, a été nommé en qualité de nouveau gérant de ladite société, pour une durée d'UN (1) AN renouvelable;

2-du Changement et Transfert du siège social de la société FLAMINGO-SARL. En conséquence, le siège social de la société FLAMINGO-SARL ayant été déplacé de l'adresse sise à Pointe-Noire, 8, rue de Hôtel de Ville, centre-ville, République du Congo, se trouve, actuellement, situé à l'adresse ci-après, sise à:

«Pointe-Noire, 36, avenue Barthélémy BOGANDA, Arrondissement n° 1, Eméry Patrice LUMUMBA République du Congo».

Le reste sans changement.

3-de la Mise à Jour des statuts de la société FLAMINGO-SARL. Comme suite aux changements précités et conformément à l'Acte Uniforme OHADA révisé le 31 janvier 2014 et entré en vigueur le 05 mai 2014, les associés de la société FLAMINGO-SARL ont opté pour la mise à Jour des STATUTS de la société FLAMINGO-SARL. Lesdits statuts rédigés en la forme authentique, en date à Pointe-Noire du 12 août 2015 par les soins de Maître François Den LOUBOTA, notaire à Pointe-Noire, ont été enregistrés même ville, le 24 août 2015, folio 147/19, n° 624, ainsi que ses annexes.

De surcroît, Mention Modificative de l'Immatriculation a été porté dans le Registre du Commerce et du Crédit Mobilier au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire. Les dépôts du procès-verbal et des statuts mis à jour ont été enregistrés au greffe, à Pointe-Noire, en date du 10 septembre 2015, respectivement sous le numéro 15 DA 1251 (pour le procès-verbal d'assemblée du 12 août 2015) et sous le numéro 15 DA 1252 (pour les Statuts mis à jour conformément aux diverses modifications, notamment: Nomination d'un nouveau gérant, Transfert de siège social, Changement de siège social et Mise à jour des statuts de la société FLAMINGO-SARL.

La société «FLAMINGO-SARL» reste donc toujours immatriculée, à compter de la date du 10 septembre 2015, sous le numéro:
R.C.C.M. POINTE-NOIRE (CG/PNR/12 B 487).

Pour insertion,
Maître François Den LOUBOTA

SIIS

Avis d'appel à candidature

L'ONG « Standards et Indicateurs pour l'Innovation Sociale » (SIIS) a obtenu un financement auprès du Gouvernement de la République du Congo, à travers le Ministère de la Santé et de la Population (MSP) et de la Banque Mondiale (BM) pour la mise en œuvre de l'approche Financement Basé sur la Performance (FBP) pour la contractualisation et la vérification des services de santé dans les Départements des Plateaux et de la Cuvette. Ainsi, SIIS recherche le personnel aux postes ci-dessous cités qui répondrait aux critères énoncés dans le document d'appel à candidature à télécharger au lien http://siiscongo.wix.com/siiscongo#!-propos1/cxl6

N°	Poste	Localité d'affectation	Niveau
1	Gestionnaire	Gamboma (1)	Finances, Gestion, Economie BAC+2 et 5 ans d'expérience au moins.
2	Comptable	Gamboma (1)	Comptabilité ou Gestion BAC+3 et 2 ans d'expérience
3	Logisticien	Gamboma (1)	Logistique, Gestion, Transport BAC+2 et 3 ans d'expérience
4	Assistante de direction	Gamboma (1)	Secrétariat, Communication BAC+2 et 2 ans d'expérience
5	Vérificateur médical	Cuvette (3) Plateaux (5)	Assistant sanitaire, IDE, Santé Publique, Psychologie clinique BAC+3 et expérience dans une CSS ou en FBP
6	Vérificateur communautaire	Cuvette (1) Plateaux (3)	IDE, Santé Publique, Psychologie, Sociologie, Statisticien, Assistance sociale BAC+3 et expérience dans une CSS ou en FBP
7	Chauffeur mécanicien	Gamboma (1)	Terminal et expérience de 3 ans
TOTAL		17	

La date limite de dépôt de dossiers est fixée au 30 septembre 2015.

Le secrétariat général

Le piège de la «gouvernance électorale»: effets pervers et risques

La revendication principale de l'opposition congolaise a trait à la gouvernance électorale. Mais, qu'entendre par ce terme, sinon qu'une gestion paritaire des élections à venir avec le pouvoir en place? A cette assertion, je m'insurge, car cela ne risque d'être, une fois de plus, qu'un jeu de dupes suffisamment éprouvé. En voici les arguments qui ne manquent pas de pertinence.

Cicéron Massamba.

Le débat politique actuel porte sur le changement ou non de la Constitution de 2002, avec en ligne de mire l'élection présidentielle de 2016. Mais, l'enjeu ne réside pas tant dans l'élection que dans la transition démocratique.

L'enjeu est ailleurs, soit dans le statut quo, donc le maintien du système politique actuel tant décrié, révulsé par l'immense majorité des citoyens, parce que ce système politique actuel est synonyme d'appauvrissement moral, matériel et spirituel du pays; soit dans le changement et l'avènement d'une ère politique nouvelle, héritière des principes de la Conférence nationale souveraine et dont le caractère bienfaisant sur la stabilisation politique du Congo fut le fruit du consensus national.

C'est dire tout l'enjeu que représente 2016. L'intérêt des combats politiques actuels se donnent pour objectif la fin du cycle politique en cours et la germination d'idées nouvelles porteuses de vision de la société de demain, vision futuriste débarrassée des scories d'une République bananière. Autrement dit, on est en butte à deux approches dichotomiques, par ricochet à deux aspects du problème politique et existentiel:

- le premier est celui du pouvoir pris dans les tourments d'une mégalomanie, poussé par un désir compulsif de changement de la Constitution, ravagé par ses propres démons, cherchant ainsi à se défaire du nœud constitutionnel dont il a eu malicieusement à user, pour délégitimer nombre de ses adversaires. Piège qui paraît se retourner contre lui.

Il est autorisé de penser qu'en fixant des limites constitutionnelles, le pouvoir était loin d'imager l'emprise de ses décisions sur son propre sort. Le barrage constitutionnel est, pour ainsi dire, la digue que le pouvoir put ériger pour s'abriter, mais entrainant fortuitement le déchaînement des flots et le dépérissement du futé.

La violation de la Constitution est ainsi une défiance qui l'exposerait à une levée de boucliers. Il résulte de cet imbroglio que le pouvoir est pris dans une nasse, tentant d'entraîner les autres sur un terrain qui n'est pas le leur.

Le referendum constitutionnel relève de cet acabit. Il est un subterfuge, un jeu de dupe que rien ne justifie, sauf à se sauver du précipice et piéger, une fois de plus, son adversaire. On sait, de mémoire d'hommes, qu'aucune élection n'a jamais donné lieu à une régularité exemplaire sous ce régime. Et le referendum constitutionnel manque de légitimité, du fait qu'il n'est pas un principe souverain, accepté de tous, tant il est affecté d'une tare congénitale résultant d'une Constitution qui lui a donné naissance et qui demeure contestée. Celle-ci s'étant imposée par la force. Le referendum, en l'espèce, est une incongruité. On ne peut cultiver des égards sur un referendum et donc sur une Constitution que l'auteur, lui-même, ne respecte guère. Il nous faut résolument nous y opposer.

Le deuxième aspect de la question politique, aujourd'hui, demeure le retour à l'ordre constitutionnel usurpé. On se doit de réclamer, sinon d'exiger le retour à l'ordre républicain de 92, lequel fut tronqué et bafoué. En effet, l'ordre républicain qui scelle le consensus national dont les racines remontent à la Conférence nationale souveraine a été balayé par le coup d'Etat militaire, lequel abroge les institutions y afférentes à contre-courant de la volonté du peuple et donne naissance à une loi fondamentale rafistolée de toutes pièces, au bénéfice d'un pouvoir antidémocratique.

Si, en dépit tout, la Constitution de 92 avait été maintenue et reconduite, la question de la légalité institutionnelle et républicaine ne se poserait dûment pas. Or, les tenants de la politique du fourvoiement ont vite fait de fouler du pied ce qui, jusqu'alors, symbolisait l'union et le consensus national. Il reste que cela apparaît comme un apostat, un sacrilège, car déniant le sacré que consacre la communion dans l'engagement du peuple. On ne saurait autrement faire la volonté d'un homme, bien que matérialisée dans une Constitution, en l'occurrence celle de 2002 que celle d'un peuple souverainement établie.

Le retour à la Constitution de 1992 est donc, à lui seul, le leitmotiv commun à tous ceux qui se battent pour un ordre politique nouveau. Il est et restera le fondement de toutes les revendications présentes et futures. Car, cette Constitution a ceci de vertueux qu'elle institue une transition, en cas de vide de pouvoir. Ce qui, en l'occurrence, paraît être le cas, en 2016, date de fin de mandat constitutionnel.

Et la Constitution de 92 a pour autre avantage de proscrire l'idée de troisième mandat, conformément au souhait du plus grand nombre, car il est solennellement indiqué et inscrit: *«Nul ne saurait prétendre ni accéder au pouvoir par le fait d'un coup d'Etat...».*

D'emblée, le coup d'Etat du 5 juillet 1998 constitue une forfaiture à charge contre le président sortant.

Or, à s'y méprendre et à rester enfermés dans la Constitution de 2002, l'on tombe vite dans les travers d'un texte constitutionnel qui, à contrario de celle de 92, prévoit plutôt l'ouverture d'une élection au terme du mandat. Disposition qu'on ne saurait nier ni la teneur, ni la légitimité, du fait de sa prescription dans le texte constitutionnel. Ainsi revient-il de plein droit au président Sassou-Nguesso, sur la base de la Constitution en cours, d'organiser l'élection en 2016; pouvoir discrétionnaire que lui confère cette même Constitution.

Il y a donc hiatus entre la volonté collective exprimée par l'opposition à une demande de transition et cette prérogative qui accorde à ce dernier l'initiative d'une élection. A la demande, tous azimuts, de transition, s'oppose ainsi un droit régalien. La transition, dans ce cas de figure, ne saurait être que le fruit d'une négociation douloureuse, chacun se devant de lâcher du lest. Et le pouvoir sortant ne manquerait pas d'en tirer de substantiels avantages. A contrario, la transition se doit d'être le produit d'un rapport de forces devant conduire à défaire le régime ou devant conduire à un compromis (historique) donnant ainsi, à l'opposition, du champ pour ses actions futures.

Ainsi, il nous faut sortir de la Constitution de 2002, pour retrouver l'atomicité de la transition, se placer autrement dit sur la base de la Constitution de 92. C'est en s'émancipant de la tutelle de la Constitution de 2002, qu'on s'affranchit du referendum et des autres contorsions politiques. La thématique de la «gouvernance électorale» dont une large frange de l'opposition a fait son cheval de bataille, apparaît comme un boulet et est constitutionnellement irrecevable aux regards des analyses susmentionnées. L'opposition se risque de tomber dans les travers d'une prétention aux effets pervers. Et ceci pour plusieurs raisons.

D'abord, le concept de gouvernance électorale n'a d'existence que par rapport à la Constitution de 2002. En y sortant, la question devient obsolète. Or, en restant sur la Constitution de 2002, on la légitime. Dès lors que l'existence d'une entité se trouve légitimée, cela légitime d'autant les débats sur les diverses composantes de cette entité. Et le débat sur un troisième mandat se trouverait du coup légitimé.

Or, l'interdiction constitutionnelle d'un troisième mandat demeure à l'image d'un feu rouge dans le code de la route, lequel oblige le conducteur à observer un arrêt, au risque de paraitre comme un contrevenant. Il faut, donc, se départir du cadre d'analyse que postule la Constitution de 2002 et se donner une base de revendications qui soit propre à l'opposition, en l'occurrence la Constitution de 1992 tant elle lui exonère des débats inutiles et byzantins.

Ensuite, la gouvernance électorale, outre qu'elle met à mal l'unité fonctionnelle de l'opposition, préfigure les difficultés de celle-ci dans sa longue bataille pour la démocratie. En effet, il n'est pas exclu que le pouvoir, poussé dans les derniers retranchements, renonce à l'idée du referendum, mais concède à admettre une élection en 2016, dans des conditions élaborées conjointement avec l'opposition, coupant ainsi l'herbe sous les pieds de cette même opposition, en présentant un candidat issu de ses rangs autre que Denis Sassou-Nguesso, prenant, de facto, de court l'opinion nationale et internationale.

Or, rares sont les élections qui ont été organisées sans tricherie. Le Congo demeure un exemple parfait du genre. Et en cas de fraude, le recours à la Cour constitutionnelle devient de mise, en tant organe suprême devant arbitrer. On n'imagine pas cette «belle» créature du P.c.t trancher en sa défaveur.

Or, la communauté internationale, par essence, est légaliste. Ce qui compte, à ses yeux, n'est pas tant que l'élection soit entachée d'irrégularités, même des plus criardes, mais que celle-ci ait été organisée dans le cadre paisible des règles et lois en vigueur.

La fraude électorale n'apparaissant que comme un épiphénomène

Et, le concept de gouvernance électorale, qui plus est, est un concept élastique, très extensible, qui peut partir de la simple remise en cause du fichier et du recensement administratif, au rejet total de toutes les institutions issues de ce régime ayant prise sur la question électorale: administration territoriale (préfets et sous-préfets), medias, armée pour la sécurisation des scrutins…

Il advient qu'une application intégrale et stricte du concept de gouvernance électorale pourrait s'inscrire dans une échelle de temps relativement longue, six à douze mois, au minimum, repoussant ainsi l'horizon électoral et accordant un sursis inespéré au pouvoir en place. Le rallongement du mandat, outre qu'elle met en porte à faux les espoirs et changements attendus, crée un chambardement calendaire préjudiciable à l'avancement de la cause, tant qu'il priverait la résistance de ses soutiens les plus fervents. Le président Barack Obama n'y serait plus et François Hollande étrillé par les élections en France. Or, l'emprise de ces deux hommes est d'autant déterminante qu'ils apparaissent comme les héros d'un monde nouveau luttant contre les conservatismes.

Il n'est d'espoir que dans les luttes des peuples eux-mêmes, faute desquelles, les soutiens extérieurs, quels qu'ils en soient, ne sauraient se substituer. Ils sont le complément nécessaire et indispensable à la lutte des peuples démunis contre des pouvoirs dictatoriaux et impitoyables, usant de la force et des armes pour bâillonner la contestation, mais l'engagement farouche des peuples eux-mêmes sont les déterminants à toute épreuve.

L'illusion est de voir les Congolais s'en remettre à une force étrangère métaphysique et imaginaire devant palier leur carence. Seul, l'engagement farouche des peuples eux-mêmes forge leur histoire. Les exemples sont légions. C'est le cas du Burkina-Faso et de la Tunisie. Prenant, en effet, à contre-pieds, les recommandations d'une communauté internationale timorée et ambiguë, qui lui préférait un «dialogue» avec le dictateur en place, ont su pousser loin la défiance, en préférant l'épreuve de la rue. Au grand bonheur de leur juste cause!

Ainsi se doivent être définis des objectifs stratégiques en prise avec le terrain et en osmose avec la résistance intérieure, de manière, d'une part, à tenir un discours unique. Un discours cohérent et donc rassurant, de manière à susciter l'adhésion des populations.

S'accorder une ligne politique suffisamment claire, unanimement partagée par les différentes structures ou forces de la résistance. C'est en cela que l'idée de congres des forces vives, encore en germination dans les cellules de réflexion, se doit être soutenue par les états-majors, de façon à donner corps à l'unité. Il ne s'agirait guère de se fondre en une superstructure qui n'aurait pour autre désavantage que de raviver les inutiles et sempiternelles rivalités, mais de se donner un cadre d'échanges à la fois en termes de lutte que du minimum commun, quant à la vision du Congo de demain.

La gouvernance électorale a pour autre inconvénient de prôner une vision simpliste et mécaniste, à savoir: élection et stabilisation politique du pays. Or, le problème du Congo est beaucoup plus qu'une question électorale. Il renvoie à la nature du régime, à la remise en cause d'un système dans sa globalité, dans ses valeurs. La solution du problème congolais demande que soit fait table-rase du passé calamiteux, en éradiquant le désordre et les facteurs qui l'induisent.

A ce titre, la vision partagée du Congo de demain ne saurait se construire que par le consensus, lequel résultera d'une transition que garantit la restauration de la Constitution de 1992, sur les ruines du pouvoir actuel décadent. C'est pourquoi l'idée selon laquelle le referendum ne devrait pas être une si mauvaise chose pour départager les Congolais, pour peu qu'il soit organisé par la communauté internationale, reste aux antipodes d'une perception objective des choses, car le soutien reste difficile à obtenir, au vu de la désorganisation actuelle de l'opposition, mais et surtout, le referendum mettrait en porte à faux le principe de l'inviolabilité d'une Constitution qui est la base objective de la conscience universelle, le point de ralliement de la communauté internationale à notre bonne cause. Prôner l'idée d'une «gouvernance électorale», c'est donc se tirer soi-même une balle dans le pied, organiser un suicide collectif dont le Congo, notre cher pays, n'a point besoin.

Cicéron MASSAMBA
Membre actif des Assises nationales du Congo France

SCAB - CONGO

SOCIETE PRIVEE DE SECURITE ET DE GARDIENNAGE AU CONGO

AVIS DE RECRUTEMENT

La SCAB CONGO est une société anonyme de droit Congolais qui a pour activités principales la sécurité et le gardiennage.
Dans le cadre du développement des activités de son Agence de Brazzaville; elle porte à la connaissance du public qu'elle procède au recrutement de:
• Un(1) Adjoint Chef Comptable ;
• Un(1) Assistant Contrôleur de gestion.
Les candidats doivent être de nationalité congolaise et répondre aux critères de qualification.

1. DOSSIER A CONSTITUER:
• une lettre de motivation;
• un certificat de nationalité;
• un casier judiciaire;
• un extrait d'acte de naissance;
• six photos identité;
• Copies certifiées des diplômes;
• un curriculum vitae;
• Certificats de travail.
Si vous répondez au profil, adressez votre dossier de candidature au Chef d'Agence, à l'adresse suivante : 166, rue Charles Foucault quartier Mfoa par Nelson MANDELA (Centre ville) BP: 15061 au plus tard le 05 Octobre 2015 à 17H00.

2. LIEU D'AFFECTATION
Locaux de l'Agence à Brazzaville, avec déplacements éventuels nécessaires sur tout le territoire national.

3. POSTES A POURVOIR

3.1. Adjoint Chef Comptable:

i. Profil du poste:
Sous l'autorité du Chef Comptable, l'Assistant effectue les taches non exhaustives ci après :
• Participer à élaboration du budget prévisionnel et des états financiers;
• Superviser le travail au quotidiens des assistants Comptables ;
• Participer aux inventaires physiques périodiques des stocks ;
• Remplir les documents relatifs aux déclarations fiscales et sociales.

ii. Qualifications requises:
• Formation supérieure en Comptabilité, finances et gestion (diplôme niveau minimum Bac+2) ;
• Expérience de trois années au moins dans une fonction similaire;
• Forte capacité de travail en équipe;
• Autonome, rigoureux et organisé;
• Connaissance de la fiscalité;
• Bonne connaissance des logiciels de gestion;
• Maitrise de l'outil informatique et internet.

3.2. Assistant Contrôleur de gestion:

i. profil du poste:
Sous l'autorité du Contrôleur de gestion, l'Assistant effectue les taches non exhaustives ci après :
• Participer à élaboration du budget prévisionnel et des états financiers;
• Participer aux inventaires physiques périodiques des stocks ;
• Suivi et analyse des comptes fournisseurs et clients;
• Suivi du compte avance des travailleurs;
• Suivi de la facturation ;
• Contrôle les dépenses dans le cadre budgétaire;
• Suivi des lignes budgétaires.

ii. Qualifications requises:
• Formation supérieure en Comptabilité, finances et gestion (diplôme niveau maximum Bac+2) ;
• Expérience d'une année au moins dans une fonction similaire ;
• Forte capacité de travail en équipe ;
• Autonome, rigoureux et organisé;
• Connaissance de la fiscalité ;
• Bonne connaissance des logiciels de gestion;
• Maitrise de l'outil informatique et internet..

Fait à Brazzaville, le 16 Septembre 2015

Le Chef d'Agence

Aristide MATOKO

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION

CABINET

PROGRAMMME DE DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE SANTE

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 008 /MSP/2015/CT/PDSSII
RECRUTEMENT D'UN EXPERT EN SANTE PUBLIQUE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE SANTE (PDSSII)

1 - Contexte

Le Gouvernement Congolais et la Banque mondiale ont convenu de financer conjointement un deuxième Programme de développement des services de santé (PDSS-II) qui est rentré en vigueur le 21 janvier 2015 et couvrira une période de cinq (5) ans.
La coordination et la gestion du PDSS-II sont assurées par la cellule technique du financement basé sur la performance (CT-FBP). Celle-ci sera composée de fonctionnaires et de consultants recrutés selon une procédure fondée sur le mérite.
Parmi les consultants à recruter figure l'expert en santé publique pour la cellule technique du financement basé sur la performance.
.

2 - Mission principale de l'expert en santé publique
L'expert en santé publique est placé sous l'autorité du Coordonnateur de la CT-PBF. Il travaille en collaboration étroite avec les autres membres de la CT-FBP. Il rend compte de toutes les activités soumises à sa responsabilité. L'expert en santé publique a pour missions principales :
* Appuyer techniquement le MSP en sa qualité de régulateur dans la mise en œuvre du PDSS II, en particulier dans la mise en œuvre du FBP.;
* Appuyer le MSP dans les aspects de renforcement du système de santé à tous les niveaux ;
Au titre de l'appui à la mise œuvre du FBP, il s'agira de :
* Participer à l'élaboration des plans d'action du projet
* Préparer en collaboration avec les autres membres de la CT-FBP, les rapports trimestriels et annuels du projet ;
* Participer aux missions d'appui technique, de supervision et d'évaluation des performances des directions départementales de la santé et des unités centrales sous contrat
Au titre d'appui au MSP dans sa fonction de régulateur :
* appuyer l'ensemble des services du MSP au niveau central et décentralisé dans la gestion du système de santé ;
* Appuyer la direction en charge de la pharmacie et du médicament dans l'amélioration de la disponibilité du médicament de bonne qualité en respectant les principes du PBF;

I- QUALIFICATIONS ET PROFIL REQUIS
Le candidat doit:
• Etre titulaire d'un diplôme supérieur (minimum Bac + 5) en santé publique, politique de santé ou autre domaine jugé pertinente par rapport au poste;
• Avoir au moins dix (10) ans d'expériences professionnelles dont au moins quatre (4) ans d'expérience pertinente dans un poste d'assistant technique dans le domaine de la santé publique ;
• Avoir une expérience avérée dans le financement basé sur la performance dans le domaine de la santé soit en ayant été certifie lors d'une formation, ou ayant travaillé sur un projet FBP pour 2-3 ans, ou ayant géré un projet FBP. ;
• Une bonne maîtrise des logiciels bureautiques courants et des logiciels de traitement de données (Access, outils statistiques);
• Avoir une bonne connaissance du système de santé congolais est atout;

4- Condition d'emploi
La durée du contrat est de deux (2) ans, renouvelable sur la base des performances du consultant. Un système d'évaluation semestrielle des performances sera appliqué sur la base d'une grille conforme à ces présents TDRs et de la grille de performance de la CT-PBP. Il s'agit d'un poste de consultant (contractuel). Le candidat sera libre de tout autre engagement.
Le lieu d'affectation est Brazzaville, avec plusieurs missions à l'intérieur du pays.

5 - Dossier de candidature
Les candidats intéressés devront fournir un dossier composé de :
• Une lettre de motivation
• Un curriculum vitae
• Des copies des diplômes (les originaux ou les copies légalisées seront exigés à l'interview.

6 - Dépôt du dossier de candidature
Les personnes intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires et les Termes de Référence complets, à l'adresse ci – dessous, les jours ouvrables de 9 h 30 à 15 h00.
Les dossiers de candidature doivent être envoyés par courrier électronique (Email) ou sous plis fermé, au plus tard le 02 octobre 2015, à 12 heures, à l'adresse suivante, avec mention « Avis de Vacances de poste pour le recrutement d'un expert en santé publique pour la cellule technique du financement base sur la performance chargée de la mise en œuvre PDSS II ».
L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est:
Monsieur le Coordonnateur adjoint du Programme de Développement des Services de Santé (PDSS II)
5, rue Lucien Fourneau quartier Bacongo –Brazzaville (nouveaux logements)

Tél : 06 677 05 58/06 972 95 86 / 05 300 9205
E-mail : minsante.pdss@yahoo.fr
Fait à Brazzaville 17 septembre 2015

Le coordonnateur adjoint
Faustin EKOURA

Musique

Hommage de Durand Atmosphère à six animateurs congolais

Samedi 12 septembre 2015, Durand Atmosphère, ex-animateur du groupe du chanteur congolais en vogue, Trésor Mvoula, a enflammé le karaoke-bar «Les Diplomates», à Brazzavile. A la faveur d'un concert live qu'il a livré avec son ensemble musical. A l'inititave du label «Fiesta tombola bouaka Super Etoiles», aux destinées delaquelle préside Ludovic Abbia, animateur de l'émision «Fiesta tombola buaka», sur la chaîne de télévision privée DRTV (Digital radio television). A l'occasion de son show, Durand Atmosphère a rendu hommage à six animateurs (encore appelés «atalaku», dans les deux Congo), qui ont écrit, en lettres d'or, l'histoire de la musique congolaise: Bill Clinton Kalonji (ex-membre de l'orchestre Wenge Musica Maison Mère, de Nguiama Makanda Werrason, à Kinshasa, en République Démocratique du Congo), Kila Mbongo Mazikoli, Arafat (anciens d'Extra Musica), Etats-Unis d'Amérique (Extra Musica), Julien Antonio (Ancien sociétaire de Patrouille des Stars), Freddy Colby (ex-membre du groupe Impression des As).

Durand l'Atmosphère, pendant le show.

Jus D'orange.

Original, inédit. C'est le moins qu'on puisse dire du spectacle offert au karaoke-bar «Les Diplomates» par Durand Atmospère et son groupe. Lesquels ont, pendant plus d'une heure, émérveillé le public. En interprétant, magistralement, des chefs-d'œuvre comme «Trahison» (de Bill Clinton Kalonji), Etat major (Kila Mbongo Mazikoli), Ça va aller (Freddy Colby), Obus kanga bisaka (Julien Antonio), et Trop c'est trop (Arafat). Sous le regard admiratif des chanteurs Palmade Atipo «Le villageois» (figure de proue de l'orchestre Ayessa Musica), Jonas Rebelle (leader de l'orchestre Vision des Stars), Roga Roga, Alain (de l'orchestre Bana Poto-Poto), et Nzete Oussama, venus soutenir leurs confrères à l'honneur. Pour donner plus de piment à la soirée, les chanteurs Jus d'Orange, Kapo-Ral Moupele, et Joa Love se sont aussi mis en exergue. En se produisant en lever de rideau du concert de Durand l'Atmosphère.

Pour la petite histoire, Durand Atmosphère (Durand Ngalebay, à l'état civil) a vu le jour, le 26 juin 1986, à Brazzaville. Il a fait ses premières armes dans la musique, en 2001, au sein du groupe Etabigwa. Avant qu'il n'intègre, en 2002, le groupe «Force royale», de Trésor Essamy. En 2004, l'artiste traverse le fleuve Congo, pour faire valoir son talent dans l'ensemble musical de Desi Mbwese, à Kinshasa, capitale de la République Démocratique du Congo. Les choses n'ayant pas très bien marché de ce côté-là, l'artiste décide de rentrer au bercail, en 2005. Avec des amis, il mettent sur pied le groupe Royaume des artistes. Une année après, Durand intègre «Gouvernement des As», de Trésor Mvoula. Et, en 2007, il participe à la réalisation de l'album «L'Homme est encore vivant», produit par Klap Otou Production. Un opus, qui, malheureusement, récolte un flop.

En 2013, l'artiste donne la pleine mesure de son talent dans l'album «Coffre-fort», sur lequel trône des titres comme «Vieux Thomas» (meilleure chanson de l'année), et Tchoko Tchoko, grâce auquel Trésor Mvoula reçoit plusieurs distinctions.

Ne se sentant pas utilisé à sa juste valeur, Durand Atmosphère décide de débarquer du navire de Trésor Mvoula. Et opte pour une carrière solo.

Bonne chance, cher artiste, dans la tortueuse voie que tu as choisie d'emprunter.

Véran Carrhol YANGA

Musique

Le chanteur M. J. Solide s'apprête à livrer son «Devoir à domicile»

Jeune chanteur, M.J Solide «Le logiciel de la rumba congolaise», de son vrai nom Chrysphat Gersyd Ganga, se prépare à larguer, sous peu, l'album intitulé: «Devoir à domicile». Il nous l'a dit au cours l'entretien qu'il nous a accordé.

**** Tout d'abord, comment êtes-vous venu dans le monde de la musique?***

**** Je peux dire que la musique, pour moi, est une vocation, puisque ma mère ne cesse de me dire que j'ai commencé à chanter, depuis l'âge de cinq ans. Quand elle me douchait, je ne faisais que chanter. C'est par là qu'elle avait fini par comprendre que j'avais le talent caché de chanter. C'est en 2006, alors que j'avais à peine douze ans, que j'ai débuté ma carrière musicale dans l'orchestre J.D.C Musica, à Brazzaville. La même année, j'ai participé, dans l'orchestre Junior Musica, au concours Primusik organisé par les Brasseries du Congo (Congo). En 2007-2008, j'ai fait un bref passage dans l'orchestre Réel Musica, de Pointe-Noire. Voyant mes qualités artistiques indéniables, Fofana Moulady, en 2009, m'enrôle dans son orchestre, Baka Forme, pour préparer l'album Solide El Fof. Malheureusement, je n'ai plus participé à l'enregistrement de cet album. Et pour cause? Mes parents m'ont envoyé à Paris, en France, pour approfondir mes études en logistique. Revenu au pays, en 2014, j'ai décidé de me lancer dans une carrière solo.**

**** Votre manager, Géa Ebami, nous a révélé que vous êtes en train de préparer un album. Comment s'intitule-t-il et combien de titres comprendra-t-il?***

**** C'est vrai, nous sommes en plein maquis, en train de préparer l'album intitulé: «Devoir à domicile». Il comptera douze titres tels: «Mes notes», «Barbecue», «Prise de conscience», «Cas incurable», «Arrosoir», «Gilet de sauvetage» et j'en oublie. Mais pour les besoins de la promotion, nous avons déjà mis à la disposition des médias deux extraits des chansons: «Troisième guerre mondiale» et le générique de «Devoir à domicile». Vous trouverez, dans cet album, une diversité de styles: la rumba, le makossa, le zouk, le slow, la salsa, l'afro beat…**

****Pourquoi le titre Troisième guerre mondiale? Vous souhaitez qu'il y ait encore la guerre dans ce monde?***

M.J. Solide.

**** Non, loin de là! Vous savez autant que moi que notre vie est confrontée à des nombreuses difficultés. Aujourd'hui, il y a beaucoup de jeunes qui sont bardés de diplômes, mais qui sont à la maison, encore aux bons soins des parents qui, parfois, sont déjà à la retraite. Il y a aussi des gens qui vont tous les jours au travail, mais n'arrivent pas à s'organiser. Et pour cause? Le revenu mensuel ou journalier est trop faible. Autant d'exemples que je peux citer, pour illustrer ses souffrances. Du coup, j'ai voulu globaliser toutes ces souffrances de la vie en un mot fort qu'est «Troisième guerre mondiale». En effet, d'aucuns pensent qu'un jour, nous vivrons la troisième guerre mondiale, sans le savoir que nous l'a vivons déjà, à travers les souffrances quotidiennes. Nous connaissons ceux qui ont provoqué la première et la deuxième guerre mondiale. Mais la troisième que nous vivons est psychologique. C'est un titre philosophique, chacun pourra le définir à sa manière.**

**** Auriez-vous un dernier mot?***

**** Je profite de votre espace médiatique, le plus lu de la place, pour dire aux hommes d'affaires que la musique est un gisement financier indéniable. J'ai du talent, mais il me manque l'appui financier pour exploser au grand jour. Venez nous soutenir, au lieu d'attendre seulement les travaux de la municipalisation accélérée. Vous ne serez pas déçus avec ce business.**

Propos recueillis par
Equateur Denis NGUIMBI
Contacts: 06. 694. 87. 28

Portrait

Trésor Mvoula, un artiste qui monte en flèche

Le vent en poupe, le jeune artiste compositeur, danseur et chanteur congolais, garde, tout de même, les pieds sur terre. Son regard, lui, est résolument tourné vers l'avenir.

Trésor M'voula.

Connu sur la scène musicale africaine, Trésor M'voula est un artiste en pleine ascension. Humble et ouvert aux critiques, la jeune pousse mise sur le travail pour faire carrière à l'échelle africaine et mondiale. Déjà, sur la scène musicale nationale, tout le monde s'accorde à dire qu'il est devenu le nouveau maître des lieux, écartant toutes les célébrités ou presque, sur les podiums avec des compositions qui instruisent. *«Trésor a montré aux autres artistes, qu'on peut être meilleur sans chanter des bêtises. C'est un jeune qui écoute les conseils de son manager. Il sait ce qu'il veut et fait. Il est nommé à chaque évènement culturel organisé en Afrique… C'est le meilleur artiste du moment.»* confirme Christian Ingani, son manager et directeur de la maison Drtv production. Dans «Vieux Thomas», une de ses chansons, Trésor Mvoula invite, par exemple, les gens à ne pas rester pieds et mains joints. *«La réussite est fruit de l'effort et du travail»*, conseille le chanteur populaire sur le continent. Comme au Congo, Trésor Mvoula est un artiste adulé par le public gabonais, ivoirien et camerounais. D'ailleurs, le prix de «meilleur artiste musicien et révélation Afrique centrale» lui a été décerné, lors de la 10e édition des trophées Canal 2'Or, en février dernier, au Cameroun. Un mérite pour celui qui a, désormais, les yeux rivés vers l'afrobeat. *«Avec la rumba, Trésor a déjà convaincu. On a des propositions de production en Europe et dans le monde. Mais, Trésor doit aussi faire de l'afro beat. On lancera, bientôt, plusieurs des clips afrobeat sur la chaîne Trace Tv»*, annonce son manager.

Ancien pensionnaire du groupe «Patrouille des Stars», Trésor Mvoula est, à ce jour, le point de mire de la musique congolaise. Même Roga Roga, patron de l'orchestre Extra Musica, salue l'œuvre de celui qu'il considère comme son «cadet». *«Le seul excellent artiste de sa génération»*, disent même des mélomanes, qui lui souhaitent bon vent.

Hordel BIAKORO-MALONGA

Ifc (Institut français du Congo) de Brazzaville

Spectaculaires solos danse de Prince, Arnold et Jean-Claude

Trois styles multiformes se sont mêlés sur scène, vendredi 11 septembre 2015, à l'Ifc de Brazzaville. Les danseurs Prince Monar, Arnold Mahoukou et Jean-Claude Kodia ont fait sensation devant un public chaudement présent.

Dans la salle Savorgnan De Brazza de l'Ifc, il n'y a pas que les artistes musiciens et les comédiens qui savent offrir au public des soirées inoubliables. Il y a aussi, les danseurs. Prince Monar, Arnold Mahoukou et Jean-Claude Kodia ont, tour à tour, baladé le public entre danse de salon, mouvements «traditionnels» bien cordonnés, couplés tantôt aux notes du jazz, tantôt à celles du djembé. Dans un décor peu lumineux, les corps se sont liés au son abstrait. A spectacle. Au gestuel des artistes, s'ajoute une dose de mélancolie et de nostalgie, lorsque la scène évoque ainsi le drame du 11 septembre 2001. Une tragédie qui a mis en émoi le monde entier, notamment les Etats-Unis. *«Ce n'est pas facile d'oublier tous ces êtres chers partis un jour sans dire adieu»*, dit, tristement, l'un des danseurs. Des chorégraphies, mais aussi des danseurs transes: «Viva, ristan, vava, vas…». La scène tourne sous diverses formes au conte des atrocités. Elle révèle, en fait, un monde dans lequel ces excellents artistes évoluent, laissant des marques, à travers l'espace et le temps. Les insouciances du lendemain, elles, visiblement, balayées par la force du gestuel, le regard tourné vers un bel avenir.

Très attendus sur scène, Prince Monar, Arnold Mahoukou et Jean-Claude Kodia n'ont pas manqué leur rendez-vous. *«Ils ont été à la hauteur du show»*, reconnaissent des spectateurs qui ont quitté l'Ifc, tout sourire et le cœur léger.

Hordel BIAKORO-MALONGA.

Moisson

Un bon cru pour le Congo

C'est terminé à Brazzaville, le 19 septembre 2015. Les Jeux africains, les onzièmes de l'histoire sportive du continent sont bien terminés. , Entreprise gigantesque, ils auront coûté une fortune au Congo, pays hôte: 600 milliards de francs CFA au bas mot! Pour garantir la fête aux meilleures nations sportives. Toujours les mêmes.

Innocent Okemba, médaillé d'or au karaté.

Un coup d'œil sur le tableau récapitulatif des médailles montre qu'Egyptiens, Sud-Africains, Algériens, Nigérians…restent les maîtres de l'arène. Sans trop de surprises. Brazzaville ne s'était-elle pas annoncé comme la répétition des précédents Jeux?

Et le Congo dans ce giron des plus gros ogres sportifs du continent? Denrée négligeable, certes, mais plus présent tout de même qu'auparavant, sur les podiums pour d'éventuelles miettes du festin. Il a cependant fait mieux qu'aux dix dernières éditions. Jamais le Congo n'avait engrangé un aussi grand nombre de breloques, son total étant de 32 médailles, dont 8 d'or, 3 d'Argent et 21 de Bronze.

La répartition est la suivante: 3 Or, 1 Argent et 4 Bronze, pour le tennis de table; 2 Or et 5 Bronze, pour le karaté, 1 Or et 2 Bronze, pour l'athlétisme ; 1 Or et 2 Bronze, pour la gymnastique; 1 Or et 1 Bronze, pour la boxe; 1 Argent et 1 Bronze, pour le tennis de court; 1 Argent, pour le volley-ball; 1 Argent, pour la pétanque; 3 Bronze, pour la lutte associées, 1 Bronze, pour le judo.

Les volleyeurs congolais ont conquis la médaille d'argent.

Grace Denga (Tennis): médaille d'argent par équipe et de bronze en simple.

Les autres fédérations ont les mains vides. C'est un constat d'impuissance et d'échec au sortir de l'Olympiade africaine. Un fiasco.

Le tennis de table, porte-drapeau du sport congolais? Pourquoi pas. Les pongistes étaient déjà les meilleurs représentants de ce sport, ces dernières années. Il s'est encore bien comporté. Coup de chapeau, aussi, à l'athlétisme, la gymnastique, la boxe et le karaté, qui ont donné leurs toutes premières médailles d'or des Jeux africains au Congo. Franck Elemba (athlétisme), Gustany Massamba (Gymnastique), Francel Moussiessé (Boxe), Innocent Okemba et Dualde Malonga-Kiminou sont les auteurs de cet exploit sans précédent. Les spécialistes n'ont pas manqué de superlatifs pour saluer leurs performances.

Francel Moussiessé.

Dans l'ensemble, la supériorité de l'Egypte, l'Afrique du Sud et les autres pays du top 5, Algérie, Nigeria et Tunisie est dû à la variété des disciplines sportives pratiquées en masse aussi bien par les femmes que par les hommes. Des disciplines pour lesquelles on manquait, au Congo, d'infrastructures modernes de base, pour pouvoirs les pratiquer, et des moyens pour débarrasser les athlètes de tout souci matériel. C'est, justement, là où le Congo a des points faibles que les nantis ont fait une énorme moisson de médailles…

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

Franck Elemba médaille d'or au lancer du poids.

Les vedettes de Brazzaville 2015

Chaque jour aura apporté son lot de sensations. Le mérite en revient aux athlètes eux-mêmes qui ont brillé de mille feux tout au long de la compétition.

Entre autres grands moments: la finale du 100 mètres hommes, la discipline reine en athlétisme, avec un doublé ivoirien (Ben Youssef Meité et Wilfried Koffi, respectivement médaillés d'or et de bronze). Athlète exceptionnelle aussi, l'ivoirienne Marie-Josée Talou, auteur d'un doublé sur 100 et 200 mètres (double médaille d'or)! Talou a été désignée meilleure athlète féminine. Il y a eu également cette finale féminine du triple saut, remportée haut la main par la Camerounaise Joëlle Mbumi, avec un bond à 13,54 m. De même, il y aura eu cet exploit de Kennedy Saint-Pierre, le jeune boxeur mauricien de 22 ans, qui s'est imposé dans la catégorie des lourds (91 Kg), devenant, ainsi, l'un des rares athlètes à inscrire son nom au palmarès des Jeux Africains dans deux catégories différentes à quatre ans d'intervalle. En 2011, à Maputo, il avait décroché l'or, chez les moyens (- 75 kg).

Outre ces individualités brillantes, ces Jeux ont aussi été l'occasion de mettre en lumière la force des collectifs africains. A commencer par le Sénégal qui, au terme d'une excellente prestation tout au long du tournoi de football, a décroché son premier titre africain à l'occasion de ces Jeux. Chez les dames, c'est le Ghana qui a terminé sur la première marche du podium. Autre équipe féminine à s'être distinguée à Brazzaville, celle de volley-ball du Kenya qui a renoué avec le titre 16 ans après sa dernière victoire. Et que dire de l'équipe masculine de basketball angolaise? Décidément intraitable, elle a remporté à Brazzaville une nouvelle couronne en battant en finale l'Égypte 83 à 73.

Mais il est des athlètes qui, à l'occasion de ces Jeux de Brazzaville, ont connu un surcroît de motivation. Ce sont, naturellement, les sportifs congolais, qui jouaient à domicile. Excepté les médaillés d'or, il y a d'autres satisfactions: Grâce Denga en tennis, Jennifer Batu au lancer de marteau, l'équipe de handball masculine, les lutteurs et lutteuses congolais avec Parfaite Mambou, Mandonoelle Mbouma et Ghislain Kanga, etc.).

Tous auront laissé leur marque sur la piste aux étoiles de Brazzaville, sur laquelle les projecteurs ne tarderont pas à s'éteindre. Mais leurs noms resteront à jamais inscrits au palmarès de cette 11ème édition des Jeux Africains.

Prélude

Le temps de l'optimisme

Juillet 1965: les joueurs de l'équipe nationale de football enlèvent la médaille d'or des 1ers Jeux africains et entrent dans l'histoire, en devenant les premiers sportifs congolais à remporter un titre aux Jeux africains. Juillet 2007: les pongistes Yang Fun, en simple dames, et Saka Suraju, en duo avec Yang Fun dans l'épreuve de double mixte, offrent deux médailles d'or au Congo aux Jeux africains d'Alger. Au total, en dix éditions, le Congo n'avait engrangé que trois médailles d'or aux Jeux africains.

Après un départ sur les chapeaux de roue, dans les années 1960 et 1970, le sport congolais s'est lentement enlisé dans la médiocrité. Au grand dam des millions d'amoureux du sport contraint de regarder les autres monter, régulièrement, sur les podiums des différents Jeux.

Par ailleurs, le Congo a multiplié l'accueil de plusieurs compétitions continentales ou sous régionales. Elles ont surtout servi à faire gagner les autres. Brillants organisateurs, piètres compétiteurs, ce fut, longtemps, pour simplifier, l'image des Congolais dans le petit monde africain du sport. Mais, les choses peuvent peut-être commencer à changer. Les 11es Jeux africains ont semblé donner un nouvel élan au sport congolais en décomplexant une génération de champions en herbe qui ont, enfin, réussi à se débarrasser d'une étiquette de serial losers qui faisaient un peu désordre au pays de «l'excellence». En une seule édition, celle qui vient de se refermer, ils ont enrichi la moisson du Congo de huit nouvelles médailles d'or. Mieux, jamais le Congo n'avait dépassé le seuil de dix médailles tous métaux confondus, en obtenant 32 médailles à l'édition de 2015, un total qui n'est pas loin du total général des médailles remportées aux dix précédentes éditions, qui était de 40 médailles: 6 dont 1 or en 1965, 4 en 1973, 1 en 1978, 2 en 1987, 1 en 1991, 1 encore en 1995, 3 en 1999, 7 en 2003, 6 dont 2 or en 2007, et 9 en 2011.

Le public est revenu en masse, surtout dans les salles de sport. Il fallait se rendre aux gymnases Nicole Oba, Maxime Matsima, Henri Elendé, au palais des sports de la Fraternité et au complexe nautique de la Paix, à Kintélé, pour se convaincre de l'engouement du public pour les sports de salle. Supporters, commentateurs et responsables se prennent à rêver de lendemains qui chantent, citent en exemple le cas du lanceur de poids Franck Elemba, sacré meilleur athlète masculin des Onzièmes Jeux africains, mais s'efforcent de relativiser la portée de l'échec des équipes nationales de football et de handball féminin. Le football, par exemple, a terminé au pied du podium. Le sport ne se réduit plus au football, c'est vrai, mais tous les problèmes sont-ils réglés pour autant? Le danger serait de le croire.

Car l'édifice est fragile. Toutes disciplines confondues, le pays compterait un nombre de licenciés ou de pratiquants insignifiant. Les Congolais aiment davantage le sport qu'ils ne le pratiquent. Si tout n'est pas fait pour favoriser l'épanouissement d'une élite, ce n'est pas forcément la faute de l'Etat, qui a beaucoup investit dans les équipements bien qu'ils soient encore insuffisants. L'organisation des Jeux du Cinquantenaire a donné l'impulsion. Les acteurs du mouvement sportif ne doivent pas relâcher l'effort s'ils veulent transformer l'essai. Une piste: il s'agit, aujourd'hui, de créer des centres de préparation de l'élite. Par ailleurs, il y a nécessité d'élaborer une liste de disciplines performantes qui feront l'objet d'un effort particulier de la part des pouvoirs publics. La fameuse prime à la performance.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

A l'heure des bilans

Le Congo, brillant organisateur

Les Congolais peuvent être fiers de leur moisson de médailles: 32 médailles, dont 8 d'Or. C'est le meilleur total réalisé en onze éditions des Jeux africains. Ils ont un autre motif de satisfaction: l'organisation presque sans faille des compétitions.
Le rideau est tombé, samedi 19 septembre 2015, sur la XIe édition des Jeux africains. Sportivement parlant, les grands vainqueurs sont, à notre avis, les Egyptiens et les Congolais. Les premiers, avec 199 médailles dont 79 en or, pointent en tête du tableau final, devant les Sud-Africains (114 médailles, 41 d'Or), les Algériens (118 médailles, 40 d'Or), les Nigérians (23 or) et la Tunisie (22 or). Placé immédiatement après ce quinté, le Congo, avec 32 médailles au total, dont 8 en or, a réussi son pari: redevenir une nation compétitive à l'échelle continentale. Les performances de certains de ses sportifs sont significatives; ses volleyeurs ne se sont inclinés qu'en finale du tournoi masculin, face à l'Algérie. Ainsi, le lanceur de poids Franck Elemba, sacré champion de France, a confirmé devant son public, malgré la pression. Dans plusieurs autres sports individuels, de jeunes athlètes se sont révélés: le boxeur mimouche Francel Moussiessé, le gymnaste Mercia Gustave Massamba, la lanceuse de marteau Jennifer Batu, etc.

L'ambiance pendant la cérémonie de clôture.

Mais, les Congolais ont d'autres motifs de satisfactions: le déroulement presque sans fausse notes des compétitions et de leurs à-côtés. Il est vrai que les autorités congolaises, avec, à leur tête, le président de la République, Denis Sassou-Nguesso, avaient dépensé sans compter depuis trois ans environ, pour préparer la quinzaine de manifestations sportives qui se sont déroulées, officiellement, du 4 au 19 septembre, car en réalité des épreuves ont commencé deux jours plus tôt. Autant pour célébrer l'esprit du sport que pour marquer avec éclat l'accession du Congo au rang de pays qui se construisent leur avenir. Ce périlleux exercice d'autocélébration a été mené avec brio. L'organisation –comme les participants, parfois étonnés, le soulignent volontiers – a été quasiment sans faille. Grâce aux équipes mobilisées, grâce aux moyens mis en œuvre, grâce à la qualité des infrastructures sportives, mais aussi, il ne faut pas l'oublier, grâce à la motivation et au dévouement des 6000 volontaires enrôlés au service du C.o.j.a (Comité d'organisation des Jeux africains).
Un peu réticent au départ, le Congolais moyen s'est laissé gagner par l'ambiance et s'est pris au jeu. La vie quotidienne n'a pas été bouleversée, les embouteillages n'étaient guère plus fréquents qu'à l'accoutumée. Pas d'interdictions de circuler, pas de contrôles de police intempestifs. Il s'est agi, durant deux semaines, de donner la meilleure image possible du Congo.
Si le public n'a pu remplir le grand stade de football La Concorde de Kintélé, surtout à cause de son éloignement du centre-ville, il a répondu présent, par contre, dans les salles et les terrains en plein air, en y mettant, en plus, de l'ambiance. Jeunes et mixte, bruyant et, parfois, chahuteur, il s'est déplacé pour assister aux tournois des disciplines relativement confidentielles (pétanque, haltérophilie, sports de combat, sports de main). Battage médiatique aidant, les gens ont vraiment suivi le déroulement des compétitions.

L'équipe du Sénégal vainqueur de la médaille d'or de football

Au final, le bilan est des plus satisfaisants, pour bon nombre d'observateurs et spécialistes. Au point de faire perdre parfois le sens de la mesure, comme lorsque cet officiel explique que le Congo a donné la preuve de la capacité d'un pays africain à organiser un championnat du monde, voire les Jeux mondiaux de la Jeunesse.
Il est vrai que les Jeux africains sont un luxe que le Congo pouvait déjà difficilement se payer. Le débat, qui n'aurait pas manqué de rebondissement si tel ou tel imprévu avait perturbé le bon déroulement des compétitions, est maintenant dépassé. Concrétisation du rêve du président Denis Sassou Nguesso, l'événement aura servi à commencer le début de modernisation de la capitale, à renforcer un tant soit peu ses infrastructures routières, de transport et de télécommunications. Quoiqu'on en pense, il aura permis – à un coût exorbitant – de doter la capitale d'un complexe sportif ultra-moderne magnifique et de salles modernes. Qui vont permettre d'organiser plusieurs manifestations sportives d'envergure. Il s'agit, là, d'un projet de développement.

G.M.

Droit social

Le contrat de travail: gage d'un statut légal de salarié

Le contrat de travail est soumis aux règles du droit commun et peut être constaté, dans les formes qu'il convient aux parties contractantes (employeur et employé) d'adopter. Le contrat de travail est un contrat de louage de services; c'est une convention par laquelle une personne s'engage à mettre son activité à la disposition d'une autre, sous la subordination de laquelle elle se place, moyennant une rémunération. La rémunération perçue par le salarié est justifié par un bulletin de salaire produit par l'employeur périodiquement, généralement par mois, rémunération définit selon la catégorie socio-professionnelle (cadres ou non cadres).

Le contrat de travail a pour caractéristique de placer l'une des parties sous la subordination de l'autre. Cet élément étant le principal critère du contrat de travail. Le contrat de travail créé juridiquement le rapport employeur/salarié, confère à ce dernier le statut légal de salarié avec certains avantages par exemple la protection sociale (assurance maladie, retraite, protection de la salariée enceinte, voir le revenu de substitution sous condition en cas de perte d'emploi).
Le contrat de travail fait naître les obligations entre employeur et employé conformément aux clauses contractuelles mentionnées dans le contrat. C'est ainsi que tout manquement grave aux obligations professionnelles ou faute lourde de la part du salarié permet, en principe, l'employeur d'envisager une procédure de licenciement à l'encontre du salarié fautif. De même, le salarié, par principe d'exception d'inexécution, peut en principe remettre sa lettre de démission lorsque son employeur ne lui assure aucune rémunération mensuellement ou lorsque sa sécurité au travail n'est pas assurée. Dans tous les cas, tout litige né entre l'employeur et l'employé devant être porté auprès du tribunal compétant ou habilité à trancher tout différend de cette nature. Nous distinguons deux types de contrats de travail les plus usuels à savoir: le contrat à durée indéterminée (C.d.i) et le contrat à durée déterminée (C.d.d).
Le contrat de travail à durée indéterminée est conclu sans limitation de durée et peut toujours cesser, par la volonté de l'une des parties (licenciement ou démission). Cette résiliation est subordonnée à un préavis donné par la partie qui prend l'initiative de la rupture, le préavis ne devant, en aucun cas, se confondre avec la période de congé (article 39, loi n°6-96 du code de travail). Sans dénonciation du contrat à durée indéterminée par l'une des parties, le contrat suit son cours normal jusqu'à l'âge légal de départ à la retraite du salarié.
Le contrat à durée déterminée dit contrat de travail précaire, en revanche, est un contrat à terme précis, c'est-à-dire la date de fin de contrat de travail est connue d'avance par les parties contractantes. Un contrat de travail à durée déterminée, quel que soit son motif, ne peut avoir ni pour objet ni pour effet de pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise. Dès lors que le C.d.d ne peut être conclu que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire, le C.d.d doit préciser l'objet, c'est-à-dire, le motif permettant le recours au contrat à durée déterminée.
L'article 32-2 (loi n°6-96) considère le recours au C.d.d selon les cas suivants: le contrat passé pour l'exécution d'un ouvrage ou d'un chantier, un accroissement ou surcroît temporaire de l'activité de l'entreprise, le remplacement d'un salarié absent… Le C.d.d peut être rompu avant le terme précis lorsqu'il y a rupture anticipée à l'initiative de l'employeur (cas de force majeure, faute lourde de la part du salarié…).
Si le C.d.d arrivé à terme se poursuit après l'échéance par la volonté même tacite des parties, celui-ci devient le C.d.i. Par ailleurs, ces deux types de contrats peuvent être conclus à temps complet (dont la durée légale hebdomadaire de travail correspond à 40 heures de travail) et le contrat de travail à temps partiel adapté à certaines activités économiques (contrat conclu pour une durée de travail inférieure à la durée légale de travail). Nous distinguons, par ailleurs, le contrat de travail temporaire, contrat atypique, destiné à la mise à disposition du personnel au profit d'une entreprise utilisatrice de la main d'œuvre. Le salarié embauché étant sous la subordination juridique de l'employeur entreprise de travail temporaire.
En définitive, le statut légal de salarié trouve son sens lorsqu'une personne dite salariée, déclarée auprès des services de la C.n.s.s, peut faire valoir ses droits d'assurance maladie, ses ayants droits compris, et de retraite. De plus, sa contribution au fonctionnement et au développement de l'entreprise, créatrice de richesses, implique son intégration sociale et professionnelle. Le contrat de travail et le bulletin de salaire peuvent permettre au salarié de justifier sa capacité dans ses démarches de demande de logement ou de crédit bancaire… A lire prochainement: les modes de rupture du contrat de travail.

Théodore MIALOUNGUILA
Expert-comptable agréé CEMAC
Contact: t.mialounguila@gmail.com

BUROTOP IRIS,
Distributeur officiel
en Afrique centrale.
BUROTOP IRIS
APC
by Schneider Electric
4 Avenue FOCH - centre ville - Brazzaville / Tél: 05 577 78 88 - 06 669 60 60
Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Pointe-Noire - Tél: 04 453 53 53 - 06 958 87 88

RICOH
N°1 Mondial
en solutions d'impression
BUROTOP IRIS
4 Avenue FOCH - centre ville - Brazzaville / Tél: 05 577 78 88 - 06 669 60 60
Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Pointe-Noire - Tél: 04 453 53 53 - 06 958 87 88

BUROTOP IRIS
www.burotopiris.com
HUAWEI
UN SMARTPHONE 3G
DE HAUTE QUALITE A UN PRIX DEFIANT TOUTE CONCURENCE
Wi Fi
Rendez-vous chez Burotop, distributeur exclusif de Huawei au Congo.
Communiquez autrement ...
SPECIFICATIONS :
Technologie 3G : Oui
Taille ecran : 3.5
Dual SIM : Oui
Système : Android 4.4
Garantie : 1 an
47.500 FCFA
04 Avenue FOCH - Brazzaville - Tél : (+242) 05 5777 888 - 06 669 60 60
Avenue Moe Katt Matou, après le Rond Point Kassai - Pointe-Noire - Tél : (+242) 04 453 53 53 - 05 605 60 56

BUROTOP IRIS
SAMSUNG
les bourrages de papier
vous coûtent plus cher que le papier lui-même,
Essayez les imprimantes SAMSUNG
avec la technologie Anti-bourrage
4 Avenue FOCH - Brazzaville - Tel: 05 5777 888 - 06 669 60 60
Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Pointe-Noire - Tel: 04 453 53 53 - 05 605 60 56